

DELIBERATION N° C2022/162

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de PMA pour l'année 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 23 septembre 2022 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, Mme Mélanie DAF, M. Alain MONNIEN, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, M. Philippe MAURO, M. Roland THIERRY, M. Claude PERROT, M. Guy BARBIER, Mme Christine BOSCHI, Mme Gladys DEUSCHER, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, Mme Sophie ROBERT, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe GASSER, Mme Carole THOUESNY, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. André DUFRESNES, Mme Marielle BALLAY, Mme Véronique PERRIOD, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Jean-Paul MUNNIER, Mme Zahia LAZAAL, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, Mme Danièle HUGENDBLER, M. Patrick FROEHLI, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Christine SCHMITT, M. Christophe FROPPIER, Mme Héléne MAITRE, M. Karim DJILALI, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Mathieu KALYNTSCHUK, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérald GROSCLAUDE, Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Albert MATOCQ-GRABOT, Mme Pascale MERCIER, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Dominique DANGEL, M. Claude STIQUEL, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Patrice VERNIER, M. Anselme DESMIRAZ, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, M. Christian BEAUFILS.

ABSENTS, EXCUSES :

M. Martial BOURQUIN (pouvoir à M. Damien CHARLET), Mme Céline DURUPHTY (pouvoir à Mme Mélanie DAF), Mme Zina GUEMAZI (pouvoir à M. Alain MONNIEN), M. David BARBIER (pouvoir à M. Jean FRIED), M. Pascal TOURNOUX (pouvoir à M. Marc TIROLE), Mme Samia MESSAOUDI (pouvoir à Mme Carole THOUESNY), M. Christophe DALONGEVILLE (pouvoir à M. Charles DEMOUGE), M. Philippe CLAUDEL (pouvoir à Mme Véronique PERRIOD), Mme Bérangère PAGNOT (pouvoir à M. Jean-Pierre HOCQUET), M. Christian METHOT (pouvoir à M. Christian MAILLARD), M. Gilles BORNOT (pouvoir à M. Samuel GOMES), Mme Marilynne HASENFRATZ (pouvoir à M. Denis ARNOUX), M. Frédéric TCHOBANIAN (pouvoir à Mme Pascale MERCIER), M. Pascal PAVILLARD (pouvoir à Mme Danièle HUGENDBLER), Mme Nadine MERCIER (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), M. Valère NEDEY (pouvoir à M. Daniel GRANJON), Mme Martine VOIDEY (pouvoir à M. Christian BEAUFILS).

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

DELIBERATION N° C2022/162

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de PMA pour l'année 2021

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection sur l'environnement dite « loi Barnier », fait obligation, au Président, de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les annexes V et VI détaillent, respectivement pour le service public d'eau potable et le service public d'assainissement, les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans ce rapport.

L'article D. 2224-1 précise que ce rapport est présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis à chaque commune de Pays de Montbéliard Agglomération.

Selon l'article D. 2224-3, chaque Maire devra présenter ce rapport à son Conseil Municipal avant la fin de l'année.

Conformément à l'article D. 2224-5 de ce même Code, ce rapport devra être mis à disposition du public selon la modalité suivante :

« Dans les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la Mairie et, le cas échéant, à la Mairie annexe, ou au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au Préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil Municipal ou l'assemblée délibérante, ou leur adoption par ceux-ci. Les indicateurs décrits en annexes V et VI du présent Code sont saisis par voie électronique dans le système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement dans les mêmes délais.

Le public est avisé par le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en Mairie ou au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. [...] ».

Décision(s) :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif de PMA pour l'année 2021 (rapport BARNIER) figurant en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, prend acte du rapport proposé.

DELIBERATION N° C2022/162

Transmission Sous-Préfecture le : 30/09/2022

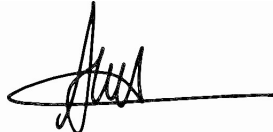
Id télétransmission : 025-200065647-20220929-107921-DE-1-1

Publiée le : 30/09/2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**"Ont signé au registre les membres présents"
Pour extrait certifié conforme**

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,**



Aline PELLET

Pays de Montbéliard Agglomération

Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement **2021**



Document visé par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales




TABLE DES MATIÈRES

I.	Préambule	5
1.	Contexte	5
2.	Évolution des compétences de PMA	6
3.	Le RPQS	6
II.	Présentation générale de la compétence eau & assainissement	7
A.	Définition	7
B.	Gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement	7
C.	Les modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement	8
1.	Les missions confiées aux délégataires	9
2.	Les rôles de la Collectivité	9
D.	Organigramme de la compétence eau et assainissement	11
E.	L'eau participative	11
III.	Le service public d'eau potable	13
A.	Les caractéristiques techniques du service	13
1.	Les ressources en eau potable	13
2.	La distribution de l'eau potable	17
3.	La défense incendie	27
B.	Les investissements	30
1.	Les opérations d'investissements réalisées en 2021	30
2.	La programmation et les travaux en projets pour 2022	31
IV.	Le service public de l'assainissement collectif	36
A.	Les caractéristiques techniques du service	37
1.	Les systèmes d'assainissement	37
2.	Les branchements	39
3.	La collecte	43
4.	L'épuration	48
5.	Les boues et autres sous-produits	55
6.	Synthèse 2021	56
B.	Les investissements	58
1.	Les opérations d'investissements réalisées en 2021	58
2.	La programmation et les travaux en projets pour 2022	59
3.	L'Agence de l'eau	62
4.	Les évolutions réglementaires et leurs impacts sur les investissements	63
V.	Le service public d'assainissement non collectif	65
A.	Caractérisation technique du service	65



1.	Présentation du territoire desservi.....	65
2.	Compétences liées au service.....	65
3.	Mode de gestion du service.....	66
4.	Estimation de la population desservie (D301.0).....	66
5.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	68
6.	Bilan des contrôles 2021.....	68
B.	Tarification de l'assainissement et recettes.....	69
1.	Modalités de tarification.....	69
2.	Recettes.....	70
C.	Indicateurs de performances.....	70
1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	70
D.	Perspectives.....	71
VI.	Autres actions de la Collectivité en relation avec l'exercice des compétences eau & assainissement 72	
A.	Les actions de communication et de sensibilisation.....	72
1.	La sensibilisation des scolaires.....	72
2.	La sensibilisation du grand public.....	72
B.	Autres missions.....	73
1.	Avis sur les documents d'urbanisme.....	73
2.	Plan local d'urbanisme.....	73
3.	Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).....	73
4.	Gestion des eaux pluviales.....	74
VII.	Les aspects financiers.....	75
A.	La tarification et la facture.....	75
1.	La constitution du prix de l'eau.....	75
2.	Évolution de la facture 120 m ³ et du prix de l'eau au 1 ^{er} janvier 2022.....	77
B.	Les budgets annexes.....	79
1.	Les budgets annexes du service de l'eau – exercice 2021.....	79
2.	Le budget annexe du service de l'assainissement – exercice 2021.....	79
3.	Apports du budget général – exercice 2021.....	81
VIII.	Annexes.....	82
A.	Les indicateurs des services d'eau potable.....	83
B.	Les indicateurs des services d'assainissement collectif.....	84
C.	Captages secteur périurbain.....	85
D.	Systèmes d'assainissement.....	87
E.	Les indicateurs de performance Collectivité.....	90
1.	Eau potable.....	90



2.	Assainissement.....	90
F.	Avancement global des PPI.....	91
1.	VEOLIA 2015-2022.....	91
2.	SEPM 2020-2030.....	92
G.	Synthèse ARS sur la qualité de l'eau distribuée.....	93
1.	Secteur Écot et ex-PMA29 (VEOLIA).....	93
2.	Secteur périurbain SEPM.....	96
3.	Secteur SIE d'Abbévillers.....	129
4.	Secteur SIE de l'Abbaye des 3 rois – Bretigney.....	131
H.	Notice aux maires 2022 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.....	133

I. PRÉAMBULE

1. Contexte

Au 1^{er} janvier 2017, est créée une nouvelle communauté d'agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), qui englobe :

- les 29 communes du secteur urbain historique, situées au nord-est, d'une population totale de 120 000 habitants,
- les 43 communes du secteur péri-urbain, situées à l'est et au sud, d'une population totale de 22 000 habitants.

Ce nouveau territoire de 72 communes, situé à la confluence du Doubs et l'Allan, est partagé entre des secteurs denses et industriels, dont le développement était basé sur l'usage de l'eau et sa force motrice, et des secteurs ruraux où prédominent les activités agropastorales et forestières.

La problématique de l'eau et de l'assainissement s'établit donc dans un contexte complexe et contrasté : entre un environnement fortement artificialisé et des milieux naturels sensibles, traversés par de multiples cours d'eau sujets aux sécheresses et aux inondations, d'importantes infrastructures de production d'eau potable et de traitement des eaux usées côtoient des unités de taille très réduite.



Principaux cours d'eau de PMA

2. Évolution des compétences de PMA

A la création de PMA, les compétences liées à l'eau potable et assainissement étaient exercées de manière territorialisés, selon l'organisation des intercommunalités précédentes. Au fil du temps, suivant les échéances réglementaires ou en vue d'homogénéiser les services rendus aux usagers, elles se sont déployées sur les 72 communes.

Dès le 1^{er} janvier 2018, par modification statutaire de PMA, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) exerce la compétence de contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

En application de la Loi NOTRE, PMA étend au 1^{er} janvier 2020 l'exercice des compétences eau potable et assainissement à l'ensemble de son périmètre, de même que la compétence eaux pluviales urbaines, cette dernière étant rattachée au budget général.

Au 1^{er} juillet 2021, la compétence pour l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie, en matière de défense extérieure contre l'incendie, rattachée au budget général, est élargie à l'ensemble des communes par modification statutaire de PMA.

3. Le RPQS

Le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) doit être présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. [...]

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances :

- les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 18, dont 6 concernent les abonnés, 3 la gestion financière, 3 la qualité de l'eau et 6 les réseaux ;
- les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 5 concernent les abonnés, 3 la gestion financière, 2 la collecte, 3 l'épuration, 2 les boues et 5 les réseaux.

Le détail des indicateurs est présenté en annexes.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTENCE EAU & ASSAINISSEMENT

A. DÉFINITION

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Par rapport aux services administratifs (SPA), les SPIC se caractérisent par une relation marchande avec l'utilisateur. Ils ont comme objet une activité de vente, de production de bien ou de prestation de service, financée principalement par des redevances perçues sur les usagers du service. Toutefois, ces services engageant l'intérêt général, ils ne peuvent être commercialisés selon des voies ordinaires.

B. GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Initialement, la gestion des services publics d'eau et d'assainissement était dévolue aux Maires, mais elle était transférable à des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ainsi, sur PMA, certaines communes exerçaient directement ces compétences, alors que d'autres les avaient transféré, pour tout ou partie, à l'échelon intercommunal ou à un syndicat.

Historique des compétences eau et assainissement : du DUPM à PMA

La compétence assainissement collectif :

- Arrêté préfectoral en date du 18 novembre 1958 : création d'un syndicat intercommunal du Pays de Montbéliard ayant entre autre pour compétence la création et la gestion du réseau d'assainissement intercommunal ;
- Arrêté préfectoral en date du 1er juillet 1959 : création du District Urbain du Pays de Montbéliard (DUPM) qui reprend à son propre compte les compétences du syndicat ;
- Arrêté préfectoral en date du 19 mai 1980 : le DUPM acquiert la compétence assainissement global (inter et intra-communale).
- Décembre 2005 : PMA a acquis la compétence assainissement non collectif.

La compétence eau :

- Arrêté préfectoral en date du 29 novembre 1971 : le DUPM acquiert la compétence eau dans son ensemble.

Par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 1999 la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM) s'est substituée au DUPM et a repris à son compte la gestion desdits services.

Par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2016 est créée la nouvelle agglomération Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Le 1^{er} janvier 2017, les compétences eau potable et assainissement de PMA restent territorialisées, selon compétences exercées par les EPCI antérieures.

Au 1^{er} janvier 2020, PMA reprend l'exercice des compétences eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les communautés d'agglomération exercent obligatoirement les compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales urbaines », en application de la loi NOTRE du 7 août 2015. PMA est donc aujourd'hui l'unique autorité organisatrice de ces services.

C. LES MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services publics de l'eau et de l'assainissement peuvent être exploités directement en régie par la Collectivité ou par délégation à un opérateur public ou privé.

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, a aussi permis aux communautés d'agglomération de déléguer ces compétences à une commune ou à un syndicat. A sa demande, le Syndicat des eaux d'Abbévillers (SIEA) a donc été maintenu, au moyen d'une convention de délégation établie par délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020.

Sur le reste du territoire, PMA a choisi d'exercer les compétences d'eau potable et d'assainissement en délégation de service public (DSP), par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019. Par délibération du 30 janvier 2020, l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement a été confiée à compter du 1^{er} mars 2020 à la Société des Eaux du Pays de Montbéliard (SEPM), société dédiée de VEOLIA. Le périmètre du nouveau contrat inclura les communes au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats de DSP préexistants.

Par ce mode de gestion, nommé délégation de service public, une personne publique (l'Agglomération) confie à un concessionnaire (VEOLIA EAU) l'exploitation d'un service dont les ouvrages ont été construits par la collectivité organisatrice. Les risques du concessionnaire sont limités à l'exploitation des ouvrages et à la réalisation de travaux concessifs. Il se rémunère directement auprès de l'utilisateur.

En 2021, la gestion des services se décline comme suit :

- en eau potable :
 - les 29 communes de l'ex-CAPM sont gérées par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, selon le contrat d'affermage du 1^{er} janvier 1993 qui arrive à échéance le 31 décembre 2022 ;
 - la commune d'Ecot est gérée par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, selon le contrat d'affermage du 1^{er} février 2010 qui arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;
 - la commune de Bretigney, membre du Syndicat des Eaux de l'Abbaye des 3 Rois, est gérée par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, selon le contrat d'affermage du 1^{er} janvier 2018 qui arrive à échéance le 31 décembre 2029 ;
 - les 10 communes membres du Syndicat des Eaux d'Abbévillers sont gérées en régie, selon la convention de délégation ;
 - les 31 communes restantes sont gérées par la SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELIARD, selon le contrat d'affermage du 1^{er} mars 2020 qui arrive à échéance le 28 février 2030 ;
- en assainissement collectif :
 - les 29 communes de l'ex-CAPM sont gérées par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, selon le contrat d'affermage du 1^{er} janvier 1993 qui arrive à échéance le 31 décembre 2022 ;
 - les 9 communes de l'ex-CCVR sont gérées par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, selon le contrat d'affermage du 1^{er} août 2013 qui arrive à échéance le 31 juillet 2022 ;
 - les 32 communes restantes sont gérées par la SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELIARD, selon le contrat d'affermage du 1^{er} mars 2020 qui arrive à échéance le 28 février 2030 ;

Nota : Les communes de Dannemarie et Thulay ne sont pas concernées par l'assainissement collectif.

1. Les missions confiées aux délégataires

VEOLIA EAU et la SEPM assurent au titre des compétences eau potable et assainissement :

- Le pompage, le traitement et la distribution de l'eau potable ;
- La collecte et le traitement des eaux usées ;
- La collecte des eaux pluviales ;
- La gestion de la clientèle ;
- L'entretien et le contrôle des poteaux et bouches d'incendie ;
- Le cas échéant, la réalisation des travaux concessifs au profit de PMA (Fonds Patrimonial, Primo-investissements).

En décembre 2014, les missions confiées au délégataire de la CAPM ont été élargies, VEOLIA EAU prenant à sa charge la réalisation de travaux de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement. Pour leur réalisation, VEOLIA EAU apporte une contribution financière à hauteur de 12,8 M€ HT sur la période 2015-2022.

Ce dispositif a été maintenu dans le cadre de la négociation du nouveau contrat, la SEPM prenant à sa charge la réalisation de travaux de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 0,52 M€ HT/an sur la période 2020-2022 et de 2,6 M€ HT/an sur la période 2023-2030.

2. Les rôles de la Collectivité

a) Définir les règles de fonctionnement des services

Bien qu'ayant déléguée l'exploitation de ses services publics de l'eau et de l'assainissement, la collectivité reste l'entité organisatrice. Ce sont donc les élus de la Communauté d'Agglomération qui définissent les règles de fonctionnement.

Suite au résultat des élections de 2020, l'organisation des commissions et leur constitution ont été modifiées.

Ces compétences sont aujourd'hui exercées sous le contrôle de la Commission n°3 présidée par M. Daniel GRANJON, 3^{ème} Vice-président de PMA et dont les attributions sont les suivantes :

- Eau et Assainissement ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Déchets (collecte et traitement, tri sélectif, valorisation des déchets, UIOM...);
- Défense incendie, Gestion des eaux pluviales ;
- Laboratoire.

Après avis de la Commission, les décisions sont prises à la majorité par le Conseil Communautaire, le Bureau ou l'Exécutif, selon les délégations propres au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Les membres de la Commission n°3 sont :

- Président de droit : Charles DEMOUGE
- Vice-Président délégué : Daniel GRANJON
- Conseiller délégué : Jacques DEMANGEON (GEMAPI)
- Autres membres communautaires ne bénéficiant pas d'une délégation de fonction dans la commission :

Céline	DURUPHTY	Audincourt
Sophie	RADREAU	Bavans
Marc	TIROLE	Dampierre-les-Bois
Philippe	LACROIX	Dung
Christian	PILEYRE	Echenans

Alain	SYLVANT	Ecot
Daniel	MORNARD	Goux-lès-Dambelin
Christian	METHOT	Meslières
Olivier	TRAVERSIER	Montbéliard
Gilles	BOURDOIS-RISSE	Neuchâtel-Urtière
Jacques	PELLICIOLI	Rémondans-Vaivre
Denis	TISSERAND	Seloncourt
Pascal	PAVILLARD	Semondans
Christian	HIRSCH	Villars-sous-Ecot

- Membres des Conseils Municipaux sans voix délibérantes :

Pascal	MARCHETTI	Abbévillers
Jean-Pierre	SCHWARTZ	Badevel
Daniel	GEIN	Blamont
Gérard	BERTHON	Grand-Charmont
Eric	TUETEY	Longeville-sur-Doubs
Evelyne	PERRIOT	Montbéliard
Jean-Claude	BOUGET	Pont de Roide-Vermondans
Denis	GROSCLAUDE	Sainte-Marie
Alexandre	STANKOVIC	Villars-sous-Dampjoux

b) Contrôler les délégataires

Pays de Montbéliard Agglomération exerce un droit de regard et de contrôle sur l'exécution du service par le Délégataire.

Pour ce faire la Collectivité a, par délibération en date du 8 octobre 2010, activée la commission de contrôle de ses services publics dont le rôle est d'examiner les comptes détaillés des Délégataires sur communication de tous les livres et documents nécessaires à la vérification de ceux-ci.

De plus, et en appui au service Contrôle de l'exploitation, PMA a confié au groupement Artélia-EY une mission d'assistance pour le suivi et le contrôle des prestations de la SEPM de 2020 à 2023. Elle inclut l'assistance aux opérations de fin de contrat s'échelonnant sur la période, un bilan technique et financier annuel du nouveau contrat, l'appui à la négociation d'éventuels avenants.

c) Réaliser et financer les équipements et ouvrages nécessaires aux services

La collectivité étant propriétaire des ouvrages de production et de distribution d'eau potable, de collecte et de dépollution des eaux usées, elle en assure la réalisation des missions et le renouvellement des ouvrages exception faite des travaux expressément confiés au délégataire :

- Au titre du fonds de renouvellement fonctionnel

Le fond de renouvellement fonctionnel correspond aux opérations de renouvellement programmé à la charge du délégataire, telles que prévues dans les contrats de DSP. Elles concernent principalement le renouvellement en eau et en assainissement des équipements électromécaniques et des branchements. Le programme de travaux est arrêté tous les ans en accord avec PMA.

En 2021, ce fonds est doté de 1,3 M€ HT pour le secteur urbain de VEOLIA et de 0,5 M€ pour le secteur périurbain la SEPM. Les sommes qui ne seraient pas dépensées seront restituées à PMA en fin de contrat.

- Au titre du fonds de renouvellement patrimonial et des primo-investissements

(Voir « Les missions confiées aux délégataires » ci-avant)

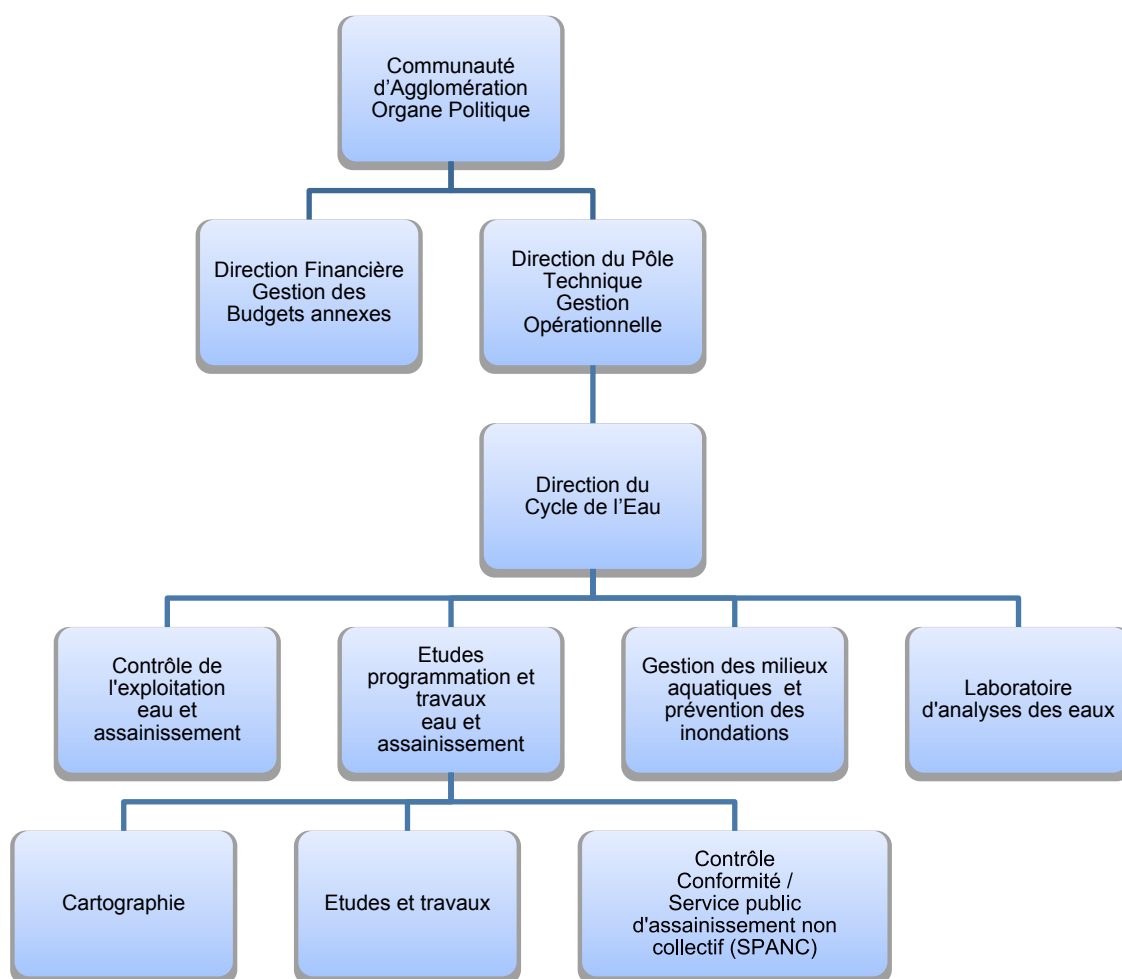
Ainsi, les principales actions menées par PMA concernent :

- les études générales (schémas directeurs), techniques (études hydro-géotechniques, traçages, forages exploratoires, études de sol, ...), les démarches administratives et réglementaires (DUP, servitudes, ...),

- la construction et le renouvellement des ouvrages et réseaux, sous la maîtrise d'œuvre du service études, programmation et travaux,
- le contrôle de la conformité des branchements et de l'assainissement non-collectif,
- l'entretien des sites, du bâti et des locaux, effectués par les services des espaces verts, du bâtiment et de la direction du cycle de l'eau.

Bien qu'il ne représente que 1/5^{ème} de la population de PMA, il est à noter que le secteur périurbain possède de par ses caractéristiques un nombre élevé d'ouvrages, tant pour l'eau potable (captages, réservoirs, ...) que pour l'assainissement (poste de refoulement, station d'épuration, ...)

D. ORGANIGRAMME DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT



E. L'EAU PARTICIPATIVE

La Communauté d'Agglomération a créé, en application de l'article 5 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, une Commission Consultative de Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette Commission est une démarche de participation citoyenne qui a pour objectif de placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte leurs attentes et aspirations, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des dits services, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.



Sa constitution a été arrêtée par délibération du Conseil Communautaire n°C2020/337 du 1^{er} octobre 2020.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux comprend :

- un président : M. Charles DEMOUGE, représenté par M. Pierre-Aimé GIRARDOT ;
- 8 membres du Conseil Communautaire :
 - M. Daniel GRANJON ;
 - M. Daniel BUCHWALDER ;
 - Mme Joëlle MATTERA ;
 - M. Marc TIROLE ;
 - M. Jean FRIED ;
 - M. Frédéric TCHOBANIAN ;
 - M. Mathieu MOINE ;
 - Mme Sidonie MARCHAL ;
- des représentants des associations locales ;
- le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour; des personnes qualifiées avec voix consultative.

Chaque année, la CCSPL se réunit en séance plénière pour examiner les rapports annuels établis par les Délégués de services publics, les rapports du Président sur le prix et la qualité du service public (RPQS), ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie directe.

Elle doit être également consultée, bien que son avis soit purement informatif, sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 et article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

III. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



Usine d'eau potable de Mathay

A. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Les ressources en eau potable

La principale ressource est constituée par un captage dans le Doubs à Mathay, dont le captage assure la desserte en eau potable des près de 120 000 habitants du secteur urbain de Pays de Montbéliard Agglomération et de toute ou partie, suivant les périodes de l'année, de Collectivités limitrophes (Grand Belfort, CCST et Héricourt) et des communes du secteur périurbain (Berche, Bondeval, Dampierre, Dung, Etouvans, Goux-lès-Dambelin, etc.).

Au total, ce sont plus de 200 000 personnes qui dépendent de ce captage sans qu'existe de solution alternative à ce jour.

En complément, de nombreux captages et forages permettent d'alimenter les 22 900 habitants du secteur périurbain.

PMA (urbain et périurbain)							
	2020	2021					Total
	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (Ecot)	Périurbain (Bretigney)	Périurbain (SIE d'Abbévillers)	
Nombre d'installation de production	29	1	23	1	0	2	27
Capacité totale de production (m3/j)	81 780	75 000	5 995	200	0	1 480	82 675

PMA doit aujourd'hui adapter les ouvrages d'eau potable afin de répondre aux attentes de la population, avec la résilience nécessaire pour faire face à la problématique de l'évolution climatique, qui affecte les ressources superficielles et karstiques tant sur les aspects quantitatifs, en période de sécheresse, que qualitatifs, lors des fortes pluies.

A cet effet, différents leviers sont étudiés et mis en œuvre, parmi lesquels :

- la gestion concertée des débits du Doubs avec les exploitants des barrages,
- la mise en place d'interconnexions de sécurisation entre unités de distribution d'eau potable en complément ou remplacement de ressources défaillantes (Goux-lès-Dambelin, Colombier-Fontaine, Beutal, etc.),
- le suivi dynamique de la turbidité et la mise en place de vannes de décharge sur les captages pour stabiliser la qualité de l'eau distribuée (Dambelin, Écot, Neuchâtel-Urtière, Solemont, etc.)
- la recherche de ressources complémentaires dans l'aquifère profond, par des forages exploratoires aux alentours de Mathay et la réutilisation d'anciens captages abandonnés,
- la création d'une réserve d'eau brute pour palier à un risque de pollution accidentel ou un déficit du Doubs (sablères de Mathay),
- l'amélioration du rendement des réseaux de distribution.

Sécheresse et gestion concertée du Doubs

Depuis plusieurs années, d'intenses périodes de sécheresse qui s'étendent du printemps à l'automne frappent le Département. Cette situation affecte l'ensemble des aquifères de surfaces, le Doubs atteignant régulièrement des débits très bas, inférieurs au débit d'étiage habituel et au débit réservé (5,3 m³/s).

Ainsi, pour compenser le déficit de la ressource, certaines communes ont été obligées d'alimenter leurs réservoirs d'eau potable par camion (Neuchâtel-Urtière, Solemont, etc.).

Afin de palier au risque majeur d'une rupture d'approvisionnement de Mathay, une gestion concertée des débits du Doubs avec les exploitants des barrages à l'amont permet, depuis 2018, de maintenir un débit minimum nécessaire et suffisant dans le Doubs, garantissant le bon fonctionnement des ouvrages de prélèvement d'eau brute du captage.

a) Le secteur périurbain

(1) Les captages

Trente-deux captages, dont certains sont composés de plusieurs sources, alimentent les habitants de 40 communes du secteur périurbain. Les 3 communes restantes – Berche, Dampierre sur le Doubs et Dung – étant directement alimentées par le captage de Mathay.

Le tableau détaillé de ces ressources est présenté en annexe.

L'ensemble des arrêtés de déclaration d'utilité des périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau pour la consommation humaine ont déjà été établis, ou sont en cours pour les derniers captages, à savoir :

- Vaux et Douve (Colombier-Fontaine),
- En Presles (Pont de Roide-Vermondans),
- Sous le Gey et Reculée (Rémondans-Vaivre),
- Du Mont (Solemont).

(2) La production d'eau potable

Selon la qualité de l'eau de ces ressources, les traitements vont de la simple désinfection, par chloration et/ou exposition aux rayons ultra-violet (UV), jusqu'à des usines plus ou moins complexes permettant de traiter des paramètres tels que : la turbidité, le Fer-Manganèse, les produits phytosanitaires et leurs métabolites, etc.

(3) Les volumes produits et mis en distribution

PMA (périurbain SEPM)						
	2017	2018	2019	2020 (*)	2021	2021/2020
Volume prélevé (m3)				701 865	1 282 906	82,8%
Besoin des usines				2 778	43 044	1449,5%
Volume produit (m3)				699 087	1 239 862	77,4%
Volume achetés à d'autres services d'eau potable				129 477	135 531	4,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable				10 911	227 473	1984,8%
Volume mis en distribution (m3)				817 653	1 147 920	40,4%

RAD 2021 de la SEPM

PMA (périurbain Ecot)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume prélevé (m3)	36 018	37 077	33 815	37 602	41 498	10,4%
Besoin des usines	0	0	0	0	0	0,0%
Volume produit (m3)	36 018	37 077	33 815	37 602	41 498	10,4%
Volume achetés à d'autres services d'eau potable	8 788	10 459	9 937	7 505	23 347	211,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 344	1 593	1 399	1 517	19 522	1186,9%
Volume mis en distribution (m3)	43 462	45 943	42 353	43 590	45 323	4,0%

RAD 2021 d'Écot

Outres les variations de la consommation des usagers, les évolutions constatées ont pour principales origines :

- le caractère incomplet des données sur l'exercice 2020 (contrat de délégation à compter du 1^{er} mars 2020),
- les évolutions du périmètre de la SEPM en 2020 et 2021 (intégration de Feule au 1^{er} juin 2020 et du SIE de la Vallée du Rupt au 1^{er} janvier 2021),
- les modifications de l'architecture des réseaux (alimentation de Goux-lès-Dambelin par Etouvans à compter du 1^{er} juillet 2021).

PMA (périurbain SIEA)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume prélevé (m3)				397 075	368 617	-7,2%
Besoin des usines				6 470	10 336	59,8%
Volume produit (m3)				390 605	358 281	-8,3%
Volume achetés à d'autres services d'eau potable				0	0	0,0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable				55 015	54 577	-0,8%
Volume mis en distribution (m3)				335 590	303 704	-9,5%

RPQS 2021 du SIE d'Abbévillers

b) Le captage de Mathay

(1) La protection du captage

Bien que ne présentant pas de problèmes de qualité chronique, le Doubs est une ressource vulnérable aux pollutions accidentelles.

C'est pourquoi, Pays de Montbéliard Agglomération a lancé une procédure visant à sécuriser son captage d'eau potable, procédure traduite en droit par un arrêté préfectoral en date du 7 mai 2007 et passant par l'instauration de périmètres de protection réglementaire, mais également la création d'une station d'alerte.

Aujourd'hui, cet équipement d'une grande technicité, installé en 2013 et d'un coût global de 190 000 € TTC assure un suivi continu de la qualité de l'eau du Doubs. Il est à même de détecter en temps réel toute dégradation anormale de sa qualité intrinsèque, l'apparition de polluants spécifiques et ainsi de prévenir l'exploitant qui mettra en œuvre les procédures de sauvegarde adaptées. Ainsi, la dite station comprend notamment :

- Un détecteur des métaux lourds suivants :
 - Le zinc

- Le plomb
 - Le nickel
 - Le chrome
- Un détecteur d'hydrocarbures ;
- Un détecteur de toxicité globale :
- L'eau prélevée dans le Doubs alimente un aquarium contenant des poissons d'une espèce particulière (des vairons). Deux sondes ultrasons et une caméra permettent de s'assurer de leurs mouvements.
 - En cas de pollution toxique, lesdits poissons meurent. L'absence ou la diminution des mouvements est alors détectée et déclenche une alarme.

Les informations issues de l'ensemble des analyseurs précitées sont transmises sur la supervision de l'usine de production d'eau potable de Mathay ainsi que vers le système d'astreinte du Délégué permettant ainsi une veille et une capacité de réaction permanente.

Ces analyseurs ont été choisis suite à des études menées en amont qui ont permis d'identifier les risques de pollutions potentielles du captage de Mathay. Elles ont notamment pris en compte les pollutions accidentelles historiques (principalement liées aux hydrocarbures) mais également l'ensemble des activités à risque situées sur l'aire d'alimentation du captage de Mathay (activités industrielles, présence de stations d'épuration, ...).

(2) La production d'eau potable

Elle est assurée par l'usine de production d'eau potable de Mathay d'une capacité maximale de production de 75 000 m³ par jour.

D'une étape à l'autre, la production de l'eau potable se déroule comme suit :

→ 1ère étape : La prise d'eau

La prise d'eau permet de prélever directement dans le Doubs la ressource nécessaire à la production d'eau potable. Cette étape initiale est l'occasion d'un premier nettoyage de l'eau de la rivière qui va être filtrée par des grilles, puis des tamis, placés sur son chemin.

→ 2ème étape : Le prétraitement

On ajoute à l'eau de l'acide sulfurique en très faible dose, afin de corriger le pH de l'eau, du charbon actif, utilisé pour combattre les algues, facteurs de mauvais goûts de l'eau, ou les pollutions accidentelles.

→ 3ème étape : La décantation

Dans le décanteur, l'eau va être débarrassée en deux phases de la majeure partie de ses particules en suspension. D'abord par l'ajout d'un coagulant qui, en agglomérant les particules, va permettre d'obtenir des particules plus grosses appelées des « floccs ». Ensuite, en laissant ces floccs se déposer au fond du décanteur du fait de leur poids important.

→ 4ème étape : La filtration

Lors de cette étape, l'eau traverse des filtres à sable qui vont « tamiser » les matières en suspension qui n'auraient pas été retenues dans les décanteurs et qui sont trop volumineuses pour passer entre les grains de sable. L'espace entre les grains de sable est trop étroit pour permettre le passage des petites impuretés qui se retrouvent piégées, alors que l'eau continue son chemin.

→ 5ème étape : L'ozonation

De l'ozone est maintenant injectée dans l'eau. Cette opération a pour but de détruire tous les micro-organismes que pourrait encore contenir l'eau.

→ 6ème étape : Le stockage

De l'usine de Mathay, l'eau est remontée à 80 mètres plus haut, vers les trois réservoirs de la colline de Saint Symphorien, d'une capacité de stockage de 15 000 m³. De ce point haut, toutes les communes seront desservies, soit en suivant la pente naturelle, soit par l'action d'ouvrages qui remontent l'eau lorsqu'elle ne peut plus s'écouler gravitairement.

(3) Les volumes produits et mis en distribution

PMA (urbain)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume prélevé (m3)	10 017 752	10 717 231	9 498 780	10 322 712	9 839 250	-4,7%
Besoin des usines	756 025	1 047 610	927 526	1 081 465	818 851	-24,3%
Volume produit (m3)	9 261 727	9 669 621	8 571 254	9 241 247	9 020 399	-2,4%
Volume achetés à d'autres services d'eau potable	1 272	1 593	1 399	1 517	313	-79,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 940 567	2 366 684	1 748 130	1 970 248	1 779 820	-9,7%
Volume mis en distribution (m3)	7 322 432	7 304 530	6 824 523	7 272 516	7 240 892	-0,4%

RAD 2021 de VEOLIA

Outres les variations liées à la consommation des usagers, les évolutions constatées ont pour principales origines :

- les modifications de l'architecture des réseaux (alimentation de Goux-lès-Dambelin par Etouvans à compter du 1^{er} juillet 2021),
- une amélioration du rendement (recherche de fuites plus dynamique, après l'impact de la crise sanitaire 2020).

2. La distribution de l'eau potable

a) Le réseau d'eau potable

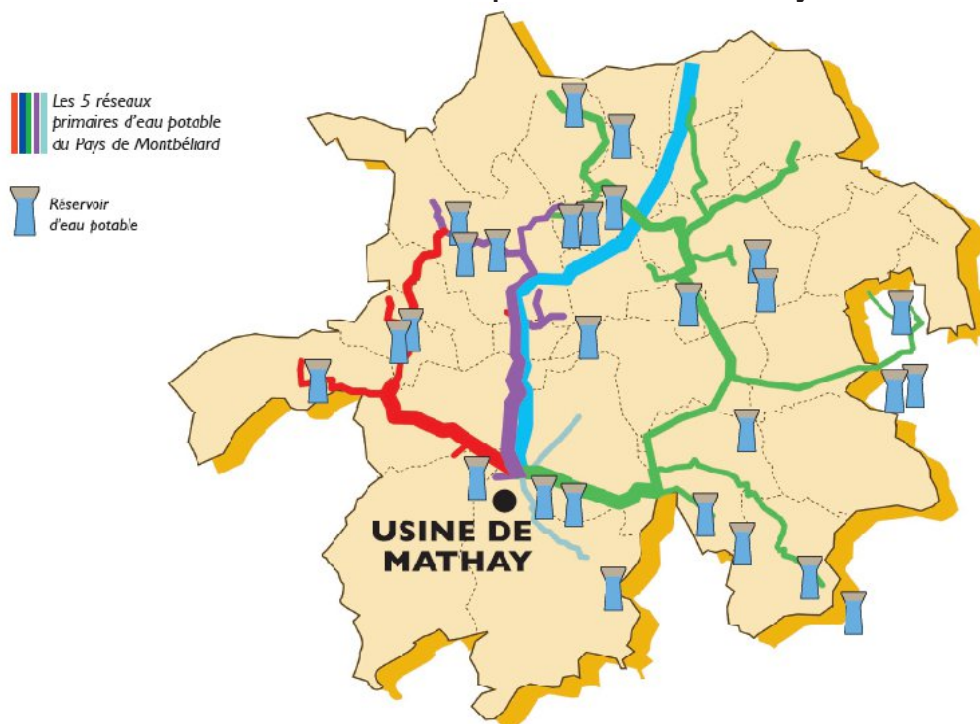
Le réseau de distribution d'eau potable est constitué d'environ 1 184 km de canalisations principales de diamètre 20 à 800 mm auxquelles s'ajoutent 391 km de branchements.

Il comprend également 78 réservoirs d'une capacité de stockage totale de 68 322 m³, 38 stations de surpression ou de pompage et un accélérateur.

PMA (urbain et périurbain)							
	2020	2021					Total
	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (Ecot)	Périurbain (Bretigney)	Périurbain (SIE d'Abbévillers)	
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	83	27	36	3	1	11	78
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau (m3)	68 322	56 221	8 791	540	200	2 570	68 322
Nombre de station de surpression ou de pompage	39	13	19	2	0	4	38
Longueur de réseau (km)	1 574,7	1 144,0	312,0	18,7	4,2	96,0	1 574,9
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements) (km)	1 199,2	807,0	261,0	15,7	3,9	96,0	1 183,6
Longueur de canalisation renouvelée (mi)	764	318	560	0	0	0	878
Nombre de branchement	36 874	31 984	8 955	204	40	2 281	43 464
Nombre de branchement en plomb	9	0	7	0	0	0	15
Nombre de branchement en plomb supprimés	59	41	15	0	0	1	57
Nombre de branchement neufs	96	151	34	2	0	15	202
Nombre de compteurs	51 897	39 385	8 955	252	40	2 574	51 206
Nombre de compteurs remplacés	1 386	2 340	1 018	41	0	146	3 545

Synthèse des données réseaux

Plan des réseaux au départ de l'usine de Mathay



b) Les branchements et la résorption des branchements en plomb

Le plomb n'est pas naturellement présent dans l'eau de Pays de Montbéliard Agglomération. Le risque provient uniquement du contact qui peut exister entre l'eau potable et certains branchements d'eau entre la canalisation principale et les habitations individuelles. En effet, jusqu'en 1970, certains de ces branchements ont été réalisés en plomb.

Valeur maximale de la concentration en autorisé :

- 50 µg/l dans l'ancienne réglementation ;
- 25 µg/l depuis le 23 décembre 2003 et jusqu'au 23 décembre 2013 ;
- 10 µg/l ensuite.

L'eau de Pays de Montbéliard Agglomération est caractérisée par un « potentiel de dissolution du plomb élevé » selon la réglementation. Les nouveaux seuils imposés par la réglementation en matière d'eau potable pour la teneur de plomb maximale admise ont obligé PMA à procéder à la suppression de plus de 5 900 branchements en plomb identifiés, entre 2002 et 2013.

Conseils sanitaires

Pour les canalisations d'eau avant ou après compteur qui comportent du plomb, une partie du plomb contenu dans la matière se dissout dans l'eau. Ce phénomène normal atteint des valeurs plus importantes lorsqu'il n'y a pas de consommation d'eau et que celle-ci stagne au contact du plomb.

Les moments critiques sont généralement le matin (au réveil) et les retours après absence.

Pour réduire l'absorption de plomb par l'eau du robinet, liée essentiellement à ces moments critiques, il ne faut pas boire la première eau, mais l'évacuer des canalisations, par exemple en prenant une douche, en tirant sa chasse d'eau. Le retour d'une eau « fraîche » au robinet permet de constater que le branchement a été vidangé et que l'eau potentiellement contaminée a été éliminée.

Par ailleurs, la température augmente la dissolution du plomb. Il est ainsi très déconseillé d'utiliser de l'eau chaude ayant transité dans une canalisation en plomb pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, etc.).

Il reste toutefois quelques branchements en plomb, qui sont détectés lors des interventions sur le terrain. Ceux-ci sont traités au fur et à mesure de leur découverte.

Ainsi, sur l'exercice 2021, des 63 branchements en plomb ont pu être physiquement identifiés, 56 ont été supprimés dans l'année. Les 7 branchements restants, présents sur le territoire périurbain, seront supprimés en 2022.

c) Les abonnés

Pays de Montbéliard Agglomération compte 47 936 abonnés au service public de l'eau potable en 2021 (dont 37 abonnés non domestiques et 23 Collectivités extérieures).

Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements car dans l'habitat collectif, un même branchement peut desservir plusieurs abonnés.

	PMA (urbain et périurbain)						
	2020	2021					Total
	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (Ecot)	Périurbain (Bretigney)	Périurbain (SIE d'Abbévillers)	
Nombre d'abonnés	47 448	36 829	8 568	233	40	2 266	47 936
domestiques ou assimilés	47 395	36 790	8 551	231	40	2 264	47 876
autres que domestiques	31	26	11	0	0	0	37
autres services d'eau potable	22	13	6	2	0	2	23
Nombre d'interventions avec déplacement chez l'abonné	2 705	4 878	1 645	15		47	6 585
Nombre annuel de demande d'abonnement	2 690	2 845	617	18	-	-	3 480
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	2,05	1,52	3,73	0,09	0,03	-	1,93
Taux d'impayés	1,05%	0,89%	1,76%	0,00%	0,50%	5,95%	1,12%
Montant des abandons de créances	4 233 €	9 818 €	1 382 €	- €	- €	568 €	11 768 €
Taux de réclamation (pour 1000 abonnés)	0,76	0,87	0,82	0,00	1,45	0,00	0,82

Synthèse des données abonnés

Après quelques difficultés liées au nouveau contrat SEPM et à l'impact de la crise sanitaire, la gestion des abonnés par la SEPM s'est normalisée en 2021.

L'engagement des équipes a permis de maintenir un faible taux d'interruptions de service non-programmé.

Le taux d'impayé a augmenté de façon significative pour le SIE d'Abbévillers, passant de 2,04% à 5,95%. Cette dérive est principalement liée à la modification de la facturation de l'assainissement suite au transfert de la compétence à PMA et à l'absence de relance par la trésorerie sur les factures du syndicat.

d) Les volumes d'eau vendus

Le **volume vendu** est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services, après déduction du volume de service

du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...), des dotations gratuites (dégrèvements pour fuite par exemple).

Le volume vendu se décompose comme détaillé dans les tableaux suivants.

PMA (urbain)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume vendu (m3)	7 231 839	7 695 213	6 759 864	6 832 217	6 860 079	0,4%
aux abonnés domestiques et assimilés	5 121 090	5 174 694	4 852 705	4 761 080	4 959 844	4,2%
autres que domestiques	170 182	153 835	159 029	100 889	120 415	19,4%
à d'autres services d'eau potable	1 940 567	2 366 684	1 748 130	1 970 248	1 779 820	-9,7%
dont CAB	1 439 513	1 907 987	1 337 942	1 472 837	1 450 847	-1,5%

PMA (périurbain SEPM)						
	2017	2018	2019	2020 (*)	2021	2021/2020
Volume vendu (m3)	0	0	0	472 451	983 356	108,1%
aux abonnés domestiques et assimilés				447 516	695 797	55,5%
autres que domestiques				14 024	60 086	328,5%
à d'autres services d'eau potable				10 911	227 473	1984,8%

PMA (périurbain SIEA)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume vendu (m3)	320 545	345 791	279 047	290 772	271 327	-6,7%
aux abonnés domestiques et assimilés	267 695	289 534	230 767	235 757	216 750	-8,1%
autres que domestiques						0,0%
à d'autres services d'eau potable	52 850	56 257	48 280	55 015	54 577	-0,8%

PMA (périurbain Ecot)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume vendu (m3)	39 876	39 039	37 823	34 107	54 815	60,7%
aux abonnés domestiques et assimilés	38 532	37 500	36 424	32 590	35 293	8,3%
autres que domestiques						0,0%
à d'autres services d'eau potable	1 344	1 539	1 399	1 517	19 522	1186,9%
Total volumes vendus	7 592 260	8 080 043	7 076 734	7 629 547	8 169 577	7,1%

Sur le secteur urbain :

- la baisse tendancielle des consommations domestiques se confirme, malgré un léger rattrapage de l'année 2020,
- les ventes à d'autres services d'eau sont principalement affectées par l'arrêt des ventes à la CCST mi-2021, qui passent de 360 à 144 milliers de m³, les ventes à la CAB étant restées stables à 1,4 millions de m³.

Les variations constatées sur le secteur de la SEPM sont liées à l'évolution de son périmètre, principalement suite à l'intégration des communes PMA et à la vente en gros pour les communes externes de l'ex-SIE de la Vallée du Rupt.

La variation des ventes à d'autres services d'eau potable sur la commune d'Ecot est liée à la modification des ouvrages et à l'interconnexion Dampierre/Goux-lès-Dambelin.

e) Les volumes consommés

Le volume comptabilisé correspond à la somme des volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc...). Ces volumes doivent faire l'objet d'un pro rata temporis pour les ramener à une période de 12 mois.

Le volume consommé autorisé correspond au volume comptabilisé additionné de volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

En 2021 sur le territoire de PMA, ces volumes sont en hausse de 3% par rapport à l'année précédente, malgré la baisse tendancielle, particulièrement visible dans le secteur périurbain. Le volume comptabilisé atteint près de 6,2 millions de m³ et le volume consommé autorisé s'élève à 6,4 millions de m³.

La consommation moyenne sur le territoire s'établit à 123 litres par habitant et par jour.

PMA (urbain)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume comptabilisé 365 jours (hors ventes en gros) (m3)	5 520 437	5 394 439	5 225 925	4 987 487	5 148 456	3,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	5 614 131	5 511 682	5 298 744	5 105 859	5 284 341	3,5%

PMA (périurbain SEPM)						
	2017	2018	2019	2020 (*)	2021	2021/2020
Volume comptabilisé 365 jours (hors ventes en gros) (m3)				755 662	789 404	4,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)				764 911	810 424	6,0%

(*) : données partielles

PMA (périurbain SIEA)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	221 196	239 657	236 909	242 163	222 837	-8,0%

PMA (périurbain Ecot)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Volume comptabilisé 365 jours (hors ventes en gros) (m3)	38 683	36 736	36 836	34 589	32 091	-7,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	39 459	37 481	37 541	35 644	32 336	-9,3%
Total volume comptabilisé 365 jours (hors ventes en gros) (m3)	5 780 316	5 670 832	5 499 670	6 019 901	6 192 788	2,9%
Total volume consommé autorisé 365 jours (m3)	5 874 786	5 788 820	5 573 194	6 148 577	6 349 938	3,3%

f) Le rendement de réseau

L'estimation du **rendement de réseau** permet d'apprécier la qualité du réseau, son bon fonctionnement, et l'efficacité de la distribution. Il est en effet lié à la perte d'eau sur le réseau. Il est défini par la réglementation comme le rapport du volume consommé autorisé par le volume mis en distribution. Les autres indices – Indice linéaire des pertes (ILP), Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) et Indice linéaire de consommation (ILC) – prennent en compte la longueur du réseau et son impact sur les pertes d'eau.

Le rendement de réseau dépend :

- de la recherche et de la réparation permanente des fuites réalisées par l'exploitant sur les branchements et les canalisations constitutives du réseau de distribution ;
- de la qualité des réseaux et de la politique de renouvellement des canalisations.

A noter que certaines fuites détectées ne peuvent être traitées immédiatement pour des raisons techniques.

La loi Grenelle 2 impose un rendement minimal, défini selon les caractéristiques du réseau, en deçà duquel la collectivité dispose d'un délai de 2 ans pour élaborer un plan d'actions visant à maîtriser les pertes d'eau.

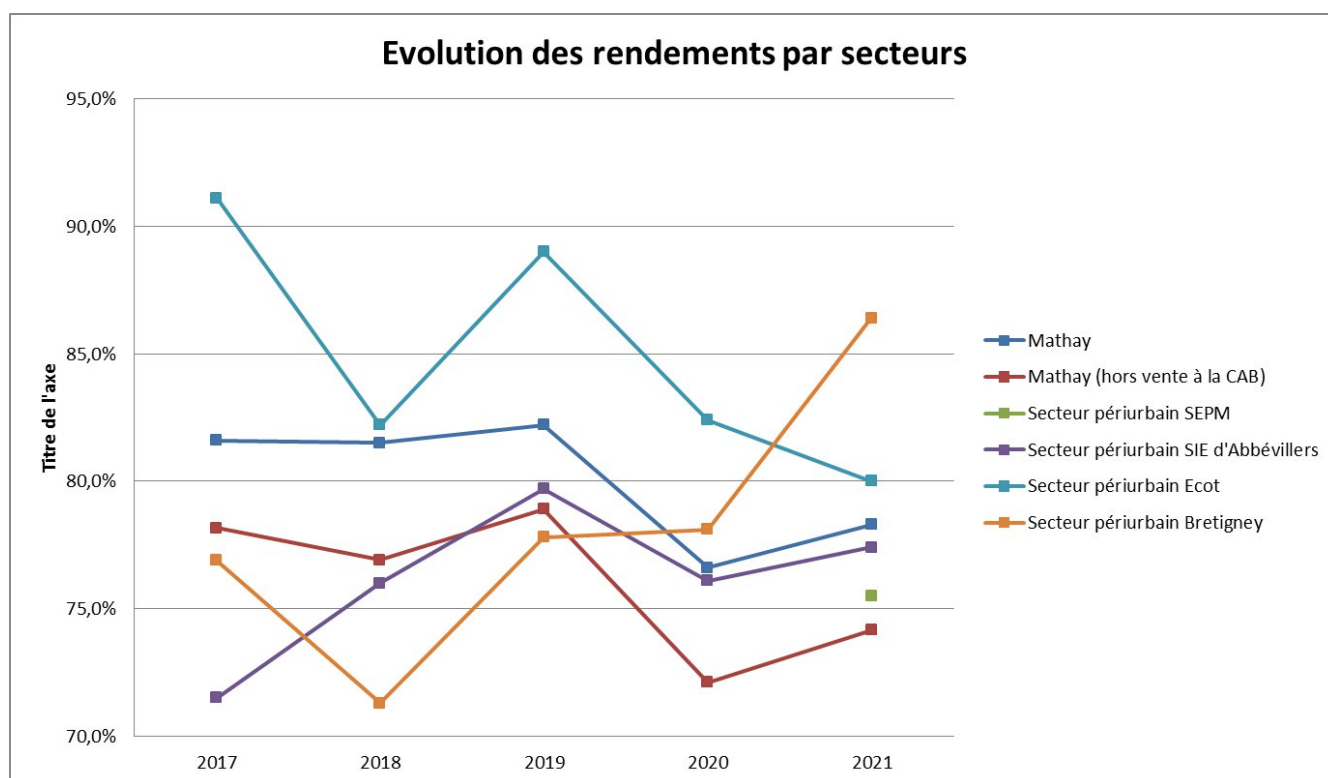
Hors Zones de répartition des eaux, ce rendement objectif est défini comme suit :

$$\text{Rendement seuil "Objectif Grenelle 2"} = 65 + \text{ILC}/5$$

Rendement 2021

	Rendement (%)	Objectif Grenelle 2 (%)	Indice linéaire des pertes - ILP (m3/j/km)	Indice linéaire des volumes non comptés - ILVNC (m3/j/km)	Indice linéaire de consommation - ILC (m3/j/km)
Mathay	78,3%	69,80%	6,64	7,10	23,99
<i>Mathay (hors vente à la CAB)</i>	74,2%	69,80%	6,64	7,10	23,99
Secteur périurbain SEPM	75,5%	67,18%	3,54	3,76	10,90
Secteur périurbain SIE d'Abbévillers	77,4%	66,27%	2,66	2,48	6,36
Secteur périurbain Ecot	80,0%	66,80%	2,26	2,30	9,02
Secteur périurbain Bretigney	86,4%	66,58%	1,24	1,35	7,90

Le détail des rendements par unités de distributions de la SEPM figure au RAD 2021 du secteur périurbain.



Sur le territoire de PMA, le rendement des unités de distribution d'eau potable (UDI) est globalement très largement supérieur à l'objectif du rendement Grenelle 2, avec une tendance à la hausse, après :

- l'impact généré par la crise sanitaire 2020 sur les recherches préventives de fuites,
- la reprise de l'exploitation par la SEPM de nouvelles installations à compter du 1^{er} mars 2020.

Malgré l'intensification de la recherche de fuites en 2021, 5 UDI du secteur périurbain présentent encore localement un rendement inférieur au seuil réglementaire :

- Bondeval,
- Goux-lès-Dambelin,
- Lougres,
- Noirefontaine,
- Solemont.

La pose de nouveaux compteurs de sectorisation, un suivi renforcé des débits, le renouvellement des tronçons de canalisations défectueuses, combinés à des campagnes de recherche de fuite et réparation, permettront à la SEPM et à VEOLIA d'améliorer progressivement la situation.

	2017	2018	2019	2020	2021
Mathay	81,6%	81,5%	82,2%	76,6%	78,3%
Mathay (hors vente à la CAB)	78,2%	76,9%	78,9%	72,1%	74,2%
Secteur périurbain SEPM					75,5%
Secteur périurbain SIE d'Abbévillers	71,5%	76,0%	79,7%	76,1%	77,4%
Secteur périurbain Ecot	91,1%	82,2%	89,0%	82,4%	80,0%
Secteur périurbain Bretigney	76,9%	71,3%	77,8%	78,1%	86,4%
Moyenne PMA	81,3%	81,3%	82,2%	76,6%	77,9%

La dégradation des rendements de 2020 n'est pas totalement résorbée en 2021, malgré la reprise des campagnes préventives de recherche de fuites qui a permis d'augmenter de plus de 60% le nombre de fuites réparées.

Cette situation résulte en partie du décalage des périodes de relève, les volumes facturés sur l'année 2021 correspondant à la relève réalisée en mars-avril, mais aussi des modifications de consommation qui perturbent les indicateurs permettant la détection précoce des fuites.

Les exploitants devront donc maintenir leurs efforts pour revenir aux niveaux qui avaient été atteints avant la crise sanitaire.

Les techniques de recherche de fuites

Les fuites sur le réseau d'eau potable ne ressortent pas toujours au niveau du sol, elles sont dans ce cas qualifiées de fuites « invisibles » et nécessitent des moyens spécifiques pour être détectées.

La technique de recherche de fuites utilisée s'articule autour de 3 axes :

1 - La sectorisation des réseaux :

Elle permet de déterminer les périmètres où des fuites sont à rechercher. Le réseau de PMA est ainsi partagé en grands secteurs pour lesquels les débits de nuits enregistrés par des compteurs dits de sectorisation sont analysés quotidiennement permettant ainsi de déterminer ceux qui nécessitent une recherche prioritaire. Les débits nocturnes correspondent pour l'essentiel à des volumes de fuites du fait de la faible consommation.

2 - La pré-localisation :

La pré-localisation permet de réduire les périmètres sur lesquels se situent les fuites recherchées. Elle consiste à installer des capteurs acoustiques espacés d'environ 200 m qui enregistrent au cours de la nuit les bruits générés par les fuites et ainsi de mieux les localiser. Elle permet notamment de détecter les fuites de faible débit, peu bruyantes, l'enregistrement acoustique ayant lieu la nuit, au moment où les bruits ambiants (circulation automobile) sont faibles et donc les conditions d'analyse optimales.

3 - La localisation :

La corrélation acoustique et l'étude au sol constituent la dernière étape de recherche des fuites en permettant de localiser ces dernières avec une précision de l'ordre du mètre. Le corrélateur acoustique permet de localiser une fuite en interprétant le bruit qu'elle émet. Des capteurs sont posés au contact des canalisations et un logiciel calcul la distance entre le capteur et la fuite.

g) La qualité de l'eau potable



Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux de boisson est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année. De leur côté, les exploitants assurent également un contrôle régulier de la qualité des eaux, dit autocontrôle.

→ Eaux brutes : qualité de la ressource

Nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service

Analyses 2021 sur la ressource					
		Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
		Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
PMA (urbain)	Microbiologique	29	29	10	10
	Physico-chimique	5 015	5 015	283	283
PMA (périurbain SEPM)	Microbiologique	14	14	95	95
	Physico-chimique	3 018	3 018	733	733
PMA (périurbain Ecot)	Microbiologique	2	2	15	15
	Physico-chimique	34	34	15	15
PMA (périurbain Bretigney)	Microbiologique	2	2	26	26
	Physico-chimique	432	432	28	28

En 2021, il n'y a pas eu d'analyses non-conformes sur la ressource.

→ Eaux traitées : qualité de l'eau produite et distribuée

Les paramètres auxquels répond l'eau potable

A la fin du XIXème siècle, on définissait la potabilité de l'eau grâce à 6 paramètres. Aujourd'hui ils sont plus de 60, classés en 5 groupes :

- Paramètres organoleptiques ;
- Paramètres physico-chimiques ;
- Paramètres microbiologiques ;
- Indicateurs de radioactivité ;

- Substances indésirables.

Pour chaque paramètre est déterminée une limite ou référence de qualité, qui fixe la quantité supérieure à ne pas dépasser. Ces valeurs sont fixées par le Ministère de la Santé. Elles prennent en compte :

- Pour les limites de qualité : la santé publique (absence de risque) ;
- Pour les références de qualité : le confort des consommateurs (goût agréable, eau transparente et équilibrée en sels minéraux) et permettent de préjuger du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les limites et références de qualité s'appuient sur les Doses maximales Admissibles (établies par l'OMS) pouvant être absorbées quotidiennement et sans danger par un individu tout au long de sa vie (calculée pour une consommation quotidienne de 2 litres d'eau pendant 70 ans). **Un dépassement ponctuel n'a donc aucune conséquence sur la santé.**

Les paramètres organoleptiques :

Ils concernent la couleur, l'odeur, la saveur et le goût mais n'ont pas d'effet sur la santé. Ce sont essentiellement des critères de confort.

Les paramètres physico-chimiques :

Il s'agit des caractéristiques de l'eau liées à son parcours naturel. Les éléments qui les déterminent peuvent être bénéfiques pour la santé (pH, chlorures, sulfates). La variation de ces caractéristiques n'est pas dangereuse pour la santé.

Les substances indésirables ou toxiques :

Leur présence peut être liée aux activités humaines ou au parcours naturel de l'eau (par exemple, certaines eaux du massif Vosgien sont naturellement riches en arsenic).

Les concentrations tolérées pour ces produits dans l'eau du robinet sont infimes (de l'ordre du mg voire inférieures au µg/l).

On distingue par exemple l'arsenic, le plomb, le cadmium et les pesticides dans leur ensemble, ...

Les paramètres microbiologiques :

La qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est évaluée par la recherche de germes naturellement abondant dans l'appareil digestif humain et animal.

Ces germes dits « témoins de contamination fécale » sont faciles à mettre en évidence (leur présence révèle un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux).

Analyses 2021 sur l'eau produite et distribuée						
		Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire		Taux de conformité
		Nb total de prélèvements	Nb PLV conformes	Nb total de prélèvements	Nb PLV conformes	
PMA (urbain)	Microbiologique	211	210	271	271	99,8%
	Physico-chimique	62	62	19	19	100,0%
PMA (périurbain SEPM)	Microbiologique	96	93	10	10	97,2%
	Physico-chimique	38	36	2	2	95,0%
PMA (périurbain Ecot)	Microbiologique	12	12	15	15	100,0%
	Physico-chimique	6	6	0	0	100,0%
PMA (périurbain Bretigny)	Microbiologique	18	17	14	14	96,9%
	Physico-chimique	5	5	8	5	76,9%
PMA (périurbain SIEA)	Microbiologique	17	16			94,1%
	Physico-chimique	20	20			100,0%

L'ARS et les exploitants concluent sur le suivi analytique de l'eau produite et distribuée en 2021 :

- des plus de 17 000 paramètres ont été analysés sur le secteur PMA urbain :
 - o 2 non-conformités par contaminations bactériologiques ponctuelles
 - o 1 dépassement du paramètre cuivre lié au branchement
 - Eau de qualité physico-chimique satisfaisante et une absence de pesticide
- des plus de 18 000 paramètres ont été analysés sur le secteur PMA périurbain SEPM :
 - o 14 contaminations bactériologiques ponctuelles

- 65 dépassements de la turbidité (dont 63 mesures réalisées sur le terrain)
- 2 dépassements de la référence qualité du paramètre ammonium
- 26 dépassements des références qualité de paramètres microbiologiques
- 6 dépassements de la référence qualité de l'équilibre Calco.
- 1 dépassement de la référence qualité du paramètre Fer total
- 86 dépassements de la référence qualité en turbidité
 - Eau variable selon les UDI :
 - La collectivité doit engager des démarches de sécurisation de l'alimentation en eau de Beutal, Colombier-Fontaine, Solemont, Pont-de-Roide
 - Présence de résultats non satisfaisants sur Etouvans, Saint-Maurice-Colombier, Villars-sous-Écot, Solemont, Neuchâtel-Urtière, Noirefontaine et Longevelle-sur-Doubs
 - Les restrictions d'usage ont pu être levées sur la commune de Goux-lès-Dambelin
- sur le secteur PMA périurbain du SIE d'Abbévillers :
 - 1 dépassement des références qualité de paramètres microbiologiques
 - Eau de bonne qualité bactériologique, de qualité physico-chimique satisfaisante et aucun dépassement pour les pesticides
- sur le secteur PMA périurbain de Bretigney :
 - 1 dépassement des références qualité de paramètres microbiologiques
 - Eau de qualité physico-chimique satisfaisante et aucun dépassement pour les pesticides
- sur le secteur PMA périurbain d'Écot :
 - aucun dépassement
 - Eau de très bonne qualité bactériologique, de qualité physico-chimique satisfaisante et une absence de pesticide

La synthèse des bilans annuels de l'ARS par UDI est présentée en annexe.

3. La défense incendie

a) Réglementation actuelle

→ Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) :

- La défense extérieure contre l'incendie (DECI) : responsabilité du Maire ;
- Dépense communale obligatoire.

Le Maire doit donc s'assurer de l'existence et la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie sur sa commune. Cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité des points d'eau tels que réservoirs et bornes d'incendie.

→ Circulaire n°456 du 10 décembre 1951 :

Cette circulaire constitue le support de référence pour le dimensionnement de la DECI. Elle précise notamment que les sapeurs-pompiers doivent trouver sur place, en tout temps, 120 m³ d'eau utilisables en deux heures, lesdits besoins pouvant être satisfaits indifféremment :

- A partir d'un réseau de distribution ;
- Par des points d'eau naturels ;
- Par des réserves artificielles.

Ainsi, on considère qu'un poteau d'incendie (ou hydrant) permet d'assurer la défense incendie lorsqu'il délivre 60 m³/h sous une pression d'1 bar (avec deux heures de réserve).

→ Règlement d'Instruction et de Manœuvre des Sapeurs-Pompiers Communaux (Arrêté ministériel du 01-02-78)

Il précise notamment les modalités et les fréquences des épreuves à effectuer sur les hydrants, à savoir en mesurer à minima annuellement le débit et la pression.

b) La réforme

→ Loi « Warsmann » - 17 mai 2011- Art. 77 modifiant le CGCT (Art. L. 2213-32, L. 2225-1, 2, 3)

- La DECI devient un nouveau pouvoir de Police administrative spéciale du Maire ;
- Les communes sont chargées du « service public » de DECI, les investissements y afférant sont pris en charge par le budget général ;
- Cette compétence est transférable au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

→ Décret d'application n°2015-235 en date du 27 février 2015

Ce décret définit les points d'eau incendie, pose le principe d'un référentiel national.

→ Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la DECI

Cet arrêté fixe les grands principes tels que les caractéristiques techniques des points d'eau incendie, leur signalisation, les règles en matière de contrôle, etc.

Ces textes sont déclinés au niveau départemental dans un règlement départemental de DECI (RDDECI) élaboré par le SDIS et arrêté par le Préfet. Le RDDECI est la règle applicable dans le département en la matière. Celui du Doubs a été arrêté par Monsieur le Préfet le 27 février 2017.

Cette réforme implique pour les communes de devoir :

- Organiser et prendre en charge le maintien en condition opérationnelle des PEI (maintenance et contrôles périodiques) ;
- Émettre un avis en matière de défense incendie sur certaines autorisations d'urbanisme (zones pavillonnaires, habitats dispersés, hameaux, ...)

Le SDIS se dessaisissant desdites missions.

Au 31 décembre 2018, le maire doit prendre un arrêté communal pour :

- Identifier les risques à prendre en compte (réaliser un zonage distinguant les risques courants faibles, ordinaires, courant important et les risques particuliers)
- Fixer en fonction de ces risques, la liste des PEI mis à disposition du service public de DECI.

c) Comment est assurée la défense incendie sur PMA ?

La défense extérieure contre l'incendie est généralement assurée à partir du réseau de distribution d'eau potable, grâce à plus de 2 500 poteaux incendie.

Suite à la modification statutaire du 1^{er} juillet 2021, la compétence de PMA en matière de défense extérieure contre l'incendie, pour « l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie », a été élargie à l'ensemble de son territoire.

Les autres composantes de la DECI, telles que le zonage des risques et la création des PEI, restent compétence communale.

Suite à la modification statutaire, PMA a levé l'option 3 du contrat de DSP avec la SEPM par voie d'avenant notifié le 8 novembre 2021.

A compter de cette date, la SEPM est amenée à effectuer des mesures de pression et de débit, ainsi que de l'entretien courant, sur le parc des hydrants pour le compte de la collectivité conformément aux clauses du contrat et aux prescriptions édictées par le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (Arrêté Préfectoral n°25-2017-02-27-012 du 27 février 2017).

Sur le périmètre urbain, VEOLIA continue d'assurer ces prestations jusqu'au 31 décembre 2022, date de l'intégration de ce périmètre au nouveau contrat avec la SEPM.

Les prestations à charge de la SEPM se déclinent comme suit :

(1) Mesure de pression et de débit :

Le concessionnaire procédera une fois tous les 3 ans, sur l'ensemble des hydrants de la Collectivité, aux mesures suivantes :

- Pression statique ;
- Pour les hydrants jusqu'au diamètre 100 mm ;
 - Pression résiduelle sous 40 ou 80 m³/h (à voir en fonction des zones d'implantations définies dans la norme NFS 62-200 et fournies par la collectivité) ;
 - Si la pression résiduelle dans ces conditions est inférieure à 1 bar, il conviendra de mesurer le débit disponible sous 1 bar ;
- Pour les hydrants de diamètre 150 mm ;
 - Pression résiduelle sous 130 m³/h ;
 - Si la pression résiduelle dans ces conditions est inférieure à 1 bar, il conviendra de mesurer le débit disponible sous 1 bar.


Il remettra à l'issue de cette campagne un recueil de l'ensemble des mesures réalisées sous la forme d'un tableur regroupant par hydrant ; le numéro d'ordre, les différentes informations de localisation, le diamètre, les différents résultats des mesures de débits et de pressions.

Chaque année, le Procès-Verbal de ces contrôles est transmis aux communes concernées.

(2) Contrôles et entretien des hydrants

La collectivité charge le concessionnaire d'assurer l'entretien annuel de l'ensemble des hydrants, à savoir :

- La vérification de la bonne mise en eau de l'hydrant ;
- Le graissage de la tige de manœuvre lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Vérification du système de vidange ;
- Le remplacement des joints lorsque cela s'avère nécessaire ;
- La numérotation des hydrants.



Les opérations d'entretien seront consignées dans un tableau remis annuellement où figurera par hydrant entretenu, son numéro, les différentes informations relatives à sa localisation et la nature de l'entretien réalisé.

Le concessionnaire sera tenu de réaliser, à la demande de la collectivité, une mise en peinture par hydrant pendant la durée du contrat.

Toutes les autres prestations d'entretien (remplacement de bouchons, de capots ou autres accessoires divers) feront l'objet d'un devis remis à la collectivité que cette dernière devra valider avant la réalisation de la prestation concernée.

(3) Création et renouvellement des hydrants

La création des nouveaux poteaux incendie sera réalisée à la demande de la collectivité en fonction des prescriptions d'implantation indiquées dans l'arrêté préfectoral en vigueur.

Pour l'implantation d'un nouvel hydrant sur une canalisation existante et faisant partie du patrimoine de PMA, les travaux de raccordement et de mise en place, hors terrassement, seront réalisés par le délégataire aux frais du pétitionnaire selon les tarifs du bordereau annexé.

Pour l'implantation d'un nouvel hydrant dans le cadre d'un aménagement (type lotissement), celui-ci pourra être réalisé par le pétitionnaire, et à ses frais, tant que la canalisation l'alimentant n'est ni en eau ni réceptionnée par la collectivité.

Le renouvellement des hydrants du patrimoine de PMA rendu nécessaire par une détérioration de quelque nature que ce soit est réalisé par le délégataire aux frais de la collectivité ou de la personne, physique ou moral, responsable de ladite dégradation.

En tout état de cause, chaque renouvellement ou création d'hydrant devra faire l'objet du retour d'une fiche de réception. Les résultats obtenus sont diffusés par les services de la collectivité.

Les bâches de stockage et ouvrages de puisage dans les cours d'eau permanents ne sont pas concernés par ces prestations.

B. LES INVESTISSEMENTS



Forage exploratoire de Mathay

1. Les opérations d'investissements réalisées en 2021

L'avancement global de la Programmation pluriannuelle des investissements VEOLIA et SEPM est présentée en annexe F.

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable 2021

	Linéaire réseaux assainissement collectif (ml)	Linéaire renouvelé en 2021 (ml)	Taux de renouvellement 2021	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2020	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2021
Urbain	806 884	1 059	0,13%	0,39%	0,27%
Périurbain (SEPM)	260 962	4 660	1,79%	0,00%	0,36%
Périurbain (Ecot)	15 745	-	0,00%	0,00%	0,00%
Total	1 083 591	5 719	0,53%	0,29%	0,29%

Les travaux ont permis le renouvellement de 5 719 mètres linéaires de canalisation hors branchements (dont 3 980 ml de travaux neufs en secteur périurbain), ce qui porte le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2021 à 0,29%** sur le périmètre de PMA.

a) Secteur urbain

Les principales opérations réalisées sur le secteur urbain en 2021 concernent :

Type	Description	Commune	Montant (HT)
------	-------------	---------	--------------

Fonds Patrimonial	Renouvellement réseau Route de Brognard RD 424	Dambenois	80 659 €
	Renouvellement réseau Pont Bermont / rue Charles Lalance	Montbéliard	56 765 €
	Réservoir des « 3 Bornes »	Dambenois	34 152 €
	Renouvellement réseau Les Evoironnes	Sochoux	28 566 €
	Travaux divers	Toutes communes	45 631 €
Fonds Fonctionnel	Réseaux et branchements	Toutes communes	428 835 €
	Usines et réservoirs	Toutes communes	330 906 €
Travaux PMA	Forages exploratoires	Mathay, Bourguignon	217 008 €
	Renouvellement Feeder Miches	Montbéliard	211 716 €
	Renouvellement réseau Route d'Allenjoie	Dambenois	129 822 €
	Renouvellement réseau Rue du Chêne	Voujaucourt	71 043 €
	Renouvellement réseau Avenue des Alliés	Montbéliard	58 310 €
	Renouvellement réseau Rue des Rochers	Dampierre les Bois	61 536 €
	Sécurisation Captage	Ecot	54 129 €
	Renouvellement Usine	Mathay	8 495 €
	Divers	Toutes communes	5 418 €
	Etudes PMA	Divers	Toutes communes
DECI	Renforcement réseaux Rue du Piquet	Vandoncourt	79 215 €
	Divers	Toutes communes	133 875 €
TOTAL			2 126 442 €

b) Secteur périurbain

Les principales opérations réalisées sur le secteur périurbain en 2021 concernent :

Type	Description	Commune	Montant (HT)
Primo Invest. SEPM	Travaux divers	Toutes communes	129 309 €
	Interconnexion	Etouvans/Goux-lès-Dambelin	163 354 €
Fonds Patrimonial SEPM	Travaux divers	Toutes communes	20 494 €
	Interconnexion	Etouvans/Goux-lès-Dambelin	336 920 €
Fonds Fonctionnel SEPM	Programmé	Toutes communes	127 945 €
	Non-programmé	Toutes communes	23 959 €
PMA	Travaux divers	Toutes communes	36 592 €
	Travaux protection ressource	Autechaux-Roide	24 974 €
	Etudes protection ressource	Pont de Roide-Vermondans/Beutal	9 271 €
TOTAL			872 818 €

2. La programmation et les travaux en projets pour 2022

Eu égard aux dispositions contractuelles votées en décembre 2014 liant la Collectivité à VEOLIA EAU et aux dispositions du nouveau contrat SEPM, Pays de Montbéliard Agglomération a pour projets en 2022 :

- La sécurisation des unités de distribution d'eau potable présentant des insuffisances qualitatives et/ou quantitatives,
- Le renouvellement des réseaux d'eau potable défaillant ou selon des opportunités : opérations de voirie ou de renouvellement des réseaux d'assainissement,
- L'entretien des captages, des usines, des réservoirs, des stations de pompage et de rechloration.

Le détail des opérations se décline comme suit :

BUDGET EAU POTABLE									
PROGRAMME 2022 DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE									
COMMUNES	OPERATIONS	Linéaire (ml)	MONTANT T.T.C	Travaux financés par PMA Budget 02 T.T.C	Travaux financés par PMA Budget 17 T.T.C	TRAVAUX financés par VEOLIA T.T.C	TRAVAUX financés par SEPM T.T.C	Estimation Aide Département	OPPORTUNITES
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX									
BUDGET EAU POTABLE - Anciennes DSP									
BAVANS	Rues Pasteur - Cuvier - Pergaud et Hugo	800	220 000 €			220 000 €		18 800 €	programme voirie
DAMPIERRE LES BOIS	Rue de Beaucourt	120	45 000 €			45 000 €			programme voirie
FESCHES LE CHATEL	Rue des écoles - rue des Grands champs	400	70 000 €			70 000 €			Travaux parallèle à l'assainissement
GRAND CHARMONT	Rue de Nommay	220	85 000 €	85 000 €				7 200 €	Travaux parallèle à l'assainissement
MONTBELLIARD	Rue du Mont Bart	470	150 000 €	150 000 €				12 800 €	plaintes usagers et fuites
MONTBELLIARD	Rue Guynemer	180	50 000 €	50 000 €					Travaux parallèle à l'assainissement
MONTBELLIARD	Sécurisation interconnexion réseau Fort Lachaux et Mont Chevis					220 000 €			restauration pour abandon feeder sous Lizaine - voie SNCF
SAINT SUZANNE	Rue du Stade	400	120 000 €	120 000 €				10 200 €	fuites
VIEUX CHARMONT	Rue Romaine / Rue Clématite	600	215 000 €	215 000 €					fuites et réseau en domaine privé
OPERATIONS NON PROGRAMMEES			300 000 €	300 000 €				0 €	
Sous total renouvellement Anciennes DSP (CTTC)		3190	1 255 000 €	920 000 €	0 €	555 000 €	0 €	49 000 €	
BUDGET EAU POTABLE - Nouvelle DSP									
LONGEVILLE / BEUTAL	Sécurisation alimentation eau potable	2400	350 000 €				350 000 €		substitution de la source Cudot non protégéable
GOUX LES DAMBLIN	Chemin de la Fontaine (renforcement + extension)	170	40 000 €		40 000 €				renforcement/extension pour déplacement exploitation agricole
OPERATIONS NON PROGRAMMEES			56 000 €	56 000 €					
Sous total renouvellement Nouvelle DSP (CTTC)		2 570	446 000 €	0 €	96 000 €	0 €	350 000 €	0 €	
Sous total renouvellement (CTTC)		5 760	1 701 000 €	920 000 €	96 000 €	555 000 €	350 000 €	49 000 €	
ENTRETIEN DES USINES ET RESERVOIRS									
BUDGET EAU POTABLE - Anciennes DSP									
Opération à définir	Chemin accès + Vidange + clôture		100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
MATHAY	USINE EAU POTABLE - Réfection des lits filtrants		100 000 €	100 000 €					Première tranche de travaux pour 2 ou 3 filtres (16 en tout)
Sous total Entretien usines et réservoirs - Anciennes DSP (CTTC)			200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BUDGET EAU POTABLE - Nouvelle DSP									
Opération à définir	Chemin accès + Vidange + clôture		72 000 €		72 000 €				Chemn réservoir Bourguignon et Noirefontaine
Sous total Entretien usines et réservoirs - Anciennes DSP (CTTC)			72 000 €	0 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	
Sous total Entretien usines et réservoirs (CTTC)			272 000 €	200 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	
Total 2022 (CTTC)			1 973 000 €	1 120 000 €	168 000 €	555 000 €	350 000 €	49 000 €	

En complément, des opérations de renforcement des réseaux d'eau potable sont réalisées à la charge du budget général pour assurer la défense incendie :

BUDGET GENERAL			
PROGRAMME 2022 - RENOUELEMENT DES PI et RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE			
COMMUNES	OPERATIONS	MONTANT T.T.C	OPPORTUNITES
Toutes communes	Renouvellement des poteaux incendie	175 000 €	base 50 poteaux à renouveler, soit une taux de 2%/an
	Renforcement réseau AEP pour mise en conformité de poteaux incendie	200 000 €	
Total des dépenses à inscrire en 2022 (CTTC)		375 000 €	

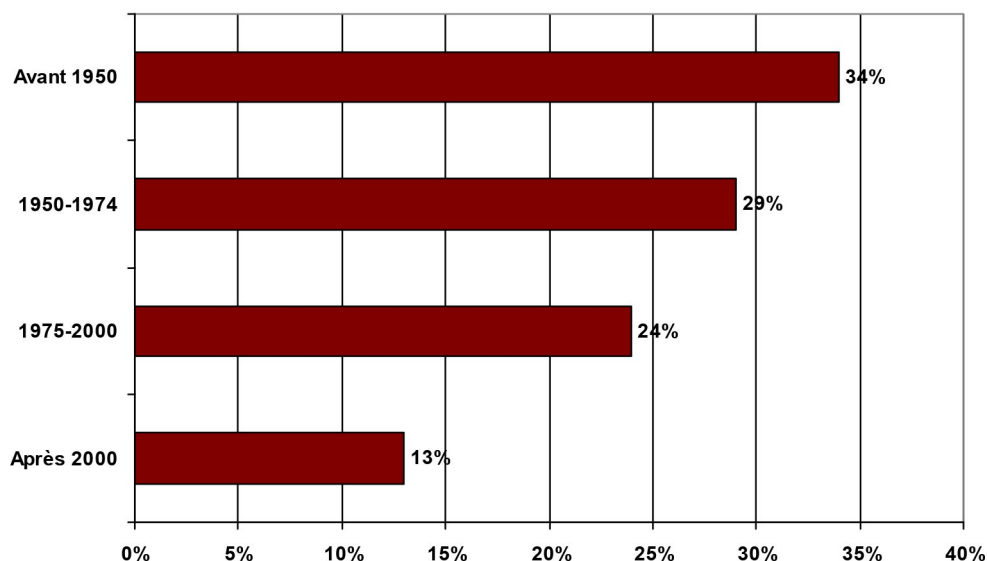
En 2022, PMA réalisera 4 665 000 € TTC de travaux sur ses ouvrages d'eau potable dont :

- 1 288 000 € au titre des budgets annexes BA02 et BA17 ;
- 200 000 € au titre du budget général ;
- 905 000 € seront pris en charge par VEOLIA EAU et la SEPM au titre du fonds patrimonial ;
- 49 000 € à la charge de tiers (Département)

a) Réaliser un schéma directeur de renouvellement de ses réseaux d'eau potable

Afin de maintenir un réseau de distribution d'eau potable performant, la Collectivité se doit d'en assurer le renouvellement qui est fonction de l'état et de l'âge des canalisations existantes.

Pyramide des âges des canalisations d'eau potable



L'objectif du schéma directeur patrimonial est d'assurer une programmation pluriannuelle des travaux en fonction de critères techniques et financiers permettant d'atteindre cet objectif.

Pour ce faire, l'évaluation de l'état de notre patrimoine est en cours sur la base :

- De connaissances théoriques (durée de vie théorique d'une canalisation selon le matériau considéré) ;
- Du traitement statistique des incidents sur les réseaux (fuites) et des données d'exploitation ;
- D'investigations in situ (Les matériaux constitutifs de 12% des 1 225 km de canalisations de notre réseau d'eau potable ne sont pas connus à ce jour).

b) Garantir l'approvisionnement en eau des habitants de PMA en s'inscrivant dans un schéma plus large de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté

Les ressources en eau du Nord Franche-Comté sont principalement d'origine superficielle (cours d'eau, nappe d'accompagnement). Leurs disponibilités respectives peuvent ainsi être remises en cause en cas d'étiage sévère, lors d'une période de sécheresse prononcée.

Ce fait est particulièrement prégnant pour la Communauté d'Agglomération Grand Belfort (GBCA) qui prélève l'eau dans la nappe d'accompagnement de la Savoureuse à Sermamagny. Le régime hydraulique torrentiel de ce cours d'eau le rend en effet très sensible aux étiages et ne permet pas de garantir de tous temps, l'adéquation entre ressources et besoins.

C'est pourquoi, elle complète son approvisionnement en eau potable grâce à une interconnexion avec le captage en eau superficielle de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Situé sur la commune de Mathay, ce dernier assure ainsi, à partir des eaux du Doubs, la desserte en eau potable de cent vingt mille de ses habitants et de tout ou partie, suivant les périodes de l'année, de collectivités limitrophes dont la GBCA. Au total ce sont donc plus de deux cent mille personnes qui dépendent directement de ce captage sans solution alternative existante à ce jour, lui conférant de fait un intérêt stratégique pour l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté.

Bien que ne présentant pas de problèmes de qualité chronique, le captage de Mathay, en tant que ressource superficielle, est vulnérable vis à vis des pollutions ponctuelles et diffuses. Il draine en effet un bassin versant de deux mille deux cents km² où les activités humaines (agricoles, industrielles, ...) sont importantes.

Compte tenu de cette situation, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de ce dernier a prescrit les mesures de protection suivantes :

- Instauration des périmètres de protection ;
- Création d'une station de surveillance permettant de détecter toute pollution de la ressource ;
- Edification ex nihilo d'une réserve de 100 000 m³ d'eau brute équivalant à deux jours de consommation d'eau potable, laps de temps nécessaire au passage d'une pollution ponctuelle au droit du captage.

En alternative à cette dernière, PMA étudie la possibilité d'utiliser l'ancienne gravière sise sur la commune de Mathay en lieu et place de la réserve d'eau brute initialement prévue. Cet équipement pourrait alors s'inscrire dans un schéma plus large de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble du Nord Franche-Comté.

En 2018 a été lancé le diagnostic du fonctionnement hydrologique de la gravière (enregistrement et analyse comparée des évolutions des niveaux d'eau, suivi qualitatif des eaux, modélisation du fonctionnement hydraulique de la gravière).

L'étude s'est poursuivie en 2019 avec :

- la caractérisation de la vulnérabilité de la gravière ;
- la définition des modalités et des équipements nécessaires à l'exploitation de la gravière en réserve d'eau brute.

Afin de valider les premières conclusions de l'étude, des pompages d'essai ont été réalisés dans les gravières, montrant l'absence de liaison directe avec le Doubs et un volume d'eau disponible supérieur à 400 000 m³.



Essais de pompage sur la gravière de Mathay

Au-delà de cette réserve ponctuelle, les sécheresses de 2018 et 2020 doivent nous alerter sur les limites de notre captage de Mathay et le besoin impérieux pour notre Collectivité de diversifier ses approvisionnements en eau.

En 2021, Pays de Montbéliard Agglomération a réalisé 2 forages d'exploration à Mathay et à Bourguignon afin de rechercher de nouvelles ressources en eau, dont la disponibilité n'est pas influencée par les conditions météorologiques. Le premier forage s'est avéré sec. Le second, d'une capacité initiale de 20m³/h, fera l'objet d'une acidification pour tenter de développer ses capacités et évaluer le potentiel de l'aquifère.

Points de repère

Pollution accidentelle :

La circulaire interministérielle du 4 juillet 1972 définit la pollution accidentelle comme « La constatation fondée sur l'observation directe ou sur l'examen de laboratoire d'un nuisible non permanent sur les eaux superficielles ou souterraines, provenant soit d'un événement imprévisible ou involontaire, soit d'un événement provoqué plus ou moins consciemment. »

Pollution diffuse :

C'est une pollution due à de multiples rejets de polluants dans le temps et dans l'espace. Contrairement à une pollution accidentelle, qui se produit localement, ponctuellement et souvent massivement, une pollution diffuse est peu visible. Son effet sur l'environnement n'en est pas moins sensible.

Par exemple, la pollution des eaux par les nitrates et les pesticides est un exemple de pollution diffuse : elle se produit sur tout le territoire, d'année en année et affecte in fine grandement la qualité des eaux et les écosystèmes.

IV. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

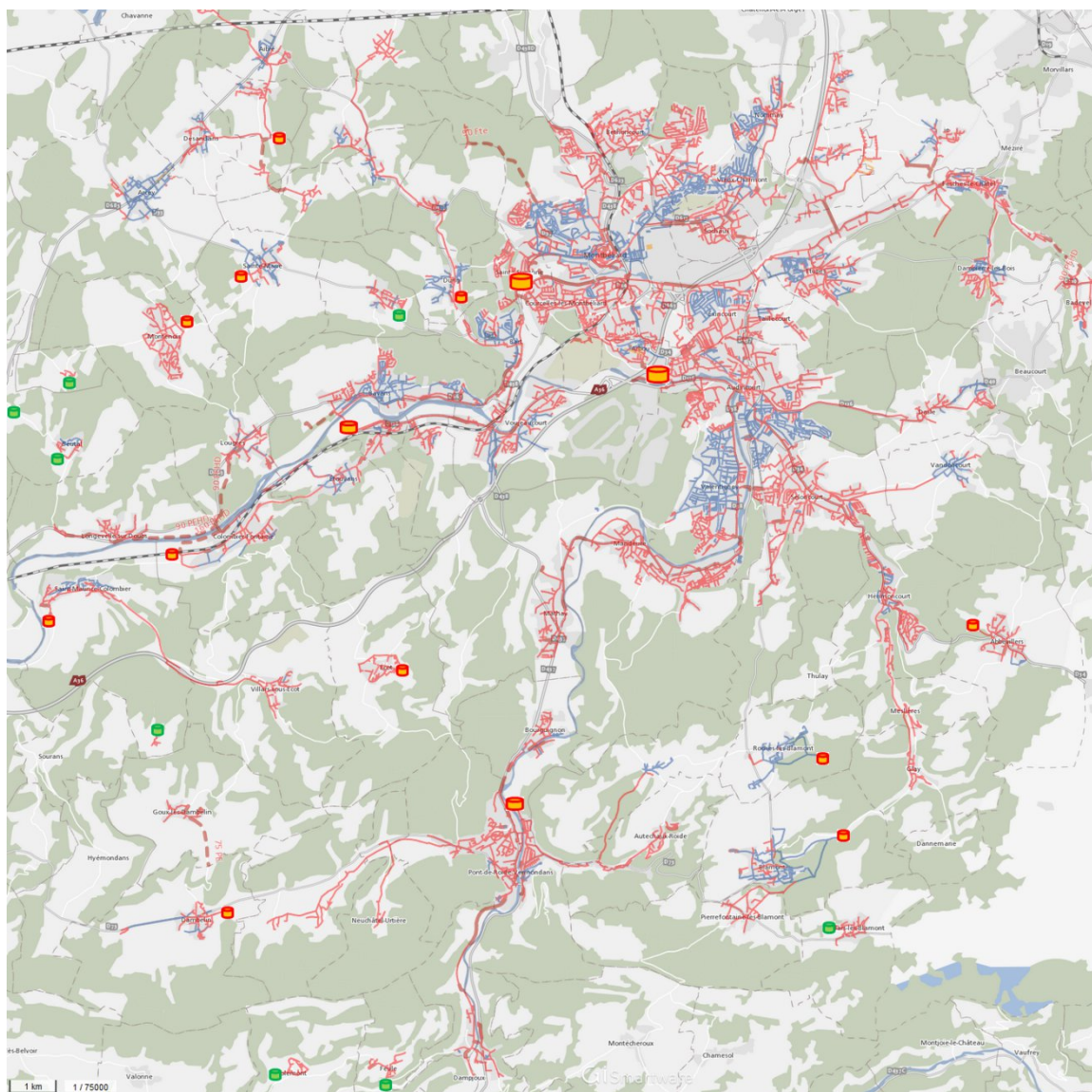


Station d'épuration d'Arbouans

A. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Les systèmes d'assainissement

a) Diversité des systèmes d'assainissement de PMA




Type de collecteur :

 Réseau séparatif

 Réseau unitaire

Type de station d'épuration :

 Boues activées

 Autre (Lagunage, Filtres roseaux, Plateau filtrant)

PMA possède 23 systèmes d'assainissement, composé d'un réseau de collecte des effluents et d'une unité de traitement, de tailles très diverses :

- 2 de plus de 50 000 EH (Arbouans, Sainte-Suzanne)
- 1 de près de 20 000 EH (Bavans)
- 1 de près de 10 000 EH (Pont de Roide-Vermondans)
- 19 entre 40 EH et 4 000 EH

Équivalent-Habitant (EH)

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour (1 EH = 60 g de DBO5/jour).

Le tableau récapitulatif des systèmes d'assainissements est présenté en annexe.

b) Rappel de la composition d'un système d'assainissement

Un système d'assainissement se compose :

- d'un ensemble de branchements domestiques, assimilés domestiques (restauration, bureaux, bâtiments publics, ...) et autres que domestiques (industriels, ...), dont le suivi est réalisé en régie par département conformité branchement de PMA ;
- d'un réseau public de collecte et de transport des effluents, composé de canalisations et d'ouvrages annexes (poste de relevage et refoulement, bassins et déversoirs d'orage, dessableurs, ...), exploité en délégation de service public par VEOLIA ou la SEPM ;
- d'une unité de traitement des effluents, communément nommée station d'épuration, exploitée en délégation de service public par VEOLIA ou la SEPM

De même que pour l'eau potable, une partie du renouvellement des ouvrages a été confiée au délégataire, à hauteur d'une enveloppe annuelle désignée comme Fonds patrimonial. Les autres investissements nécessaires au service – études, création et renouvellement d'ouvrages, remboursement des emprunts préalables, ... – restant à la charge de la collectivité, qui se finance au moyen de Redevance d'Investissement Communautaire (RIC).

c) Conformité des systèmes d'assainissement

La conformité de chaque système d'assainissement est évaluée sur plusieurs critères liés aux ouvrages de collecte, de traitement et à leur exploitation, l'objectif étant que la qualité des rejets soit compatible avec le milieu récepteur.

De façon générale, il faut que :

- le réseau permette de collecter l'ensemble des effluents par temps sec ;
- les déversements par temps de pluie soient maîtrisés et conformes à un arrêté spécifique pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH (Par délibération du 15 décembre 2020, PMA a demandé que soit retenue la charge déversée par temps de pluie : les rejets par temps de pluie devront représenter moins de 5 % des flux de pollution produits par ces agglomérations d'assainissement durant l'année) ;
- les ouvrages de traitement soient en capacité de traiter une charge de pollution minimale arrivant à la station d'épuration, dépendant de la taille de l'agglomération ;
- les ouvrages de traitement soient correctement exploités pour que leurs performances restent conformes aux prescriptions nationales (issues de la directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines) et locales (issues de l'arrêté individuel d'autorisation pour les stations d'épuration de plus de 2 000 EH).

Par ailleurs, les sous-produits de l'assainissement doivent être traités de façon conforme :

- les filières autorisées d'évacuation des boues d'épuration sont la valorisation agricole par épandage, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée ;
- de plus, depuis la crise sanitaire de mars 2020, il est exigé que les boues soient hygiénisées avant valorisation agricole, afin d'éviter tout risque de contamination, ce qui a généré un impact financier significatif sur cette filière.

2. Les branchements

PMA (urbain et périurbain)								
	2020				2021			
	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (ex-CCVR)	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (ex-CCVR)	Total
Estimation du nombre d'habitants desservis	117 225	21 886	6 606	145 717	117 630	21 720	6 595	145 945
Nombre d'autorisations de déversement	26	2	0	28	26	2	0	28
Nombre de branchement eaux usées ou unitaires	31 068	8 713	-	39 781	31 191	8 713	-	39 904
Nombre de branchement eaux pluviales	39 135	-	-	39 135	39 151	-	-	39 151
Nombre de branchement neufs	145	-	5	150	141	-	7	148
Nombre d'abonnés desservis	35 639	8 713	2 800	47 152	36 024	8 849	2 801	47 674
Abonnés sur le périmètre du service	35 634	8 712	2 800	47 146	36 019	8 848	2 801	47 668
Autres services (réception d'effluents)	5	1	0	6	5	1	0	6
Assiette de la redevance (m3)	4 681 972	419 959	276 478	5 378 409	4 914 937	809 331	150 650	5 874 918
Effluent collecté sur le périmètre du service	4 611 124	419 959	276 478	5 307 561	4 819 209	784 386	150 650	5 754 245
Autres services (réception d'effluents)	70 848	0	0	70 848	95 728	24 945	0	120 673

a) Le Département Conformité Branchement



Contrôle branchement à Étupes

Les branchements d'assainissement constituent une composante essentielle du système d'assainissement. Ils permettent en effet d'amener les eaux usées des habitations et immeubles d'activité jusqu'au réseau de collecte.

PMA a donc pour devoir de s'assurer de leur conformité en domaine privé, jusqu'à et y compris le raccordement sur le réseau public. Ce sont les agents assermentés du Département Conformité Branchements de l'Agglomération qui sont en charge de ces vérifications.

Les dossiers de conformité des branchements chez les particuliers et professionnels se composent de deux volets :

- La détermination de l'existence ou non d'un raccordement au réseau public d'assainissement ;

- Une étude diagnostique déterminant la conformité ou non des branchements et précisant la nature des éventuelles anomalies constatées.

Si les branchements sont déclarés conformes par les agents du Département Conformité, un rapport de conformité est délivré au propriétaire de l'habitation.

Si les branchements sont non conformes, le propriétaire a l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité dans un délai défini.

Passé ce délai et en absence de mise en conformité, le propriétaire se voit appliquer une majoration de 100 % sur la redevance d'assainissement, pour les consommations d'eau de son immeuble, conformément aux articles L. 1331-1 et L 1331-8 du Code de la Santé Publique et au règlement du service public d'assainissement collectif de PMA.

b) Les différents types d'intervention du Département Conformité

→ En cas de travaux (création et renouvellement du réseau d'assainissement) ou de problèmes de pollution des milieux aquatiques

Les agents interviennent de façon systématique après que les riverains en aient été informés soit par voie de presse, information municipale, réunion publique ou courrier de la Direction du Cycle de l'Eau de la Communauté d'agglomération.

→ En cas de vente d'une habitation ou à la demande spontanée du propriétaire

Les agents interviennent sur sollicitation des propriétaires, des notaires et des agences immobilières en charge de la vente, par le biais d'un formulaire dénommé « fiche de demande de diagnostic assainissement » disponible en mairie et/ou au siège de la Collectivité ou encore sur demande par courriel à conformite.branchement@agglo-montbeliard.fr. Ces contrôles font l'objet d'une participation financière facturée au demandeur, conformément à la délibération du 19 décembre 2013.

Le Département Conformité en chiffre pour 2021

- Nombre total d'études diagnostiques réalisées : 1 331 dont près de 90 % dans le cas de cessions d'immeubles ;
- Nombre total de branchements déclarés conformes (avec ou sans travaux) : 856
- Nombre de mises en conformité ayant nécessité la réalisation de travaux par le propriétaire de l'immeuble concerné : 301
- Nombre de taxation (doublement de la part assainissement) : 148
- Montant total de taxation (doublement de la part assainissement) : 49 549 €
- Recettes au titre de la réalisation des études diagnostiques : 167 600 €

Depuis le 1^{er} mars 2020, conformément au nouveau règlement du service assainissement, le propriétaire se voit appliquer une participation aux frais d'établissement de la partie publique des branchements (y compris le regard de contrôle et/ou boîte de branchement) à hauteur du coût réel des travaux.

c) Les principales causes de non-conformité

Anomalies présentant un risque pour l'environnement :

→ L'absence de raccordement (total ou partiel) au réseau public d'assainissement :

Il arrive encore de constater le non raccordement des installations sanitaires privées au réseau public d'assainissement, ce qui génère un rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel.

→ Inversion des branchements eaux usées / eaux pluviales :

En système séparatif, le branchement des eaux usées doit obligatoirement être connecté sur le collecteur des eaux usées et le branchement des eaux pluviales sur le collecteur des eaux pluviales. L'inversion des

branchements génère non seulement des rejets directs au milieu naturel, mais aussi un apport d'eau claire parasite dans le réseau d'eaux usées.

→ La présence d'une fosse septique :

Autrefois, les eaux collectées par le réseau d'assainissement dit « tout à l'égout » étaient rejetées dans le milieu naturel, c'est-à-dire à la rivière, sans aucun traitement. À cette époque, les fosses septiques permettaient de réduire au moins l'impact apparent des rejets en transformant la pollution solide en pollution liquide et en réduisant les nuisances visuelles et olfactives.

Aujourd'hui, les effluents septiques rejetés par les fosses endommagent les ouvrages en béton des réseaux et affectent le fonctionnement des stations d'épuration, conçues pour travailler sur une pollution brute.

Depuis le 1^{er} mars 2020, conformément au nouveau règlement du service assainissement, le propriétaire se voit appliquer une participation aux frais d'établissement de la partie publique des branchements (y compris le regard de contrôle et/ou boîte de branchement) à hauteur du coût réel des travaux.

Anomalies présentant un risque pour l'habitation :

→ Absence de regard de contrôle :

Le regard de contrôle, ou boîte de branchement, permet, non seulement de contrôler le bon fonctionnement des installations mais également d'entretenir le branchement en cas de dysfonctionnement du système d'assainissement, tant sur le domaine privé que sur le domaine public. Cet accès est ainsi primordial pour pouvoir curer le branchement et rétablir des écoulements en cas d'obstruction.

→ Absence de clapet anti retour :

Tout appareil d'évacuation se trouvant à un niveau inférieur à celui de la chaussée dans laquelle se trouve l'égout public peut être noyé en cas d'orage ou d'obstruction du réseau. Il convient de le munir d'un dispositif anti-retour contre le reflux des eaux usées et pluviales, conformément au règlement du service public d'assainissement collectif de PMA et article 43 du Règlement Sanitaire Départemental.

d) Les abonnés

Pays de Montbéliard compte 47 711 abonnés au service public de l'assainissement collectif en 2021 (dont 37 abonnés non domestiques et 6 Collectivités extérieures).

PMA (urbain et périurbain)					
	2020		2021		
	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (ex-CCVR)	Total
Nombre d'abonnés	47 183	36 050	8 860	2 801	47 711
domestiques ou assimilés	47 146	36 019	8 848	2 801	47 668
autres que domestiques	31	26	11	0	37
autres services d'assainissement	6	5	1	0	6
Nombre d'interventions avec déplacement chez l'abonné	377	618	68	41	727
Nombre annuel de demande d'abonnement	2 689	2 845	638	133	3 616
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 abonnés)	0,02	0,01	0,00	0,00	0,01
Taux d'impayés	0,84%	0,62%	0,85%	2,18%	0,70%
Montant des abandons de créances	3 543 €	8 223 €	898 €	165 €	9 286 €
Taux de réclamation (pour 1000 abonnés)	2,37	0,89	1,02	0,00	1,91

Synthèse des données abonnés

Le taux d'impayé se maintient à des niveaux réduits, sauf sur le périmètre de l'ex-CCVR.

e) La réduction des rejets de substances dangereuses

- -Les actions structurantes :

Le Contrat d'Agglomération entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) signé le 29 juin 2015 et le Contrat « Opération Allan Environnement » signé le 14 juin 2016 ont permis d'engager l'opération de lutte contre les pollutions toxiques.

Les priorités d'actions ont été définies grâce à :

- la campagne 2007 de recherche des substances dangereuses dans les eaux superficielles de PMA ;
- la recherche des substances dangereuses dans les rejets des stations d'épuration de PMA.

Les substances dangereuses détectées sont

Priorité 1	
Métaux et métalloïdes	Arsenic et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Cadmium et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Chrome et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Cuivre et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Mercure et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Nickel et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Plomb et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Zinc et ses dérivés
Métaux et métalloïdes	Autres métaux et métalloïdes
Micropolluants organiques	HAP (Hydrocarbures, aromatiques, polycyclique, pyrolytique et dérivés)
Priorité 2	
Micropolluants organiques	Solvants chlorés
Micropolluants organiques	BTEX
Micropolluants organiques	Chlorophénols
Phytosanitaires*	Herbicides
Phytosanitaires*	Autres Phytosanitaires

Ainsi, les rejets des PME/PMI aux réseaux d'assainissement de PMA ont fait l'objet d'un contrôle, d'une régularisation administrative et d'un suivi, depuis l'entrée en vigueur du règlement de service au 1^{er} mai 2017.

L'origine des substances prioritaires identifiées et actions associées

Métaux et métalloïdes : Rejets industriels à mettre en relation avec les activités présentes sur le territoire de PMA (industrie automobile et sous-traitance) _ Actions associées : Contrôle des rejets industriels et gestion des déchets

HAP : D'origine anthropique ou naturelle (**constituants naturels du charbon et du pétrole, ou issus de la combustion incomplète de matières organiques** telles que les carburants, le bois, le tabac). Ils sont détectés de manière diffuse au niveau de la quasi-totalité des stations de mesure de la qualité des eaux du bassin RMC).

La seule source ponctuelle potentielle identifiée sur le territoire de PMA est représentée par une entreprise d'imprégnation du bois _ Actions associées : Contrôle des rejets industriels et gestion des déchets

Les solvants chlorés : D'origine industrielle (dégraissage des pièces), artisanale (garage, peinture, pressings), ou domestique, présents dans les pesticides (en tant que substance active ou solvant) _ Actions associées : Contrôle des rejets industriels et gestion des déchets, démarche « 0 phyto », délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mathay

Les BTEX (ou solvants aromatiques) : Stations-services et dépôts de carburants, peintures, colles, ... _ Contrôle des rejets industriels et gestion des déchets

Les Chlorophénols : Origines et utilisations très nombreuses (agents de préservation des bois, peintures, fibres végétales, cuir ; entrent dans la composition de produits pharmaceutiques, de colorants ; intermédiaires de dégradation d'autres substances dont pesticides (Lindane) ; résidus de combustion du bois et d'incinération des ordures ménagères) _ Actions associées : . Contrôle des rejets industriels et gestion des déchets, démarche « 0 phyto », délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mathay

Herbicides et autres produits phytosanitaires : Usages agricoles et non agricoles _ Actions associées : démarche « 0 phyto », délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mathay

3. La collecte

L'objectif du réseau d'assainissement est d'assurer dans des conditions satisfaisantes la collecte et l'évacuation des eaux usées et pluviales jusqu'aux unités de traitement.

a) Type de collecte

L'assainissement d'une rue peut être de deux types, soit :

(1) En système séparatif, le réseau d'assainissement comporte :

- Un collecteur pour les eaux usées,
- Un collecteur pour les eaux pluviales, principalement de voirie, car les eaux pluviales domestiques doivent par défaut être retenues à la parcelle.

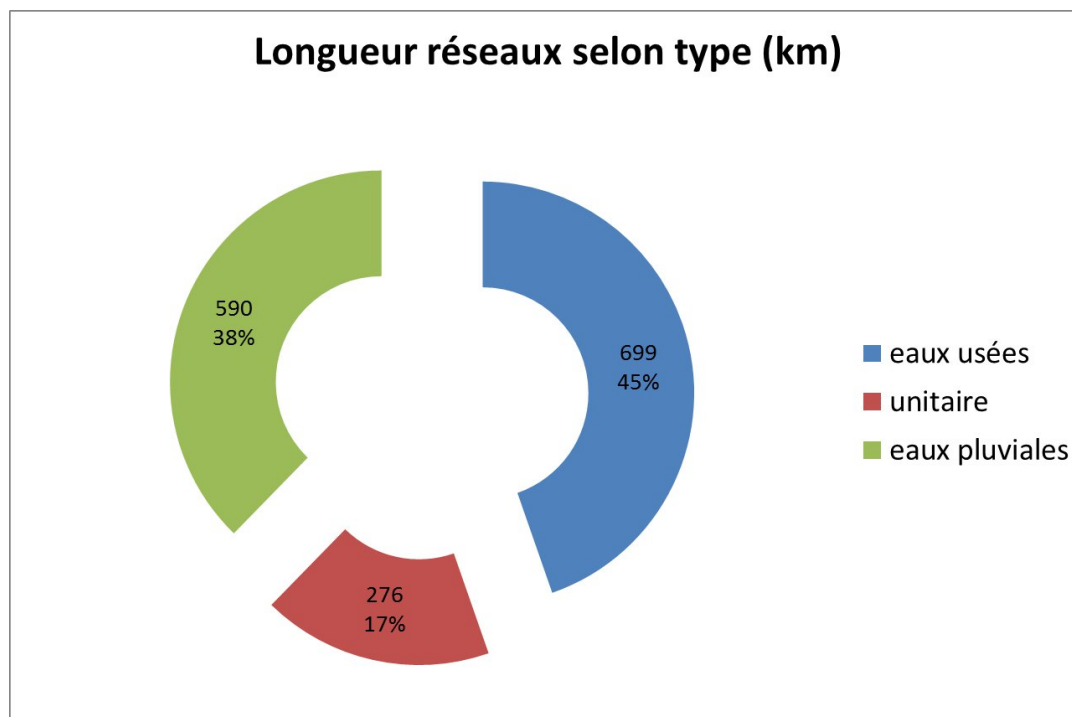
Les eaux usées sont traitées en station de dépollution avant d'être rejetées à la rivière. Les eaux pluviales sont directement dirigées vers le milieu aquatique.

(2) En système unitaire le réseau d'assainissement comporte un unique collecteur qui admet les eaux usées et les eaux pluviales.

Elles sont ensuite traitées en station de dépollution puis rejetées à la rivière.

Ces réseaux sont généralement équipés de déversoirs d'orage, permettant le délestage du réseau en cas de fortes pluies afin d'éviter la mise en charge et les débordements incontrôlés. Ces dispositifs sont

éventuellement complétés de bassins d'orage, qui permettent le stockage des effluents avant leur restitution, pour limiter le déversement de pollution dans le milieu naturel.



Ainsi, plus de 1 500 km de réseaux public d'assainissement permettent de collecter les eaux usées et pluviales sur le territoire de PMA.

b) L'exploitation des réseaux de collecte

Exploitation des réseaux

En 2021, le service de l'assainissement a procédé :

- à l'inspection de 58 km de réseau d'assainissement ;
- au curage (nettoyage) de 193 km de réseau d'assainissement ;
- à 244 interventions de désobstruction.

Indépendamment du type de réseau d'assainissement, et pour garantir le transfert des effluents vers les stations d'épuration, il convient principalement de :

- réparer les casses et défauts d'étanchéité qui, selon la hauteur des nappes, supposent des exfiltrations de la pollution ou des apports d'eaux claires parasites ;
- désobstruer et curer préventivement les réseaux, pour permettre un libre écoulement de la pollution ;
- surveiller les déversoirs d'orage, afin d'éviter leur obstruction et des déversements par temps sec ;
- entretenir les postes de refoulement et autres ouvrages annexes ;
- réaliser des inspections télévisuelles des réseaux pour vérifier leur état.

Ces tâches d'exploitation sont complétées par des opérations d'investissements ayant pour objet de :

- limiter les apports d'eaux claires parasites météorites (eaux de pluie, de ruissellement, ressuyage, ...) ou permanentes (sources, drains, ...), qui génèrent des surcoûts d'exploitation et provoquent des déversements au milieu naturel par saturation des réseaux de collecte ;
- renouveler les collecteurs en fin de vie.

PMA (urbain et périurbain)								
	2020				2021			
	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (ex-CCVR)	Total	Urbain	Périurbain (SEPM)	Périurbain (ex-CCVR)	Total
Linéaire de réseau de collecte eaux usées (ml)	465 885	189 938	45 226	701 049	469 798	183 928	45 642	699 368
Linéaire de réseau de collecte eaux unitaire (ml)	203 501	51 483	31 535	286 519	200 826	44 585	30 663	276 074
Linéaire de réseau de collecte eaux pluviales (ml)	451 346	106 517	35 891	593 754	448 431	104 878	36 314	589 623
Nombre de poste de relèvement	114	46	4	164	114	46	4	164
Nombre de déversoirs d'orage	186	42	38	266	186	42	38	266
Nombre de points noirs orage	55	2	1	58	45	2	1	48
Nombre de désobstruction du réseau	129	24	45	198	179	35	30	244
Longueur de canalisation curée (ml)	109 594	37 525	6 093	153 212	124 968	61 402	7 627	193 997
Longueur de canalisation inspectée (ml)	15 141	16 069	36	31 246	18 400	39 532	514	58 446
Nombre de réparation sur branchements	10	3	1	14	8	1	1	10
Nombre de réparation sur collecteur	17	50	3	70	125	22	1	148

Chiffres clés des ouvrages

En 2021, le réseau d'assainissement est constitué par :

- 1 565 km de collecteurs de diamètre 60 à 1800 mm, dont 590 km de réseaux d'eaux pluviales
- 28% des collecteurs d'eaux usées sont de type unitaire ;
- 164 stations de refoulement ou postes de relevage ;
- 266 déversoirs d'orage.

c) Taux de collecte : indicateur de performance du réseau

La performance de l'assainissement collectif est notamment liée à la capacité du réseau de collecte à recueillir effectivement la pollution produite sur la zone desservie et à l'acheminer intégralement vers les usines de dépollution des eaux usées.

Un système de collecte est donc d'autant plus efficace que le taux de collecte défini comme « Le rapport entre la quantité de matières polluantes captée par le réseau parvenant aux ouvrages de traitement (usines de dépollution) et la quantité de matières polluantes générée dans la zone desservie par le réseau » est élevé.

Toutefois, la détermination de ce taux relève d'une problématique majeure qui est d'évaluer la valeur « émise » sur l'Agglomération, puisque la mesure en est quasi-impossible. Pour ce faire, le législateur a fixé la charge polluante théorique émise en France à 60 g par habitant et par jour de DBO₅.

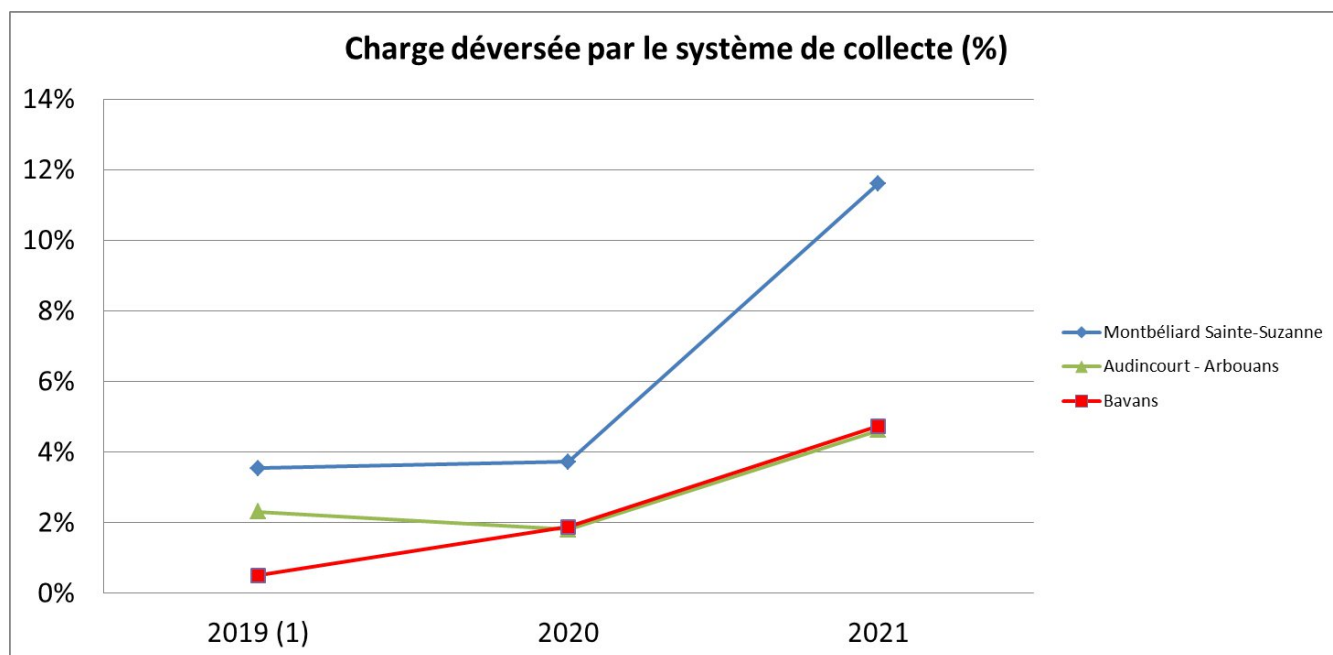
Pour les ouvrages de plus de 2 000 EH, le nombre d'analyses d'auto-surveillance permet une bonne évaluation de la charge entrante et une estimation du taux de collecte :

PMA (urbain et périurbain)									
Système d'assainissement	Capacité (EH)	Agglomération (EH) (1)	Débit de réf. 2021 (m3/j)	Capacité (kg DBO5/j)	Charge théorique (kg DBO5/j)	Charge 2020 (kg DBO5/j)	Charge 2021 (kg DBO5/j)	Taux de collecte 2020	Taux de collecte 2021
Montbéliard Sainte-Suzanne	58 350	58 749	30 080	3 501	3 525	2 230	1 800	63%	51%
Audincourt - Arbouans	71 667	52 610	28 661	4 300	3 157	2 096	1 914	66%	61%
Bavans	19 800	9 701	15 193	1 188	582	487	357	84%	61%
Pont-de-Roide	9 500	7 263	1 900	570	436	332	308	76%	71%
Colombier-Fontaine	4 000	3 559	860	240	214	175	193	82%	90%
Total	163 317	131 882	76 694	9 799	7 913	5 319	4 573	67%	58%

(1) Nota : La taille de l'agglomération inclut les communes externes raccordées au système d'assainissement. Elle est légèrement surestimée, car basée sur la population totale des communes, qui comprend les habitants en assainissement non collectif.

Après plusieurs années consécutives d'amélioration, l'année 2021 se caractérise par une baisse significative du taux de collecte, qui passe globalement de 67% en 2020 à 58%.

Cette dégradation est principalement liée à une pluviométrie élevée, de 25% supérieure à celle de l'année précédente, qui a généré une augmentation importante des déversements au milieu naturel, malgré les travaux réalisés sur les réseaux. Cette situation est corroborée par l'évolution de la charge rejetée par les déversoirs d'orages télé-surveillés du réseau de collecte des 3 systèmes d'assainissement du secteur urbain.



Charge déversée par le système de collecte (%)	2017 (1)	2018 (1)	2019 (1)	2020	2021	Moyenne sur 5 ans
Montbéliard Sainte-Suzanne	1,96%	3,17%	3,55%	3,73%	11,62%	4,81%
Audincourt - Arbouans	1,05%	1,52%	2,31%	1,81%	4,62%	2,26%
Bavans	0,37%	0,53%	0,51%	1,88%	4,74%	1,61%
Pluviométrie	585	766	974	882	1099	861,2

(1) Nota : Ces données sont en partie incomplètes ou incohérentes.

d) Conformité de la collecte

En application du critère demandé pour l'évaluation de la conformité de la collecte des systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH, la moyenne des charges déversées sur les 5 dernières années doit rester inférieure à 5%.

Ainsi, l'ensemble des systèmes est conforme en 2021. **Toutefois, la valeur extrême mesurée sur Sainte-Suzanne cette année compromet la conformité des 4 prochains exercices.**

Étant donné l'importante dérive observée sur les systèmes d'assainissement de Sainte-Suzanne et de Bavans, et en parallèle de l'étude schéma directeur d'assainissement mentionnée au point suivant, une réflexion a déjà été engagée :

- sur la gestion du temps de pluie de Sainte-Suzanne pour réduire les flux de pollution déversée par les réseaux de collecte et en entrée de la station d'épuration, afin qu'un maximum de pollution soit capté et traité par celle-ci ;
- sur la recherche d'apport d'eaux claires parasites sur Bavans.

La mise en place du diagnostic permanent et la fiabilisation des données permettent aujourd'hui de mieux suivre le fonctionnement des réseaux, identifier les dysfonctionnements et cibler efficacement les travaux à réaliser.

Correction faite des aléas liés aux variations de la pluviométrie, le taux de collecte continue de s'améliorer sur le territoire.

Point de repère

Une **eau parasite** est une eau qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir. Ce terme est utilisé pour désigner une eau claire (généralement très peu polluée), introduite dans un système d'assainissement unitaire ou séparatif.

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- Eaux claires parasites permanentes : il s'agit d'eaux parasites d'infiltration diffuse de la nappe qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles (branchement pénétrant) ou d'étanchéité (racines) ;
- Eaux claires parasites météoriques : il s'agit d'intrusions d'eaux pluviales dans un réseau de collecte des eaux usées qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public ;
- Eaux claires parasites de captages liées à la collecte de ruisseaux historiquement canalisés puis transformés en partie aval en collecteurs unitaires.

Les **eaux claires parasites** constituent un problème important du fonctionnement des systèmes d'assainissement. Les impacts des eaux parasites sur le réseau d'assainissement sont multiples :

- **Diminution de la capacité de transit** entraînant des surcharges hydrauliques dans les collecteurs et les postes de relèvement. Cette saturation peut entraîner des surverses dans les caves, sur la chaussée ou dans le milieu naturel ;
- **Surcharge des postes de relèvement** avec augmentation des durées de pompage et donc des consommations d'énergie, usure mécanique des équipements... ;
- **Usure accélérée des collecteurs** provoquée soit par l'agressivité des effluents, soit par l'érosion progressive des matériaux de remblais de la tranchée d'assainissement sous l'action des eaux d'infiltration qui peuvent provoquer des fissures, tassements différentiels...

e) Mieux comprendre le fonctionnement du réseau de collecte pour en améliorer le fonctionnement

Depuis novembre 2020, les services de l'Agglomération ont lancé une étude pour l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement, outil de planification stratégique destiné à piloter les actions de la Collectivité en matière d'assainissement pour une décennie et permettre d'atteindre les objectifs inscrits à :

- la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 ;
- la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991 ;
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

L'objet de l'étude Schéma Directeur d'Assainissement est de réaliser :

- le diagnostic du fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseau eaux usées, réseau d'eaux pluviales, stations de traitement des eaux usées du Pays de Montbéliard Agglomération, afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;

- le schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée ;
- les zonages opposables aux tiers : pour l'assainissement collectif et non-collectif pour limiter l'impact sanitaire et environnemental, et pluviaux pour maîtriser les risques d'inondation, sur le territoire de PMA.

L'étude vise également à compléter les dispositifs d'auto-surveillance et les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement, ainsi qu'à initier à l'échelle du territoire leur gestion patrimoniale.

4. L'épuration

La communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard dispose de 23 stations d'épuration.

La pollution des eaux usées arrivant à une station d'épuration est principalement mesurée par les paramètres suivants :

→ Les matières en suspension (MES) :

Représentent la part non soluble directement décantable.

→ La demande biochimique en oxygène en 5 jours (DBO5) :

Représente la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution biodégradables.

→ La demande chimique en oxygène (DCO) :

Représente la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.

→ L'azote global ou total (NGL) :

Représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, nitrites, nitrates, ammonium)

• Le phosphore total (Pt) :

Représente toutes les formes de matières et molécules renfermant du phosphore (matières organiques, poly-phosphates, ...)

a) Les usines de dépollution du secteur urbain

Les informations sont détaillées aux RAD correspondants.

(1) Arbouans

Arbouans	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	3 716 894	4 760 869	28%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	77 616	111 401	44%
Conformité des analyses (105/105)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	684,8	1 112,0	62%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station d'Arbouans a traité près de 4,8 millions de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés sur les paramètres MES et DBO5 (>98%), mais en légère dégradation sur le NGL (79%).

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(2) Bavans

Bavans	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	1 398 986	2 035 748	46%
Volume déversé en tête de station	23 860	22 616	-5%
Volume by-pass en cours de traitement	27 849	229 908	726%
Conformité des analyses (24/24)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	134,0	115,5	-14%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Bavans a traité plus de 2,0 millions de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés sur les paramètres MES et DBO5 (>96%), mais en légère dégradation sur le Pt (76%).

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, qui se traduit par une augmentation des volumes du by-pass. Le volume déversé représente plus de 12% des effluents traités.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(3) Sainte-Suzanne

Sainte-Suzanne	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	4 711 380	5 449 060	16%
Volume déversé en tête de station	394 920	475 110	20%
Volume by-pass en cours de traitement	2 900	6 000	107%
Conformité des analyses (101/105)	100%	96%	
Boues produites (tMS)	1 516,6	1 456,6	-4%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Sainte-Suzanne a traité plus de 5,4 millions de m3 d'eaux usées, avec des rendements élevés sur le paramètre DBO5 (>96%).

En 2021, 4 bilans sont non conformes : 3 dépassements pour le paramètre MES et 1 dépassement pour les paramètres MES et NTK (azote Kjeldahl). Ces dépassements sont liés à d'importants volumes de déversement en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

b) Les usines de dépollution du secteur périurbain ex-CCVR

Les informations sont détaillées au RAD correspondant.

(1) Présentevillers (lagune)

Présentevillers	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	138 961	197 593	42%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	-	-	

La lagune de Présentevillers a traité plus de 197 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements moyens.

Les files eau et boues sont conformes à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(2) Dung

Dung	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	197 681	217 202	10%
Volume déversé en tête de station	55 195	298 099	440%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (13/13)	92%	100%	
Boues produites (tMS)	16,7	18,1	8%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Dung a traité plus de 217 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements moyens.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, qui se traduit par une augmentation des volumes du by-pass. Le volume déversé représente près de 140% des effluents traités.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(3) Echenans

Echenans	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	203 119	258 084	27%
Volume déversé en tête de station	115 655	199 090	72%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (13/13)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	12,2	15,7	29%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station d'Echenans a traité près de 258 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, qui se traduit par une augmentation des volumes du by-pass. Le volume déversé représente près de 80% des effluents traités.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(4) Sainte-Marie

Sainte-Marie	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	51 240	65 700	28%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (2/2)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	6,0	4,1	-32%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Sainte-Marie a traité plus de 65 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

c) Les usines de dépollution du secteur périurbain SEPM

(1) Beutal (lagune)

Beutal	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	10 404	13 140	26%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La lagune de Beutal a traité plus de 13 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

Les files eau et boues sont conformes à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(2) Bretigney (roselière)

Bretigney	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	3 672	-	0%
Volume déversé en tête de station	0	-	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	-	0%
Conformité des analyses (0/0)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

Pas de mesure de débit ni de bilan en 2021 sur la lagune de Bretigney.

Les files eau et boues sont conformes à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(3) Solemont (roselière)

Solemont	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	8 568	-	0%
Volume déversé en tête de station	0	-	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	-	0%
Conformité des analyses (0/0)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

Pas de mesure de débit ni de bilan en 2021 sur la lagune de Solemont.

Les files eau et boues sont conformes à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(4) Abbévillers

Abbévillers	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	34 884	58 218	67%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (2/2)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	2,1	14,5	590%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station d'Abbévillers a traité plus de 58 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(5) La Guinguette (plateau filtrant)

La Guinguette	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	-	-	0%
Volume déversé en tête de station	-	-	0%
Volume by-pass en cours de traitement	-	-	0%
Conformité des analyses (0/0)			
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

Pas de mesure de débit ni de bilan en 2021 sur le plateau filtrant de la Guinguette.

La file eau n'a pas encore été évaluée et la file boues est conforme à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(6) Blamont

Blamont	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	48 654	72 270	49%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/2)	100%	50%	
Boues produites (tMS)	0,4	3,2	700%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Blamont a traité plus de 72 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station. Un bilan est non conforme : 1 dépassement pour le paramètre NTK (azote Kjeldahl). Ce dépassement est lié à des difficultés d'évacuation des boues ayant limité les extractions du bassin d'aération.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(7) Colombier-Fontaine

Colombier-Fontaine	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	190 339	305 774	61%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (11/12)	100%	92%	
Boues produites (tMS)	238,0	66,3	-72%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Colombier-Fontaine a traité plus de 305 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés sur les paramètres MES et DBO5 (>98%), mais en légère dégradation sur le Pt (85%).

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station. Un bilan est non conforme : 1 dépassement pour le paramètre Pt (phosphore). Ce dépassement est lié à un dysfonctionnement de la pompe doseuse.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(8) Dambelin

Dambelin	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	38 250	60 590	58%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (3/3)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,5	2,6	420%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Dambelin a traité plus de 60 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(9) Écot

Écot	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	14 076	15 330	9%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,1	0,3	200%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station d'Écot a traité plus de 15 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(10) Feule (roselière)

Feule	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	11 628	13 870	19%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	0%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Feule a traité plus de 13 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

En 2021, un bilan est non conforme : 1 dépassement pour le paramètre Pt (phosphore) dont la filière de traitement est biologique.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(11) Montenois

Montenois	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	59 364	97 966	65%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (5/5)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	1,0	100%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Montenois a traité plus de 97 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station. Un bilan a été réalisé lors de travaux sur le bassin d'aération, hors conditions normales d'exploitation.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(12) Pont-de-Roide

Pont-de-Roide	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	357 696	475 404	33%
Volume déversé en tête de station	252	69 096	27319%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (12/13)	100%	92%	
Boues produites (tMS)	40,0	86,3	116%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Bavans a traité plus de 2,0 millions de m3 d'eaux usées, avec des rendements moyens.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, qui se traduit par une augmentation des volumes du by-pass. Le volume déversé représente plus de 15% des effluents traités. Un bilan est non conforme : 1 dépassement pour le paramètre NGL (azote global). Ce dépassement est lié aux importants volumes déversés en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(13) Roches-lès-Blamont

Roches-lès-Blamont	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	26 010	27 740	7%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	1,5	0,2	-87%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Roches-lès-Blamont a traité plus de 27 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(14) Saint-Maurice-Colombier

Saint-Maurice-Colombier	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	43 911	74 278	69%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (2/2)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	3,6	15,9	342%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Roches-lès-Blamont a traité plus de 74 milliers de m3 d'eaux usées, avec des rendements très élevés.

En 2021, la station reçoit un volume d'eaux claires parasite important, mais elle ne dispose pas de mesure sur le déversoir en tête de station.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

(15) Echelotte (plateau filtrant)

Echelotte	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	2 142	-	0%
Volume déversé en tête de station	0	-	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	-	0%
Conformité des analyses (0/0)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

Pas de mesure de débit ni de bilan en 2021 sur le plateau filtrant d'Echelotte.

Les files eau et boues sont conformes à 100% (pas d'évacuation de boues en 2021).

(16) Villars-lès-Blamont (roselière)

Villars-lès-Blamont	2020	2021	Evolution
Volume traité (m3)	24 480	32 850	34%
Volume déversé en tête de station	0	0	0%
Volume by-pass en cours de traitement	0	0	0%
Conformité des analyses (1/1)	100%	100%	
Boues produites (tMS)	0,0	0,0	0%
Conformité traitement des boues	100%	100%	

La station de Villars-lès-Blamont a traité plus de 32 milliers de m3 d'eaux usées, avec de bons rendements.

Les files eau et boues sont conformes à 100%.

5. Les boues et autres sous-produits

Les boues d'épuration sont les principaux déchets produits par une station d'épuration. Les autres sous-produits sont constitués des refus de dégrillages (lingettes, etc.), des sables et des graisses, qui sont généralement retirés des effluents lors de l'étape de prétraitement.

Sur le territoire de PMA, les boues sont principalement valorisées par épandages, le compostage étant utilisée comme filière complémentaire ou de secours.

Cette pratique est conforme à la réglementation en vigueur. Elle a fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation. Le principal plan d'épandage, lié au périmètre urbain, a été arrêté le 25 mars 2015 pour une durée de 10 ans, suite à l'enquête publique conduite du 15 septembre au 16 octobre 2014 sur le territoire

des 57 communes inscrites au plan. Pour son prochain renouvellement, PMA étudie la possibilité de ne présenter qu'un seul plan d'épandage à l'échelle de son territoire.

Depuis le début de la crise sanitaire de mars 2020, les boues destinées à la valorisation agricole doivent faire l'objet d'une hygiénisation stricte, ce qui a augmenté de façon significative des coûts d'épandage. Malgré ces contraintes, cette filière reste encore la plus économique.


En 2021, 2 911 tonnes de matières sèches issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées en épandage agricole.

6. Synthèse 2021

PMA (urbain et périurbain)								
Système d'assainissement	Capacité (EH)	Agglomération (EH)	Charge pollution (%)	Débit de référence (m3/j)	Charge hydraulique (%)	Boues produites	Ratio boues produites (%)	Commentaire
Sainte-Suzanne	58 350	58 749	101%	30 080	206%	1 456,6	136%	Surcharge hydraulique
Arbouans	71 667	52 610	73%	28 661	160%	1 112,0	116%	Surcharge hydraulique
Bavans	19 800	9 701	49%	15 193	307%	115,5	65%	Surcharge hydraulique
Pont-de-Roide	9 500	7 263	76%	1 900	80%	86,3	65%	
Colombier-Fontaine	4 000	3 559	89%	860	86%	66,3	102%	
Dung	2 360	1 903	81%	1 765	299%	18,1	52%	Surcharge hydraulique, Sous-production de boues
Montenois	1 920	1 533	80%	288	60%	-	-	
Abbévillers	1 100	1 070	97%	89	32%	14,5	74%	
Echenans	2 200	2 040	93%	3 359	611%	15,7	42%	Surcharge hydraulique, Sous-production de boues
Blamont	1 167	1 722	148%	204	70%	3,2	10%	Surcharge pollution, Sous-production de boues
Saint-Maurice-Colombier	1 400	1 266	90%	210	60%	15,9	69%	
Sainte-Marie	1 300	692	53%	234	72%	4,1	32%	Sous-production de boues
Roches-les-Blamont	540	639	118%	81	60%	0,2	2%	Surcharge pollution, Sous-production de boues
Présentevillers	500	468	94%	1 320	1056%	-	-	Surcharge hydraulique
Dambelin	1 185	789	67%	130	44%	2,6	18%	Sous-production de boues
Solemont	250	149	60%	38	61%	-	-	
Ecot	333	507	152%	50	60%	0,3	3%	Surcharge pollution, Sous-production de boues
Villars-les-Blamont	550	449	82%	83	60%	-	-	
Beutal	270	255	94%	41	61%	-	-	
Feule	250	178	71%	38	61%	-	-	
Bretigney	100	74	74%	15	60%	-	-	
Echelotte	50	25	50%	-	-	-	-	
La Guinguette	40	20	50%	-	-	-	-	
Total	178 832	145 661	81%	84 639	237%	2 911	110%	

Au-delà de la conformité globale des ouvrages de traitement en 2021, une analyse par critère permet de mettre en évidence que :

- 3 stations sont en surcharge de pollution : Blamont, Roches-lès-Blamont et Ecot.
Les ouvrages de traitement devront être adaptés pour remédier définitivement à cette situation.
- 6 stations à minima subissent des surcharges hydrauliques, phénomène renforcé par la pluviométrie relativement élevée de l'année : Sainte-Suzanne, Arbouans, Bavans, Dung, Echenans et Présentevillers.



Nota : Les stations d'épuration qui ne sont pas équipées en débitmètres sur les déversoirs de tête et les by-pass ont un débit de référence sous-évalué. L'indicateur « ratio des boues produites » permet alors de les identifier.

Les ouvrages de collecte devront être améliorés pour remédier définitivement à cette situation.

- 7 stations produisent des quantités anormalement faibles de boues en référence à la population raccordée : Dung, Echenans, Blamont, Sainte-Marie, Roches-lès-Blamont, Dambelin et Ecot.

Cette situation peut résulter, éventuellement de façon combinée :

- d'un défaut de collecte, la pollution se déversant directement dans le milieu naturel, à partir du réseau ou en tête de station d'épuration ;
- d'un départ de boues, celles-ci étant entraînées en sortie de station d'épuration lors des surcharges hydrauliques ;
- d'un défaut d'exploitation, suite à un réglage inapproprié de la recirculation ou des extractions de boues ;

B. LES INVESTISSEMENTS



Travaux Audincourt

1. Les opérations d'investissements réalisées en 2021

L'avancement global de la Programmation pluriannuelle des investissements VEOLIA et SEPM sont présentées en annexe F.

Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement 2021

	Linéaire réseaux assainissement collectif (ml)	Linéaire renouvelé en 2021 (ml)	Taux de renouvellement 2021	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2020	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2021
Urbain	689 388	2 874	0,43%	0,57%	0,48%
Périurbain (SEPM)	241 421	-	0,00%	-	-
Périurbain (ex-CCVR)	78 761	691	0,90%	-	0,18%
Total	987 568	3 565	0,36%	0,39%	0,33%

Les travaux ont permis le renouvellement de 2 874 mètres linéaires de canalisation hors branchements, ce qui porte le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement en 2021 à 0,33%** sur le périmètre de PMA.

a) Secteur urbain

Les principales opérations réalisées sur le secteur urbain en 2021 concernent :

Type	Description	Commune	Montant (HT)
Fonds Patrimonial	Mise en conformité branchements	Toutes communes	273 584 €
	Renouvellement réseau Les Evoironnes	Sochaux	193 767 €

	Renouvellement réseau rue Gustave Charpentier / rue Paul Dukas	Valentigney	124 284 €
	Renouvellement réseau rue Centrale rue de Beaucourt / rue de la Source	Dasle	125 225 €
	Renouvellement réseau rue des Combes	Seloncourt	118 918 €
	Renouvellement réseau rue de la Fontaine	Voujeaucourt	30 140 €
	Renouvellement réseau rue Paul Langevin	Bethoncourt	12 261 €
	Station d'épuration et postes de refoulement	Toutes communes	50 066 €
	Travaux divers réseaux	Toutes communes	3 883 €
	Etude Diagnostic permanent	Toutes communes	20 750 €
Fonds Fonctionnel	Réseaux et branchements	Toutes communes	56 234 €
	Station d'épuration et postes de refoulement	Toutes communes	539 838 €
Travaux PMA	Renouvellement réseaux RD437	Mandeure	537 463 €
	Renouvellement réseaux route de Seloncourt	Audincourt	522 934 €
	Renouvellement réseaux route de Lalo	Valentigney	54 801 €
	Renouvellement réseaux rue de Soléri	Semondans	41 278 €
	Renouvellement réseaux rue d'Allenjoie	Dambenois	62 687 €
	Travaux divers réseaux	Toutes communes	99 618 €
	Station d'épuration et postes de refoulement	Toutes communes	68 963 €
	Divers	Toutes communes	44 308 €
Etudes PMA Pluvial	Divers	Toutes communes	81 245 €
	Renouvellement réseau route d'Allenjoie	Dambenois	385 633 €
	Renouvellement réseau CD 33	Sainte-Marie	353 550 €
	Renouvellement réseau route de Seloncourt	Audincourt	450 552 €
	Divers	Toutes communes	66 401 €
TOTAL			4 318 383 €

b) Secteur périurbain

Les principales opérations réalisées sur le secteur périurbain en 2021 concernent :

Type	Description	Commune	Montant (HT)
Primo Invest. SEPM	Travaux divers	Toutes communes	78 903 €
Fonds Patrimonial SEPM	Travaux divers	Toutes communes	12 670 €
Fonds Fonctionnel SEPM	Programmé	Toutes communes	222 327 €
	Non-programmé	Toutes communes	40 576 €
PMA	Etudes et travaux divers	Toutes communes	13 435 €
			€
TOTAL			367 911 €

2. La programmation et les travaux en projets pour 2022

Eu égard aux dispositions contractuelles votées en décembre 2014 liant la Collectivité à VEOLIA EAU et aux dispositions du nouveau contrat SEPM, Pays de Montbéliard Agglomération a pour projets en 2022 :

- La mise en œuvre du schéma directeur permettant l'amélioration fonctionnelle du réseau d'assainissement,
- La création de branchements sur domaine public,
- Le renouvellement des réseaux d'assainissement,
- L'entretien des stations de relèvement et de refoulement.

Le détail des opérations se décline comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT											
PROGRAMME 2022 DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT											
COMMUNES	OPERATIONS	Bassin versant rattachement (UDEP)	Linéaire (ml)	MONTANT T.T.C.	Travaux financés par PMA Budget 03 T.T.C.	Travaux financés par PMA Budget 18 T.T.C.	Travaux financés par VEOLIA T.T.C.	Travaux financés par SEPM T.T.C.	Estimation Aide AERMC	Estimation Aide CD25	Opportunités
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - Amélioration collecte et atteinte du bon état des masses d'eaux											
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - Anciennes DSP											
FESCHES LE CHATEL	Rue des Grands Champs et rue des écoles - Mise en séparatif des réseaux	UDEP St Suzanne	400	500 000 €			500 000 €		14 000 €	4 000 €	opération SDA 2011.
GRAND CHARMONT	Rue de Nommay - Mise en séparatif des réseaux	UDEP St Suzanne	350	400 000 €	400 000 €				12 000 €	3 000 €	opération SDA 2011.
VALENTIGNEY	Rue des Gravières RD38 - Chemisage du réseau de transfert	UDEP Arbouans	1000	500 000 €			500 000 €		35 000 €	10 000 €	opération SDA 2011.
Sous total Schéma Directeur Assainissement - Anciennes DSP (CTTC)			1 750	1 400 000 €	400 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	61 000 €	17 000 €	
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - Nouvelle DSP											
DAMBELIN	divers points noirs pour supprimer des apports d'ECP	UDEP Damblin		60 000 €		60 000 €					
Sous total Schéma Directeur Assainissement - Nouvelle DSP (CTTC)			0	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Sous total Schéma Directeur Assainissement (CTTC)			1 750	1 460 000 €	400 000 €	60 000 €	1 000 000 €	0 €	61 000 €	17 000 €	
RENOUVELLEMENT DE PATRIMOINE											
Communes - Anciennes DSP											
ARBOUANS	Chemisage du réseau unitaire sous l'emprise du lotissement Domaine des Saules	UDEP Arbouans	620	300 000 €			300 000 €				Programme voirie
AUDINCOURT	Chemisage réseau d'assainissement entre PR Viette et Avenue de la révolution de 1789 (RD437)	UDEP Arbouans	150	120 000 €			120 000 €				Secteur apport ECP
BART	Rue de la Mairie - renouvellement réseau d'assainissement	UDEP Bavans	130	70 000 €	70 000 €						Programme voirie
COURCELLES LES MONTBELIARD	Rue du stade - Renouvellement réseau EU et chemisage partiel	UDEP St Suzanne	500	400 000 €			400 000 €		17 000 €	5 000 €	Secteur apport ECP
MONTBELIARD	Rue Guynemer - renouvellement réseau d'assainissement	UDEP St Suzanne	200	130 000 €	130 000 €						Réseau obsolète
MONTBELIARD / SAINTE SUZANNE	Rue des Roses - renouvellement et restructuration réseau	UDEP St Suzanne	400	400 000 €	400 000 €						Programme voirie
SOCHAUX	Secteur musée Peugeot - restructuration collecteur transfert (tranche 1)	UDEP St Suzanne	300	400 000 €	400 000 €						Secteur apport ECP / ancien dalot non visible et positionné sous le musée
WANDONCOURT	Rue de la Combe - restructuration déversoir orage et gestion des macro-	UDEP Arbouans		130 000 €			130 000 €				
ENSEMBLE DES COMMUNES	Suppression de regards doubles			200 000 €			200 000 €				
OPERATIONS NON PROGRAMMEES RENOUVELLEMENT				200 000 €	200 000 €						
Sous total Renouvellement - Anciennes DSP (CTTC)			2 300	2 350 000 €	1 200 000 €	0 €	1 150 000 €	0 €	17 000 €	5 000 €	
Communes - Nouvelle DSP											
PONT DE ROIDE	Rue Hélène Peugeot / rue des Jardins renouvellement réseau d'assainissement - tranche 1	UDEP Pont de Roide	130	185 000 €				185 000 €			Programme voirie
OPERATIONS NON PROGRAMMEES RENOUVELLEMENT				24 000 €		24 000 €					
Sous total Renouvellement - Anciennes DSP (CTTC)			130	209 000 €	0 €	24 000 €	0 €	185 000 €	0 €	0 €	
Sous total renouvellement Assainissement (CTTC)			2 430	2 559 000 €	1 200 000 €	24 000 €	1 150 000 €	185 000 €	17 000 €	5 000 €	
ENTRETIEN DES STATIONS / SOUS STATIONS REFOULEMENT											
UDEP et Sous stations renouvellement réseau + voirie				62 000 €	50 000 €	12 000 €					
SELONCOURT	Restructuration poste de Refoulement Haut des Roches - rue des Casernes			60 000 €			60 000 €				Génie civil abris obsolète et absence de trop plein
VOUJEAUCOURT	Restructuration poste de Refoulement Croze - rue des Fontaines			60 000 €			60 000 €				Génie civil abris obsolète
ENTRETIEN DES STATIONS / SOUS STATIONS REFOULEMENT				54 000 €	30 000 €	24 000 €					
Sous total Entretien stations (CTTC)				236 000 €	80 000 €	36 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	
Total 2022 (CTTC)				4 255 000 €	1 680 000 €	120 000 €	2 270 000 €	185 000 €	78 000 €	22 000 €	

En complément, des opérations de renouvellement des réseaux pluviaux et unitaires seront réalisées à la charge du budget général :



BUDGET GENERAL			
PROGRAMME 2022 DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX PLUVIALES			
COMMUNES	OPERATIONS	MONTANT T.T.C	OPPORTUNITES
RENFORCEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES - POINTS NOIRS ORAGE			
BADEVEL	Rue du Mavuron / Grande Rue restruturation du réseau eau pluvial	150 000 €	redimensionnement de réseau EP (existant sous dimensionné au niveau du ruisseau + nouveau lotissement avec EP raccordé car impossibilité d'infiltrer). Inondation en 2021
SAINT MARIE	Bassin pluvial	50 000 €	Problème d'infiltration au niveau du bassin d'eau pluvial, débordement dans une exploitation agricole
SEMONDANS	restructuration à l'aval réseau pluvial avant rejet dans le cours d'eau	50 000 €	Inondations 2021 - mise en place d'un dessableur
Sous total Renforcement Réseaux EP - PNO		250 000 €	
RENOUVELLEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES / UNITAIRES (quote part pluviale)			
BERCHE	Renouvellement réseau EP	100 000 €	Programme voirie 2022 de la commune
Sous Total Renouvellement Réseaux EP		100 000 €	
RENOUVELLEMENT RESEAUX PLUVIALES - non programmé			
	à préciser suivant urgences / demandes	60 000 €	
Sous Total Renouvellement Réseaux Unitaires au titre		60 000 €	
Total des dépenses à inscrire en 2022 (€ TTC)		410 000 €	

En 2022, PMA réalisera 4 665 000 € TTC de travaux sur ses ouvrages d'assainissement dont :

- 1 800 000 € au titre des budgets annexes BA03 et BA18 ;
- 410 000 € au titre du budget général ;
- 2 455 000 € seront pris en charge par VEOLIA EAU et la SEPM au titre du fonds patrimonial ;
- 100 000 € à la charge de tiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Département et le Conseil Régional)

→ La poursuite des contrôles initiaux du service public d'assainissement non collectif et les extensions de réseaux

La loi a consacré l'assainissement non collectif comme une solution techniquement fiable pour assurer, en zone d'habitat dispersé, la dépollution des eaux usées.

Afin d'en assurer le développement lorsque celui-ci se justifie, elle a confié aux communes ou à leurs groupements le soin :

- De réaliser un zonage d'assainissement présentant :
 - ▶ Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte et la dépollution des eaux usées ;
 - ▶ Les zones d'assainissement non collectif où elles sont tenues qu'au contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.
- De créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La création du SPANC de Pays de Montbéliard Agglomération a été autorisée par décision du Conseil de Communautaire en date du 19 décembre 2005.

Les zonages d'assainissement seront actualisés lors de la dernière phase de l'étude Schéma directeur d'assainissement en cours sur l'ensemble du territoire de PMA.

Sur le territoire de l'ex-PMA29, les principes du zonage actuellement en vigueur sont :

- les zones urbanisées qui sont les plus denses et les plus défavorables à l'assainissement non collectif (petite taille des parcelles et proximité pouvant engendrer des nuisances) sont prioritairement classées en zone d'assainissement collectif ;
- la desserte d'une zone ne doit pas impliquer un coût excessif (article R2224-7 du CGCT) ; habituellement on considère qu'un équipement est acceptable économiquement dès lors qu'il n'excède pas 25ml de réseau par immeuble raccordable (soit 25ml * 350€/ml + 2000 € / branchement = 10 750 € HT) ;

- les hameaux qui ne sont pas situés en continuité du tissu urbain, et dont la desserte est problématique dans la mesure où ils sont éloignés des réseaux existants (amenée du réseau coûteuse, voire techniquement difficile, entraînant un investissement considérable) sont favorables à l'assainissement non collectif ;
- les zones à urbaniser sont classées prioritairement en zone d'assainissement collectif lorsque les réseaux existants à proximité suffisent à en assurer la desserte.

Pour réaliser les études diagnostiques initiales, les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien, de conception et de bonne exécution le Conseil de Communauté du 07 décembre 2015 a opté pour un mode de gestion directe (voir chapitre V – Le service d'assainissement non collectif).

3. L'Agence de l'eau

a) Définition

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public placée sous la tutelle du ministère du Développement durable.

Elle constitue l'organisme exécutif de la gestion des eaux au niveau du bassin hydrographique Rhône Méditerranée et Corse, territoire résultant d'un découpage naturel suivant les lignes de partage des eaux.

b) Rôles

L'Agence de l'Eau contribue à la mise en œuvre de la politique de l'eau au travers des dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Pour ce faire, elle aide financièrement les actions d'intérêt général au service de l'eau portées par notre Collectivité (travaux, études, actions de sensibilisation, ...) et favorise ainsi une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

c) Financement

Elle perçoit des redevances de la part de tous les utilisateurs (particuliers, industriels, agriculteurs) qui consomment et/ou polluent l'eau.

Ainsi, chaque usager des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'Agglomération contribue individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement au travers du prix de l'eau (Confer annexe 3 du présent rapport : Plaquette de l'Agence de l'Eau rendant compte de l'utilisation des redevances collectées).

d) Programme et priorités de l'Agence de l'Eau

L'agence de l'eau intervient dans le cadre d'un 11^{ème} programme d'intervention 2019 - 2024, intitulé « Sauvons l'eau ! ».

L'agence établit tous les six ans un programme d'action qui définit la fiscalité de l'eau et les enveloppes d'aides financières allouées en fonction d'objectifs construits en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, associations, tous parties prenantes et décisionnaires dans nos comités de bassin. Le 11^{ème} programme "Sauvons l'eau !" intègre les nouveaux défis pour l'eau. L'adaptation des territoires au changement climatique en est l'axe fort.

2,64 milliards sont prévu durant les 6 années du programme pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) qui agissent pour l'eau, dont 40 % du montant total sont alloués à l'adaptation des territoires au changement climatique.

à 3 enjeux :

- Améliorer l'état de nos eaux
- Adapter les territoires au changement climatique
- Aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement

à 4 priorités pour agir là où il y a urgence :

- Lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux
- Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent
- Redonner à nos rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable

4. Les évolutions réglementaires et leurs impacts sur les investissements

Le nouvel arrêté du 21 juillet 2015 complété par la note technique du 7 septembre 2015 (en remplacement de l'arrêté du 22 juin 2007) rend encore davantage responsable les collectivités de leur système d'assainissement :

- En généralisant les mesures de déversements dans le milieu naturel par temps de pluie pour obtenir un chiffrage opposable de la performance du système d'assainissement ;
- En poussant les collectivités à privilégier les techniques alternatives de rétention à la source et à investir sur les réseaux de collecte unitaires (plutôt que de redimensionner les stations) ;
- En les incitant à avoir une politique de gestion du risque et d'amélioration continue par l'auto évaluation.

a) Les actions mises en œuvre avant 2020

Il s'agit principalement de :

- lancer l'étude schéma directeur ;
- renforcer les systèmes existants de collecte par temps de pluie ;
- créer et améliorer la gestion des bassins de stockage ;
- amorcer la dés-imperméabilisation de la ville, pour éviter de modifier le dimensionnement des stations d'épuration.

b) Les nouveaux critères de conformité

Les nouveaux critères de conformité pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH sont :

- aucun déversement par temps sec ;
- une autosurveillance mise en œuvre depuis le 31 décembre 2015 :
 - o sur les déversoirs d'orage dont la charge polluante est supérieure à 120 kg DBO5 / jour (2 000 EH/j) (temps de déversement journalier et estimation des débits déversés) ;
 - o sur les déversoirs d'orage dont la charge polluante est supérieure à 600 kg DBO5 / jour (10 000 EH/j) (mesure des débits en continu et estimations des paramètres DBO5 / NTK / pH) ;
 - o sur les trop-pleins des postes de refoulement ;
- selon le choix du critère de conformité à définir par la collectivité parmi 3 possibilités :
 - o soit « moins de 20 déversements / an » (100 en 5 ans)
 - o soit « moins de 5% du volume collecté sur l'agglomération »
 - o soit « moins de 5% de la charge polluante produite sur l'agglomération »

Le 17 décembre 2020, PMA a délibéré pour demander aux services de la Police de l'Eau de retenir comme critère d'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement d'Audincourt / Arbouans, de Montbéliard / Sainte-Suzanne et de Bavans le critère des flux de pollution, basé sur la charge polluante produite. Ce critère d'évaluation de la conformité des ouvrages doit être confirmé par arrêté préfectoral.



Ainsi, à partir de 2021, le critère utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie devrait être : les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année.

Au 31 juillet 2022, les arrêtés préfectoraux fixant ce critère de conformité n'ont pas encore été communiqués à la Direction du Cycle de l'Eau de PMA.

En fonction de ces critères, trois situations de conformité Eaux Résiduaires Urbaines (E.R.U.) sont envisageables les prochaines années :

- soit le système est « conforme ERU » si les critères sont respectés ;
- soit le système est « en cours de mise en conformité » si les critères ne sont pas respectés mais qu'un plan d'actions est mis en œuvre dans le délai fixé ;
- soit le système est « non conforme » si l'auto-surveillance et la transmission des données n'est pas opérationnelle ou si le critère n'est pas respecté et le calendrier fixé pour la mise en conformité n'est pas tenu.

En parallèle de l'étude Schéma directeur d'assainissement, la mise en place du diagnostic permanent va permettre d'évaluer l'évolution des performances des 3 systèmes d'assainissement et définir les actions d'amélioration à mener.

V. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Contrôle d'une installation ANC en construction à Ecot

A. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Le service public d'assainissement non collectif, SPANC, est géré Pays de Montbéliard Agglomération, sur l'ensemble des communes de son territoire, depuis le 1^{er} janvier 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2017, cette nouvelle agglomération exerce notamment la compétence assainissement en lieu et place des EPCI fusionnés lorsque ces derniers détenaient ces compétences.

De plus, l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2017 portant modification statutaire au 1^{er} janvier 2018, précise que PMA assure également le contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

2. Compétences liées au service

Le SPANC assure les missions obligatoires :

- contrôle de conception et d'exécution des installations nouvelles ou à réhabiliter,
- diagnostics et contrôles de bon fonctionnement des installations existantes (contrôles périodiques et diagnostics immobiliers).



Territoire desservi par le SPANC couvre les 72 communes du périmètre de PMA.

La composition de la CCSPL de PMA est détaillée au point II.E. L'eau participative.

3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Moyens humains : depuis 2020, le service ne compte plus qu'un technicien à temps partiel (80%).

Moyens matériels : le service dispose d'un véhicule de service et de divers matériels, nécessaires à la réalisation des contrôles.

4. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est considérée comme un usager du SPANC, toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Ainsi, le service public d'assainissement non collectif comptabilise environ 2 811 habitants pour un nombre total d'habitants sur le territoire du service de 142 900.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2,0 %.

Les 937 installations d'assainissement non collectif sont réparties sur le territoire comme suit :

	Communes	NB instal ANC
Ex PMA	ALLENJOIE	0
	ARBOUANS	23
	AUDINCOURT	9
	BADEVEL	2
	BART	9
	BAVANS	1
	BETHONCOURT	59
	BROGNARD	1
	COURCELLES LES MTB	4
	DAMBENOIS	5
	DAMPIERRE LES BOIS	0
	DASLE	23
	ETUPES	10
	EXINCOURT	1
	FESCHES LE CHATEL	9
	GRAND-CHARMONT	0
	HERIMONCOURT	24
	MANDEURE	26
	MATHAY	142
	MONTBELIARD	43
	NOMMAY	2
	SAINTE SUZANNE	12
	SELONCOURT	4
	SOCHAUX	0
	TAILLECOURT	0
	VALENTIGNEY	16
	VANDONCOURT	3
VIEUX CHARMONT	0	
VOUJEAUCOURT	7	
Ex VALLE DU RUPT	ALLONDANS	0
	DUNG	1
	ECHENANS	0
	ISSANS	0
	PRESENTEVILLERS	1
	RAYNANS	0
	SAINTE-JULIEN-LES-MTB	0
	SAINTE-MARIE	14
	SEMONDANS	1

	Communes	NB instal ANC
Ex PAYS DE PONT DE ROIDE	BOURGUIGNON	67
	DAMBELIN	2
	ECOT	13
	FEULE	5
	GOUX-LES-DAMBELIN	7
	NEUCHATEL-URTIERE	0
	NOIREFONTAINE	14
	PONT-DE-ROIDE	22
	REMONDANS-VAIVRE	1
	SOLEMONT	3
VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	12	
Ex TROIS CANTONS	BERCHE	3
	BEUTAL	0
	BRETIGNEY	1
	COLOMBIER-FONTAINE	12
	DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	4
	ETOUVANS	1
	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	11
	LOUGRES	3
	MONTENOIS	7
SAINTE-MAURICE-COLOMBIER	12	
VILLARS-SOUS-ECOT	2	
Ex BALCONS DU LOMONT	ABBEVILLERS	20
	AUTECHAUX-ROIDE	24
	BLAMONT	1
	BONDEVAL	7
	DANNEMARIE	40
	ECURCEY	18
	GLAY	10
	MESLIERES	50
	PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT	20
	ROCHES-LES-BLAMONT	3
THULAY	80	
VILLARS-LES-BLAMONT	10	
	TOT	937

5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est supérieur ou égal à 100.

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Non	20	0
Application d'un règlement du service approuvé par délibération	Oui	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Non	30	0
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	30	0
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	20	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	10	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 20.

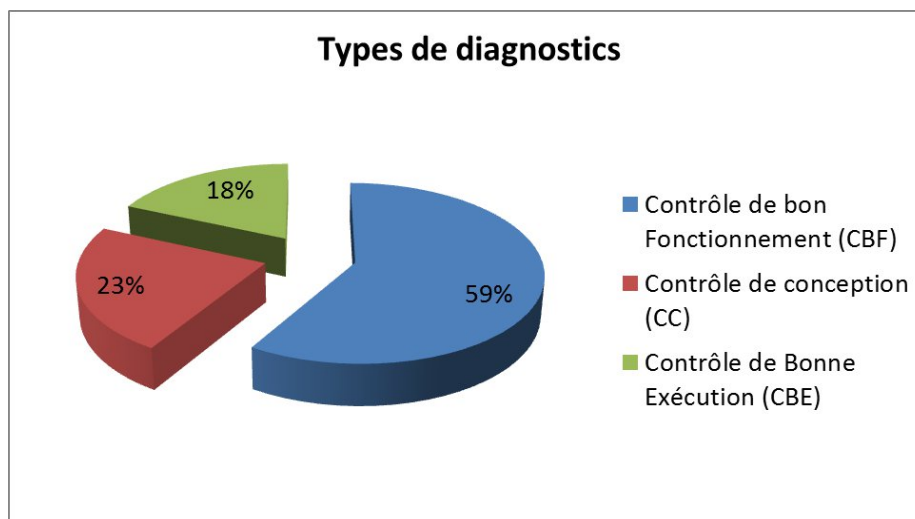
Cet indice était de 80 en 2017 ; cette diminution s'explique par la modification du périmètre de la compétence Assainissement Non Collectif élargie à l'ensemble des 72 communes au 01/01/2018.

Le diagnostic initial des installations a été réalisé par VEOLIA sur l'ensemble du territoire de l'ex Communauté de Communes des Balcons du Lomont. Il est achevé sur le périmètre de l'ex PMA 29 communes. Il a débuté en 2018 et 2019 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Vallée du Rupt ; il s'est poursuivi en 2020 et 2021 sur les territoires des ex Communautés de Communes des 3 Cantons et du Pays de Pont de Roide. Il est prévu d'achever ce secteur en 2022.

6. Bilan des contrôles 2021

En 2021, 109 contrôles ont été réalisés :

Type de diagnostic	Nombre
Contrôle de bon Fonctionnement (CBF)	64
Contrôle de conception (CC)	25
Contrôle de Bonne Exécution (CBE)	20



B. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES

1. Modalités de tarification

Le SPANC est un service à caractère industriel et commercial. Les prestations qu'il assure donnent lieu au paiement par l'utilisateur de redevances d'assainissement non collectif, visant à couvrir d'une part les charges de gestion du service et d'autre part les charges de contrôle.

La redevance d'assainissement non collectif est uniquement applicable à chaque fois qu'un contrôle est effectué par le SPANC, qu'il soit initial ou périodique de bon fonctionnement, de conception ou de réalisation.

Elle couvre les charges liées :

- à la gestion administrative du service,
- aux contrôles initiaux et périodiques de bon fonctionnement,
- aux contrôles de conceptions rendus obligatoires par l'article R. 431-16 du Code de l'Urbanisme depuis le 1^{er} mars 2012 (décret n°2012-274 du 28 février 2012) dans le cadre d'installations nouvelles (permis de construire ou d'aménager) ou de réhabilitation d'ouvrages existants,
- aux contrôles de bonne exécution dans le cadre de la création de nouvelles installations ou de leur réhabilitation,
- aux visites supplémentaires à la demande des usagers, en dehors des contrôles obligatoires, dans le cadre de la mission de conseil du SPANC.

Les tarifs applicables sont fixés par délibération de Pays de Montbéliard Agglomération. En 2021, ils sont définis comme suit :

- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :
 - Contrôle initial de l'existant : 200 €
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà contrôlée initialement) : 100 €
 - Contrôle dans le cadre d'une vente : 200 € (ou 100 € si déjà contrôlée)
- Contrôle de conception (implantation ou réhabilitation) : 200 €
- Contrôle de bonne exécution (réalisation) : 100 €
- Contre-visite suite à non-conformité ou visite en sus : néant

Le service n'est pas assujéti à la TVA. Les tarifs sont des forfaits appliqués en fonction de l'intervention réalisée par le SPANC.

Quel que soit le type de redevance, elle est exclusivement facturée au propriétaire.

Les factures sont réalisées et éditées par la Direction du Cycle de l'Eau de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le comptable public de Montbéliard est chargé du recouvrement des redevances et des relances éventuelles.

2. Recettes

En 2021, les recettes du SPANC sont constituées par les redevances d'assainissement non collectif pour un montant total de 12 200 €, réparti comme suit :

Type de contrôle	Exercice 2021
Contrôle initial de l'existant (200€ ou 100€ si déjà contrôlée)	800 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (100€)	2 200 €
Contrôle de conception, implantation ou réhabilitation (200€)	5 000 €
Contrôle de bonne exécution, réalisation (100€)	2 000 €
Doublement redevance pour non-exécution de travaux	2 200 €
TOTAL	12 200 €

C. INDICATEURS DE PERFORMANCES

1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a pour vocation d'évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service + le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N ;
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

En 2021, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 20 ; il n'y a pas lieu de calculer cet indicateur.

Par contre, sur le seul exercice 2021, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le suivant :

	Exercice 2021
nombre d'installations contrôlées conformes + nombre d'installations mises en conformité + nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution	64
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	92
Taux de conformité (en %)	70%



D. PERSPECTIVES

En application de la loi NOTRE, l'exercice des compétences Eau et Assainissement est devenu obligatoire pour PMA à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aussi, afin d'obtenir une vision globale et cohérente du territoire, des schémas directeur d'eau potable et d'assainissement sont en cours de réalisation sur la période 2021 / 2023.

Dans ce cadre et après enquête publique, le zonage d'assainissement sera arrêté à l'échelle du territoire des 72 communes de PMA afin de définir :

- les zones d'assainissement collectif où la collectivité sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elle sera tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

Le principal intérêt du zonage, en ce qui concerne l'assainissement non collectif, réside dans une analyse de la compatibilité des filières envisagées avec les contraintes et les spécificités locale. Le zonage constitue donc une véritable étude d'opportunité et de faisabilité permettant de décider des modes d'assainissement à retenir, sur la base d'une réflexion technico-économique et environnementale du territoire.

VI. AUTRES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN RELATION AVEC L'EXERCICE DES COMPÉTENCES EAU & ASSAINISSEMENT



A. LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

1. La sensibilisation des scolaires

Depuis 2004, la Direction Sensibilisation à l'Environnement de PMA, en partenariat avec l'Éducation Nationale, propose une offre variée à destination des publics scolaires de l'Agglomération.

Objectif du cycle :

- comprendre les cycles naturel et domestique de l'eau ;
- découvrir l'écosystème rivière (faune et flore associées) ;
- prendre conscience que l'eau est une ressource naturelle épuisable et fragile, les pollutions et les éco gestes ;
- s'approprier un espace naturel, en l'occurrence une rivière ou un ruisseau ;
- développer l'épanouissement des enfants, leur sens critique et leur écocitoyenneté.

Dans ce cadre, 18 classes du CE2 à la 6ème ont été sensibilisées durant l'année scolaire 2021/2022, soit 2 463 élèves.

2. La sensibilisation du grand public

En plus de la sensibilisation des scolaires, la Direction Sensibilisation à l'Environnement de PMA organise dans le cadre du programme « 1, 2, 3...nature ! » des ateliers d'initiation aux techniques de jardinage écologique, ateliers de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques écologiques, des visites de station d'épuration à l'attention du grand public et des scolaires, des sorties pour sensibiliser les habitants à la biodiversité liée aux milieux aquatiques.

Sur les 95 animations « environnement » organisées en 2021 à destination du grand public, 12 étaient consacrées aux thématiques liées à la préservation des milieux aquatiques ; plusieurs dizaines de participants ont pu en bénéficier.

B. AUTRES MISSIONS

1. Avis sur les documents d'urbanisme

En 2021 les services de la Communauté d'agglomération ont traité 334 dossiers concernant les 72 communes de PMA, donnant lieu à des informations ou prescriptions en matière d'eau et d'assainissement notamment sur :

Demandes de Permis de construire	170
Demandes de certificats d'urbanisme	140
Demandes de déclaration préalable	13
Demandes de permis d'aménagé	11

2. Plan local d'urbanisme

Au cours de l'année 2021, 15 communes ont vu leur plan d'occupation des sols, ou plan local d'urbanisme évoluer. Conformément aux articles R123.9 et suivants du code de l'urbanisme, la Direction du Cycle de l'Eau a été amenée un avis et/ou à produire les annexes sanitaires portant sur les domaines de l'eau et l'assainissement.

- Badevel : modification simplifiée n°1 - 18/12/2021
- Bavans : modification simplifiée n°3 - 15/12/2021
- Bethoncourt : modification n°5 - 01/02/2021
- Dampierre-les-Bois : modification simplifiée n°2 - 25/05/2022
- Dasle : modification simplifiée n°1 - 12/04/2022
- Exincourt : modification simplifiée n°4 - 01/03/2022
- Grand-Charmont : mise en compatibilité Plu (terrain d'accueil maison familiale) - 19/01/2021
- Longeville-sur-Doubs : modification simplifiée n°1 - 03/02/2021
- Mathay : révision allégée n°1 - 15/05/2022
- Noirefontaine : dérogation à l'urbanisation limitée - 02/02/2022
- Seloncourt : modification simplifiée n°4 - 12/04/2022
- Sochaux : modification simplifiée n° 1 - 22/06/2021
- Sochaux : modification simplifiée n°2 -21/09/2021
- Vandoncourt : modification simplifiée n°4 - 22/11/2021
- Voujeaucourt : modification de droit commun n°1 19/05/2021 mise à jour - 07/12/2021

3. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le paiement de la PFAC donne le droit de déverser les eaux usées domestiques dans le réseau public d'assainissement pour les faire traiter dans une station d'épuration.

Une procédure de raccordement au réseau public est transmise à chaque autorisation d'urbanisme des communes éligibles à la PFAC.

Liste des communes éligibles à la PFAC après la reprise de compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Abbevillers : 1 500 €
- Allondans : 1 200 €
- Blamont : 1 000 €
- Bondeval : 1 114 €
- Colombier-Fontaine : 2 200 €
- Dung : 1 200 €
- Echenans : 1 200 €
- Issans : 1 200 €
- Lougres : 1 500 €
- Noirefontaine : 3 000 €
- Pierrefontaine les Blamont : 1 000 €
- Présentevillers : 1 200 €
- Raynans : 1 200 €
- Roches les Blamont : 1 000 €
- Saint Julien les Montbéliard : 1 200 €

- Sainte-Marie : 1 200 €
- Semondans : 1 200 €
- Villars sous Dampjoux : 3 000 €

Historiquement, sur le territoire de l'ex-PMA29, les communes reversaient une part de la taxe d'aménagement au bénéfice du budget annexe de l'assainissement collectif.

Au 30 septembre 2021, le Conseil communautaire a délibéré pour homogénéiser la PFAC sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la base de la surface de plancher créée.

Pour l'année 2021, PMA facturera 4 600 € de Participation pour le Financement de l'assainissement collectif.

4. Gestion des eaux pluviales

Une implication quotidienne

Les services de l'Agglomération sont impliqués dans tous les projets qui lui sont soumis, pour affirmer l'enracinement des thématiques environnementales au sein du Pays de Montbéliard, aussi bien auprès des citoyens et des associations que des collectivités publiques.

Intégrée à une politique plus large de développement durable, la gestion alternative des eaux pluviales participe à une refonte de nos priorités et de nos manières de voir et de faire.

Parce que Pays de Montbéliard Agglomération croit en l'importance des actes, elle a engagé une démarche innovante et pionnière à l'échelle du territoire Français. Depuis 2001, chaque chantier réalisé dans le Pays de Montbéliard doit ainsi intégrer ces nouvelles techniques d'infiltration sur le terrain, en lieu et place du traditionnel et contre-productif rejet à l'égout.

Dans ces cas concrets et locaux illustrent cette possibilité d'envisager la gestion alternative des eaux pluviales sous un autre angle que le strict réglementaire.

Dans ces nouveaux projets dits « intégrés » dans lesquels les techniques alternatives sont utilisées non seulement pour leur efficacité technique, mais également pour mettre en valeur l'aménagement urbain :

- Les eaux de ruissellement redessinent les quartiers ;
- Les structures de rétention en surface deviennent une composante de l'aménagement ;
- Elles constituent un facteur d'animation paysagère et ludique ;
- L'eau n'est plus une contrainte mais devient un atout.

Cette approche implique une remise en cause fondamentale des pratiques. La gestion des eaux pluviales ne se contente plus d'une réponse techniciste, confiée à un bureau d'études VRD en fin de parcours alors que le parti d'aménagement est complètement ficelé. Elle doit, au contraire, être prise en compte en amont, dès les premières esquisses, par l'architecte d'opération.

Dans le cas où l'infiltration, du fait de la nature du sol ou de la configuration de l'aménagement nécessite des travaux disproportionnés, les eaux pluviales des parcelles peuvent être stockées avant rejet à débit régulé dans le réseau d'assainissement. Le stockage et les ouvrages de régulation doivent être dimensionnés de façon à limiter le débit de pointe restitués à 20 l/s/ha de terrain aménagé (cette valeur pouvant être réduite jusqu'à 2 l/s/ha en cas de contraintes particulière à l'aval).

VII. LES ASPECTS FINANCIERS



A. LA TARIFICATION ET LA FACTURE

1. La constitution du prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend quatre parts :

1^{ère} part : Perçue par l'exploitant VEOLIA EAU visant à rémunérer le coût d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement. Elle se décompose comme suit :

→ Abonnement (Part distributeur) :

Montant fixe, quelle que soit votre consommation d'eau destiné principalement à couvrir les frais d'accès au service, de gestion de votre abonnement, de location et d'entretien de votre compteur permettant de mesurer votre consommation d'eau.

→ Consommation eau (Part distributeur) :

Rémunération perçue pour chaque m³ d'eau potable que vous consommez. Elle correspond :

- ▶ Aux coûts liés au captage, pompage, traitement de potabilisation et stockage de l'eau ;
- ▶ A son acheminement jusqu'à votre robinet (exploitation et entretien des réseaux) ;
- ▶ A une participation au renouvellement des installations (réseaux et ouvrages)



→ Consommation assainissement (Part distributeur) :
Rémunération également liée aux m³ d'eau consommée.
Elle correspond :

- ▶ Aux coûts liés à la collecte de vos eaux usées vers la station d'épuration (exploitation et entretien des réseaux) ;
- ▶ A leur dépollution avant rejet au milieu naturel et au traitement des sous-produits.
- ▶ A une participation au renouvellement des installations (réseaux et ouvrages)

2^{ème} part : Perçue par PMA qui se décompose comme suit :

→ Redevance d'investissement Communautaire (eau potable) :

Redevance perçue pour chaque m³ d'eau potable que vous consommez et permettant de financer :

- ▶ Le renouvellement et les extensions des réseaux d'adduction d'eau potable constitués à ce jour par 1 183 km de canalisations principales et 43 449 branchements ;
- ▶ L'amélioration et la sécurisation des captages, usines, dont celle de Mathay capable de produire jusqu'à 75 000 m³ d'eau potable par jour, réservoirs, ainsi que le renouvellement de leurs équipements ;

→ Redevance d'investissement Communautaire (assainissement) :

Redevance également liée aux m³ d'eau consommés et permettant de financer :

- ▶ Le renouvellement et les extensions des réseaux de collecte constitués à ce jour par 1 565 km de canalisations principales et plus de 79 055 raccordements ;
- ▶ L'amélioration des performances de traitement des 23 unités de traitement des eaux usées de Pays de Montbéliard Agglomération capables de dépolluer journalièrement une pollution équivalente à 178 000 habitants ;

Et ce afin de respecter des exigences européennes de protection du milieu naturel toujours plus contraignantes.

3^{ème} part : Organismes publics

Redevances (Préservation de la ressource, Lutte contre la pollution, Modernisation des réseaux de collecte) perçues par l'Agence de l'Eau pour chaque m³ d'eau potable que vous consommez.

L'Agence de l'Eau, établissement public de l'état, apporte en retour son concours financier dans le cadre des travaux, études et actions de sensibilisation menées par Pays de Montbéliard Agglomération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

4^{ème} part : La taxe sur la valeur ajoutée

Perçue par l'état. Elle est de 5,5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement.

2. Évolution de la facture 120 m³ et du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2022

a) Synthèse de la facture d'eau 120m³ et du prix de l'eau

Prix de l'eau					
	Facture 120m ³ 2020	Facture 120m ³ 2021	Variation (%)	Prix eau potable 2021	Prix assainissement 2021
Abbévillers	524,58 €	545,12 €	3,92%	330,74 €	214,38 €
Allondans	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Autechaux-Roide	458,45 €	487,50 €	6,34%	319,64 €	167,86 €
Berche	479,15 €	507,75 €	5,97%	301,56 €	206,18 €
Beutal	443,98 €	472,55 €	6,43%	253,85 €	218,69 €
Blamont	494,42 €	517,51 €	4,67%	330,74 €	186,77 €
Bondeval	341,06 €	381,42 €	11,83%	210,63 €	170,79 €
Bourguignon	394,54 €	432,19 €	9,54%	247,63 €	184,56 €
Bretigney	515,71 €	535,73 €	3,88%	341,67 €	194,06 €
Colombier-Fontaine	558,89 €	583,97 €	4,49%	322,06 €	261,91 €
Dambelin	358,91 €	400,55 €	11,60%	231,75 €	168,80 €
Dampierre-sur-le-Doubs	479,15 €	507,75 €	5,97%	301,56 €	206,18 €
Dannemarie	348,61 €	351,86 €	0,93%	330,74 €	21,12 €
Dung	526,57 €	544,93 €	3,49%	317,02 €	227,91 €
Echenans	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Ecot	428,57 €	454,74 €	6,11%	284,03 €	170,71 €
Ecurcey	512,72 €	534,30 €	4,21%	330,74 €	203,56 €
Etouvans	462,52 €	498,46 €	7,77%	196,17 €	302,29 €
Feule	611,82 €	628,38 €	2,71%	340,87 €	287,51 €
Glavay	583,73 €	599,29 €	2,67%	330,74 €	268,54 €
Goux-lès-Dambelin	503,37 €	533,65 €	6,02%	336,30 €	197,35 €
Issans	568,80 €	576,39 €	1,33%	348,48 €	227,91 €
Longeville-sur-Doubs	470,02 €	502,66 €	6,95%	235,00 €	267,66 €
Lougres	480,29 €	512,90 €	6,79%	232,04 €	280,86 €
Meslières	562,43 €	579,80 €	3,09%	330,74 €	249,06 €
Montenois	431,84 €	465,12 €	7,71%	276,91 €	188,21 €
Neuchâtel-Urtière	492,13 €	521,96 €	6,06%	256,45 €	265,51 €
Noirefontaine	449,69 €	482,88 €	7,38%	267,79 €	215,09 €
Pierrefontaine-lès-Blamont	472,76 €	496,83 €	5,09%	330,74 €	166,09 €
Pont-de-Roide-Vermondans	461,67 €	492,86 €	6,76%	289,59 €	203,27 €
Présentevillers	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Raynans	568,80 €	576,39 €	1,33%	348,48 €	227,91 €
Rémondans-Vaivre	381,15 €	419,11 €	9,96%	250,96 €	168,15 €
Roches-lès-Blamont	513,94 €	535,39 €	4,17%	330,74 €	204,64 €
Sainte-Marie	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Saint-Julien-lès-Montbéliard	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Saint-Maurice-Colombier	389,92 €	425,41 €	9,10%	221,51 €	203,91 €
Semondans	482,38 €	504,81 €	4,65%	276,91 €	227,91 €
Solemont	353,59 €	393,58 €	11,31%	222,70 €	170,89 €
Thulay	348,61 €	351,86 €	0,93%	330,74 €	21,12 €
Villars-lès-Blamont	462,51 €	482,89 €	4,41%	330,74 €	152,15 €
Villars-sous-Dampjoux	416,60 €	455,91 €	9,44%	283,29 €	172,62 €
Villars-sous-Écot	441,03 €	474,17 €	7,51%	299,79 €	174,38 €
ex-PMA29 (toute commune)	448,86 €	461,17 €	2,74%	258,84 €	202,32 €
Moyenne pondérée	451,44 €	466,27 €	3,29%	263,64 €	202,63 €
Prix moyen au m³	3,76 €	3,89 €	3,29%	2,20 €	1,69 €

Nota : Les tarifs détaillés sont disponibles en annexe des RAD VEOLIA et SEPM, et dans le RPQS du SIE d'Abbévillers.

b) Évolution du prix de l'eau

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône Méditerranée et Corse est de 3,86 €/m³ et de 4,25 €/m³ en France, selon la Notice aux maires 2022 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse « La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières » jointe en annexe.

Le prix de l'eau pratiqué sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (3,89 €/m³) n'est donc pas excessif alors même que l'alimentation en eau potable, la collecte et la dépollution des eaux usées ont nécessité la construction d'infrastructures plus importantes que la moyenne des collectivités françaises, essentiellement du fait de l'étalement urbain de son territoire et du contexte géographique et topographique particulier.

L'évolution des prix est fonction de la part considérée

► La part perçue par le distributeur (consommation eau et assainissement, abonnement) est révisée une à deux fois par an selon des formules de variation tenant compte de l'évolution du prix de l'électricité, des salaires dans le BTP, des canalisations, etc. Ces formules de révision sont inscrites au contrat liant notre Agglomération à VEOLIA ou la SEPM.

Le SIE d'Abbévillers, quant à lui, fixe annuellement ses tarifs d'eau potable par délibération du comité syndical.

► La part perçue par PMA (redevances d'investissement communautaire eau et assainissement) est fixée par les élus communautaires.

► La part perçue par l'Agence de l'Eau est définie par son conseil d'administration constitué par environ 1/3 de représentants des collectivités territoriales, 1/3 de représentants de l'état et 1/3 de représentants des usagers.

► La taxe sur la valeur ajoutée est fixée par l'état.

L'évolution des tarifs 2021-2022 est liée à :

- la révision des tarifs des délégataires :
 - par application des coefficients d'actualisation, pour VEOLIA (+3,27% pour l'eau potable et +3,79% pour l'assainissement de la zone urbaine) et la SEPM (+5,91% pour l'eau et l'assainissement de la zone périurbaine SEPM) ;
 - par vote du comité syndical pour la part eau du SIE d'Abbévillers (+1,85% pour la part fixe et +1,04% pour la part variable) ;
- l'application de la convergence tarifaire 2020-2026 du nouveau contrat SEPM, pour les tarifs qui étaient inférieurs au tarif de convergence (en euros constants : 42 €HT/an pour la part fixe, 1,092 €HT/m³ pour l'eau potable et 1 €HT/m³ pour l'assainissement) ;
- l'augmentation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau, qui passe de 0,15 à 0,16 €HT/m³ (+1,07%) ;
- l'impact de la TVA sur ces augmentations de tarifs.

Les tarifs de la part PMA (RIC) ont été maintenus constants depuis 2020.

Ainsi, l'augmentation moyenne du tarif eau et assainissement, sur la base d'une consommation de 120 m³ est de **3,29%** entre 2021 et 2022, pour des valeurs allant de 1,33% à 11,83% ; selon les communes.

Les variations extrêmes résultent de la convergence tarifaire. Les augmentations les plus fortes s'observent sur les communes qui avaient les tarifs initiaux les plus bas et doivent rejoindre le tarif unique en 2026. Les augmentations les plus faibles, quant à elles, s'observent sur les communes qui avaient déjà les tarifs les plus élevés.

B. LES BUDGETS ANNEXES

1. Les budgets annexes du service de l'eau – exercice 2021

En 2021, deux budgets annexes sont affectés au service de l'eau potable :

- Le BA02, budget TTC, qui regroupe les anciens contrats de DSP avec VEOLIA qui sont encore en vigueur sur l'exercice 2021 (ex-PMA29 et Écot) ;
- Le BA17, budget HT, dédié au nouveau contrat de DSP avec la SEPM.

Nota : Au 1^{er} janvier 2023, ces 2 budgets fusionneront dans un budget unique, le BA17.

L'exécution budgétaire 2021 reflète la poursuite des programmations de travaux, en coordination avec les communes et l'exploitant en faveur des investissements patrimoniaux sur les réseaux et ouvrages d'eau potable, permettant une amélioration progressive des infrastructures indispensables au maintien de la qualité du service.

a) Réalisations section investissement

Ces budgets ont permis de réaliser les écritures d'amortissement des ouvrages d'eau potable à hauteur de 1,1 M€.

Près de 3 095 k€ d'investissements ont pu être réalisés en 2021, hors remboursement de 1 051 k€ d'annuité d'emprunts, grâce aux financements suivants :

- Budget annexe 02 :	908 k€
- Budget annexe 17 :	71 k€
- Budget général (DECI) :	213 k€
- Fonds patrimonial VEOLIA :	246 k€
- Fonds fonctionnel VEOLIA :	760 k€
- Fonds primo-investissements SEPM :	388 k€
- Fonds patrimonial SEPM :	357 k€
- Fonds fonctionnel SEPM :	152 k€

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2021 sont détaillées au III.B.1.

b) Situation de la dette et ratio de désendettement

PMA a opéré en 2015 un réaménagement de sa dette qui lui a permis, d'une part d'améliorer ses conditions de financement et donc de réduire le coût annuel de la dette à la charge du budget annexe de l'eau potable, et, d'autre part, de faire reposer la dette des budgets eau et assainissement sur des contrats distincts de ceux du budget général et non sur des emprunts tous budgets.

Au 1^{er} janvier 2020, date de la reprise des emprunts des communes et syndicats, suite au transfert obligatoire de la compétence eau potable à l'échelon intercommunal, le niveau des emprunts a significativement augmenté. Le service des finances de PMA a donc à nouveau entrepris des actions de réaménagement des emprunts pour réduire le poids de la dette.

Encours dette au 31/12/2021 : 4 540 199 €
Remboursement capital au cours de l'exercice 2021 : 1 051 102 €
Remboursement intérêts au cours de l'exercice 2021 : 138 411 €
Durée d'extinction de la dette : 3,1 ans

Le détail par budget de cet indicateur de performance de la collectivité est présenté en annexe.

2. Le budget annexe du service de l'assainissement – exercice 2021

En 2021, deux budgets annexes sont affectés au service de l'assainissement :

- Le BA03, budget TTC, qui regroupe les anciens contrats de DSP avec VEOLIA qui sont encore en vigueur sur l'exercice 2021 (ex-PMA29 et ex-CCVR) ;
- Le BA18, budget HT, dédié au nouveau contrat de DSP avec la SEPM.

Nota : Au 1^{er} janvier 2023, ces 2 budgets fusionneront dans un budget unique, le BA18.

L'exécution budgétaire 2021 reflète la poursuite des programmations de travaux, en coordination avec les communes et l'exploitant en faveur des investissements patrimoniaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement, permettant une amélioration progressive des infrastructures indispensables au maintien de la qualité du service.

a) Réalisations section investissement

Ces budgets ont permis de réaliser les écritures d'amortissement des ouvrages d'assainissement à hauteur de 2,2 M€.

Près de 4 646 k€ d'investissements ont pu être réalisés en 2021, hors remboursement de 1 195 k€ d'annuité d'emprunts, grâce aux financements suivants :

- Budget annexe 03 : 1 513 k€
- Budget annexe 18 : 13 k€
- Budget général (Eaux pluviales urbaines) : 1 256 k€
- Fonds patrimonial VEOLIA : 953 k€
- Fonds fonctionnel VEOLIA : 596 k€
- Fonds patrimonial SEPM : 13 k€
- Fonds fonctionnel SEPM : 263 k€

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2021 sont détaillées au IV.B.1.

b) Situation de la dette et ratio de désendettement

PMA a opéré en 2015 un réaménagement de sa dette qui lui a permis, d'une part d'améliorer ses conditions de financement et donc de réduire le coût annuel de la dette à la charge du budget annexe de l'assainissement, et, d'autre part, de faire reposer la dette des budgets eau et assainissement sur des contrats distincts de ceux du budget général et non sur des emprunts tous budgets.

Au 1^{er} janvier 2020, date de la reprise des emprunts des communes et syndicats, suite au transfert obligatoire de la compétence assainissement à l'échelon intercommunal, le niveau des emprunts a significativement augmenté. Le service des finances de PMA a donc à nouveau entrepris des actions de réaménagement des emprunts pour réduire le poids de la dette.

Encours dette au 31/12/2021 : 17 268 029 €

Remboursement capital au cours de l'exercice 2021 : 1 195 098 €

Remboursement intérêts au cours de l'exercice 2021 : 438 411 €

Durée d'extinction de la dette : 7,2 ans

Le détail par budget de cet indicateur de performance de la collectivité est présenté en annexe.

c) Service public de l'assainissement non collectif

Depuis sa création, le SPANC est rattaché au budget annexe de l'assainissement collectif des anciennes DSP (BA03).

Il n'y a pas eu de dépense ni de recette d'investissement réalisées pour le SPANC durant cet exercice budgétaire. De même, il n'y a pas d'emprunt associé à ce service.

En 2021, le service n'a engagé aucune dépense de fonctionnement pour fournitures, entretien et petit équipement.

Ainsi, les seules écritures réalisées concernent, en fonctionnement :

- en dépense : les charges de personnel ;
- en recette : la facturation des contrôles réalisés au bénéfice des usagers du service.

3. Apports du budget général – exercice 2021

Conformément à la réglementation, les services de défense extérieure contre l'incendie et de gestion des eaux pluviales urbaines sont de nature administrative, et sont donc financés par le budget général de PMA.

Nota : Il est rappelé que ce budget est géré en TTC.

a) Dépenses engagées par PMA au titre de la DECI

Les dépenses liées à la défense incendie concernent :

- en fonctionnement :
 - o l'entretien poteaux incendie (CA 2021 : 92 970 €)
 - o la mesure débit pression (CA 2021 : 8 810 €)
 - o la manœuvre poteaux incendie (CA 2021 : 21 641 €)
 - o la participation à Véolia (CA 2021 : 534 972 €) (selon les termes de l'ancien contrat de DSP)
- en investissement :
 - o le renouvellement poteaux incendie (CA 2021 : 91 574 €)
 - o le renforcement réseaux (CA 2021 : 121 516 €)

De plus, PMA contribue chaque année directement au financement des services départementaux d'incendie et de secours par le contingent du SDIS (CA 2021 : 7 594 886 €).

En 2021, PMA a versé plus de 8,4 M€ au bénéfice de la protection contre les incendies.

b) Dépenses engagées par PMA au titre des eaux pluviales urbaines

Les dépenses liées aux eaux pluviales urbaines concernent :

- en fonctionnement :
 - o la participation à Véolia (CA 2021 : 5 117 668 €) (selon les termes de l'ancien contrat de DSP, sur la base du linéaire des réseaux unitaires et pluviaux exploités)
 - o la participation à la SEPM (CA 2021 : 796 629 €) (selon les termes du nouveau contrat de DSP, sur la base du linéaire des réseaux unitaires et pluviaux exploités)
- en investissement :
 - o la création et le renouvellement des réseaux pluviaux et unitaires (CA 2021 : 1 266 143 €)

En 2021, PMA a versé près de 7,2 M€ au bénéfice de la gestion des eaux pluviales urbaines.



VIII. ANNEXES

A. LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations

B. LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Abonnés	Indicateur performance	de P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
Réseau	Indicateur performance	de P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
Collecte	Indicateur performance	de P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Épuration	Indicateur performance	de P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Épuration	Indicateur performance	de P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Boue	Indicateur performance	de P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
Gestion financière	Indicateur performance	de P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Abonnés	Indicateur performance	de P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
Réseau	Indicateur performance	de P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Réseau	Indicateur performance	de P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Épuration	Indicateur performance	de P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel
Collecte	Indicateur performance	de P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
Gestion financière	Indicateur performance	de P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Gestion financière	Indicateur performance	de P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente
Abonnés	Indicateur performance	de P258.1	Taux de réclamations

C. CAPTAGES SECTEUR PÉRIURBAIN

Captages	Type	Arrêté DUP	Capacité	Traitement	Communes déservies	Population	Commentaires
Devillairs (principal)	Source karstique	2000	20 m ³ /h - 240 m ³ /j	Chloration	AUTECHAUX-ROIDE	521	
Combe Girardot (secours)	Source karstique	2017	10 000 m ³ /an				
Fontaine (principal)	Source karstique	2021	10 000 m ³ /an	Chloration	BEUTAL	275	Interconnexion programmée avec LONGEVILLE SUR DOUBS (en remplacement de la source Cudot à abandonner en 2022)
Cudot (secours)	Source karstique	(non protégé)	-				
Freineuge	Source karstique	2018	32 860 m ³ /an	UV	BONDEVAL	489	Interconnexion de secours à MATHAY
Puits de Piguesses	Puits	2020	70 000 m ³ /an	Chloration	BOURGUIGNON	928	Interconnexion de secours à MATHAY
Vaux	Source karstique	En cours	A déterminer				
Douve	Source karstique	En cours	A déterminer	Chloration	COLOMBIER FONTAINE	1 257	Interconnexion de secours à ETOUVANS
Sapins (1 amont, 1 aval et 2)	Sources karstiques	2016	100 m ³ /h - 30 000 m ³ /an				
Cul des Moulins	Source karstique	1987	(non fixé)	Chloration	DAMBELIN	507	Hameau d'Esnans alimenté par GOUX LES DAMBELIN
Prés Lajus	Forage	2016	50 m ³ /j - 8 000 m ³ /an				
Vuilleprés	Source karstique	2018	20 m ³ /h - 55 000 m ³ /an	Chloration	ECOT	507	Réservoir A36 partiellement alimenté par ETOUVANS Hameau de La Charme alimenté par REMONDANS-VAIVRE
Puits de Champs de Champagne	Puits	2011	400 m ³ /j - 150 000 m ³ /an	Usine	ETOUVANS	1 123	Interconnexion de secours à MATHAY
					GOUX LES DAMBELIN		Alimenté par ETOUVANS
Parret	Source karstique	2018	40 000 m ³ /an	Usine	FEULE	178	Alimente la commune de DAMPJOUX
Baumette	Puits karstique (captage Grenelle)	2015	110 m ³ /h - 600 000 m ³ /an	Usine	MONTENOIS ALLONDANS ECHENANS ISSANS PRESENTEVILLERS RAYNANS SAINTE-MARIE SEMONDANS ST JULIEN LES MONTBELIARD	4 182	Alimente les communes d'AIBRE, ARCEY et DESANDANS
Puits de la Combe Monney	Forage	2009	15 m ³ /h - 180 m ³ /j	Usine	LONGEVILLE SUR DOUBS	689	
Beau Soleil	Puits	1985	(non fixé)	Chloration	LOUGRES	772	Secteur haut partiellement alimenté par ISSANS-BAUMETTE
Mathay	Eau superficielle (Doubs)	2007	3 750 m ³ /h	Usine	BERCHE DAMPIERRE SUR LE DOUBS DUNG	1 629	
Part des Creux	Source karstique	2010	25 m ³ /j - 9 000 m ³ /an	Chloration	NEUCHATEL-URETIERE	191	
Œil de Boeuf	Source karstique	2019		Usine			
Tillenaie	Source karstique	2019	46 000 m ³ /an (pour les 2 captages)	Chloration	NOIREFONTAINE	346	
Rochedane	Puits	2011	1 600 m ³ /j - 600 000 m ³ /an	Chloration	PONT DE ROIDE-VERMONDANS	4 230	
En Prêles	Puits	En cours	A déterminer				
Sous le Gey (1 et 2)	Source karstique	En cours	A déterminer				
La Reculée (1, 2 et 3)	Source karstique	En cours	A déterminer	UV	REMONDANS-VAIVRE	238	Hameau d'Esnans alimenté par GOUX LES DAMBELIN
Puits de Saint Maurice	Puits	2005	16 m ³ /h - 250 m ³ /j	Chloration	SAINT MAURICE COLOMBIER	933	Hameau d'Echelette alimenté par ETOUVANS
Du Mont (Est et Ouest)	Source karstique	En cours	A déterminer	Chloration	SOLEMONT	149	
Puits de Dampjoux (principal)	Puits	2014	30 000 m ³ /an				
Source route de Feule (secours)	Source karstique	2014	9 000 m ³ /an	Chloration	VILLARS SOUS DAMPJOUX	360	
Cabiote, Fondereaux (1 et 2)	Sources karstiques	2014	30 000 m ³ /an	Chloration	VILLARS SOUS ECOT	358	Secteur Gendarmerie alimenté par ETOUVANS

SYNDICATS D'EAU POTABLE

Captages	Type	Arrêté DUP	Capacité	Traitement	Communes desservies	Population	Commentaires
Fontaine du Crible	Forage karstique (captage Grenelle)	2016	36 m ³ /h - 500 m ³ /j	Usine	BRETIGNEY	75	Exploité en DSP VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2029 La commune de Bretigney devrait sortir du syndicat au 1 ^{er} janvier 2030
Jean Burnin Vallon	Forage Forage karstique	2014 2014	190000 m ³ /an 350000 m ³ /an	Usine	ABBEVILLERS BLAMONT DAN NEMARIE ECURCEY GLAY MESLIERES PIERREFONTAINE LES BLAMONT ROCHES LES BLAMONTS THULAY VILLARS-LES-BLAMONT	5 176	Exploité en régie syndicale Convention de délégation de compétence avec PMA jusqu'au 28 février 2030 Secteur Helvétie - Commune d'Ecurcey alimenté par PONT DE ROIDE-VERMONDANS Secteur Grande rue - Commune d'Ecurcey alimenté par AUTECHAUX-ROIDE

D. SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Secteur urbain

N°	Nom	Communes (Hameau)	Type	Date mise en service	Capacité EH	Agglomération EH	Linéaire				Nombre de branchements	Branchts. industriels	Poste re foul.	Trop-plein	DO	BO	Boues	Destination
							EU	Unitaire	Re foul.	EP								
1	Montbéliard Sainte-Suzanne	Allenjoie Badevel Bethoncourt Brognard Courceilles-les-Montbéliard Dambenois Dampierre-les-Bois Etupes Exincourt (partiel 50%) Fêche-l'Église Fesches-le-Châtel Grand-Charmont Montbéliard (partiel 85%) Nommay Sainte-Suzanne Sochaux Vieux-Charmont	BAAP	31/12/1993	58 350	53 300	211 807	113 431	11 237	215 661	12 769	5	57	10	118	7	Filtre à bande	Épandage
2	Audincourt- Arbouans	Arbouans Audincourt Bondevail Dasle Exincourt (partiel 50%) Glây Hénimoncourt Mandeure Mathay Medlières Montbéliard (partiel 15%) Seloncourt Taillecourt Valentigney Vandoncourt Voujeaucourt (partiel 3%)	BAAP	31/12/1997	71 667	49 700	192 105	152 300	5 264	170 741	14 043	7	43	4	45	1	Digestion anaérobie mésophile - Filtre presse	Épandage
3	Bavans	Bart (partiel 91%) Bavans Berche Dampierre-su r-le-Doubs Voujeaucourt (partiel 97%)	BAAP	01/07/2004	19 800	10 900	48 936	30 120	1 844	38 010	3 399	1	14	2	14		Table d'épandage	Vers autre STEU

Secteur périurbain (supérieur à 1 000 EH)

N°	Nom	Communes (Hameau)	Type	Date mise en service	Capacité EH	Agglomération EH	Linéaire				Nombre de branchements	Branchts. industriels	Poste refoul.	Trop-plein	DO	BO	Boues	Destination
							EU	Unitaire	Refoult.	EP								
4	Pont-de-Roide	Autechaux-Roide Bourguignon Dampjoux Eourcey Neuchatel-Urtière Noirefontaine Pont-de-Roide Remondans-Valvire Villars-sous-Dampjoux	BAAP	31/12/2001	9 500	6 600	57 500	3 650	5 000	50 600	2 760	1	18	6	21		Table d'égoutage	Epandage
5	Colombier-Fontaine	Colombier-Fontaine Etouvans Longeville-sur-le-Doubs Lougres	BAAP	01/09/2008	4 000	2 900	20 601	1 715	5 014	8 498	734		12				Filtre à bande	Epandage
6	Dung	Allondans Dung Issans Raynans	BAAP	31/12/1981	2 360	2 050	7 612	8 597	-	4 480	504	504	0				Silo	Epandage
7	Montenois	Montenois	BAAP	01/01/2012	1 920	1 884	10 000	-	-	8 000	622		0				Filtres plantés de roseaux	
8	Abbévillers	Abbévillers	BAAP	31/12/2000	1 100	1 732	5 889	310	200	5 869	428		1				Silo	Epandage
9	Désandans-Echenans	Aibre Désandans Echenans Laire Le Verney Saint-Julien-les-Montbéliard Semondans	BAAP	01/01/2014	2 200	1 650	8 775	661	-	8 644	69		2				Silo	Epandage
10	Blamont	Blamont Pierrefontaine-les-Blamont	BAAP	31/12/1980	1 167	1 400	10 606	10 888	-	10 410	729		2				Silo drainé	Epandage
11	Saint-Maurice-Colombier-Villars	Saint-Maurice-Colombier Villars-sous-Ecot	BAAP	31/12/1997	1 400	1 260	12 705	2 984	481	10 540	508		1				2 Silo drainé	Epandage
12	Sainte-Marie	Sainte-Marie	BAAP	31/12/1981	1 300	1 111	1 201	6 698	-	1 311	303		2				Silo	Epandage

E. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE COLLECTIVITÉ

1. Eau potable

Thème	Type	Code	Libellé
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Exercice 2021	BA 02 eau ancienne DSP	BA 17 nouvelle DSP	Total Eau potable
Remboursement capital (€)	45 206	1 005 896	1 051 102
Remboursement intérêts (€)	24 226	114 185	138 411
Epargne brute (€)	734 486	744 277	1 478 763
Capital restant dû au 31/12/2021 (€)	1 049 195	3 491 004	4 540 199
Durée d'extinction de la dette (an)	1,4	4,7	3,1
Travaux (€)	1 084 068	468 708	1 552 776
Subventions reçues (€)	64 088	69 876	133 964
Amortissements réalisés (€)	877 078	217 343	1 094 421

Nota : Les autres indicateurs du service sont disponibles dans les rapports annuels du délégataire.

2. Assainissement

Thème	Type	Code	Libellé
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Exercice 2021	BA 03 asst ancienne DSP	BA 18 nouvelle DSP	Total Assainissement
Remboursement capital (€)	437 179	757 919	1 195 098
Remboursement intérêts (€)	207 580	230 831	438 411
Epargne brute (€)	1 399 850	995 457	2 395 307
Capital restant dû au 31/12/2021 (€)	9 919 166	7 348 863	17 268 029
Durée d'extinction de la dette (an)	7,1	7,4	7,2
Travaux (€)	1 663 520	433 147	2 096 667
Subventions reçues (€)	574 544	3 880	578 424
Amortissements réalisés (€)	1 628 408	582 806	2 211 214

Nota : Les autres indicateurs du service sont disponibles dans les rapports annuels du délégataire.

F. AVANCEMENT GLOBAL DES PPI

1. VEOLIA 2015-2022

Programmation pluriannuelle indicative des investissements sur ouvrages d'eau et d'assainissement PMA 2015-2022									
Suivi des réalisations au 31 décembre 2021 et prévisionnel 2022									
Version du 06 septembre 2022 - Guide N° 901788									
MONTANTS HORS TVA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MONTANT TOTAL H.T. 2015-2022
Assainissement (€)									
Réseau Schéma Directeur Assainissement hors collecteurs transit	1 058 000	1 058 000	1 058 000	1 058 000	1 058 000	1 058 000	1 058 000	1 058 000	8 464 000
Renouvellement réseau Intercommunal	1 400 000	1 400 000	1 400 000						4 200 000
Réseau renouvellement	500 000	500 000	500 000	1 475 000	1 475 000	1 526 000	1 526 000	1 526 000	9 028 000
Extensions zonage Assainissement Non Collectif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise aux normes usines dépollution			215 000	685 000					900 000
Entretien des stations/sous-stations	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	400 000
Total Assainissement	3 008 000	3 008 000	3 223 000	3 268 000	2 583 000	2 634 000	2 634 000	2 634 000	22 992 000
Eau potable (€)									
Usine et réservoirs	21 500	21 500	21 000	70 000	49 500	175 000	170 000	441 500	970 000
Renouvellement des réseaux	900 000	900 000	900 000	922 400	922 400	923 400	928 400	979 400	7 376 000
Réserve d'eau brute/ ressource alternative				500 000	1 000 000	1 645 000	1 645 000		4 790 000
Total Eau	921 500	921 500	921 000	1 492 400	1 971 900	2 743 400	2 743 400	1 420 900	13 136 000
Eau et assainissement (€)									
Total Eau et Assainissement	3 929 500	3 929 500	4 144 000	4 760 400	4 554 900	5 377 400	5 377 400	4 054 900	36 128 000
Subventions estimées	737 400	737 400	801 900	522 900	317 400	1 139 900	1 139 900	317 400	5 714 200
TOTAL des subventions réellement perçues	266 146	218 163	1 298 169	556 515	556 826	271 426	406 426		3 573 671
Total des investissements nécessaires (subventions estimées déduites)	3 192 100	3 192 100	3 342 100	4 237 500	4 237 500	4 237 500	4 237 500	3 737 500	30 413 800
Capacité Investissement projetée de PMA	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	17 600 000
Fonds de renouvellement patrimonial de VEOLIA	992 100	992 100	1 142 100	2 037 500	2 037 500	2 037 500	2 037 500	1 537 500	12 813 800
Réalisation									
Réalisations PMA Assainissement y compris subventions	1 763 323	1 884 398	2 550 289	2 225 003	1 239 155	1 395 847	1 330 835		12 408 849
Réalisations VEOLIA Fonds Patrimonial Assainissement	662 733	902 426	710 269	1 360 333	1 948 378	1 070 230	952 880		7 607 249
Réalisations VEOLIA Fonds Fonctionnel Assainissement	434 876	382 554	532 002	538 838	528 080	445 489	596 072		3 457 862
Total Réalisations Assainissement	2 860 932	3 169 379	3 792 560	4 124 174	3 715 562	2 911 566	2 899 787		23 473 961
Réalisations PMA Eau Potable y compris subventions	642 056	382 643	856 783	548 975	284 818	407 629	969 458		4 092 362
Réalisations Veolia Fonds Patrimonial Eau potable	142 529	271 237	197 080	162 266	132 571	149 708	245 773		1 301 158
Réalisations Veolia Fonds Fonctionnel Eau potable	964 091	716 029	908 288	1 102 409	864 054	576 599	739 741		5 891 211
Total Réalisations Eau potable	1 748 675	1 369 909	1 962 150	1 813 650	1 281 443	1 133 931	1 974 972		11 284 731
Total Réalisations Assainissement + Eau potable	4 609 608	4 539 287	5 754 710	5 937 825	4 997 005	4 045 497	4 874 760	0	34 758 692
Taux de réalisation (hors Fonds Fonctionnel)	82%	88%	104%	90%	79%	56%	65%	0%	70%

G. SYNTHÈSE ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

1. Secteur Écot et ex-PMA29 (VEOLIA)



Qualité de l'eau Unité de Gestion et d'Exploitation PMA

synthèse 2021 / UDI ECOT

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	473

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	10
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	6	0	0,16	0,35
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	9,81	13,30

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	5	0	11,8	15,8
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,001

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	6	0	7,5	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	6	0	488	538
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	4	L'eau est incrustante	25,2	29,1
Turbidité	NFU	2	6	0	0,6	1,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	6	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	5	0	0,7	0,7
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI PMA 29

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en eau superficielle
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	filière complète
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	115400

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	217
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	2
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	1%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	172	4	0,10	0,40
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	14	0	9,41	18,27

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	46	0	7,2	10,1
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	8	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	8	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	6	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	171	0	7,6	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	171	0	457	597
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	46	L'eau est à l'équilibre	23,4	26,9
Turbidité	NFU	2	171	0	0,2	1,9
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	171	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	46	0	1,4	1,8
Aluminium	µg/l	200	177	0	45,7	190,0
Fer	µg/l	200	15	0	4,4	27,3
Manganèse	µg/l	50	8	0	1,4	11,0



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation

PMA

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

ECOT

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

PMA 29

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- deux contaminations bactériologiques ponctuelles,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Deux dépassements de la limite de qualité ont été observés pour la microbiologie.

Suite aux dépassements de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Plusieurs démarches sont engagées par la collectivité en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable (approches quantitative, qualitative, conjoncturelle).

2. Secteur périurbain SEPM



Qualité de l'eau Unité de Gestion et d'Exploitation PMA SEPM

synthèse 2021 / UDI AUTECHAUX ROIDE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection aux ultra-violets et au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	511

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	8
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	0	0,14	0,32
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	8,75	15,70

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	11,4	12,2
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,001

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	6	0	7,6	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	6	0	517	532
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	28,3	29,2
Turbidité	NFU	2	6	0	0,1	0,2
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	6	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,9	1,0
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	1	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI BEUTAL

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection à l'eau de javel
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	270

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	13%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	3	0	0,17	0,27
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	6,1	7,7
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,7	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	397	415
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	21,7	24,1
Turbidité	NFU	2	4	1	1,4	2,6
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,6	0,8
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI BONDEVAL

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection aux ultra-violet
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	478

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	17%	0%	17%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	1	0	0,15	0,15
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	2,8	2,9
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,006
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,006
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,6	7,7
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	458	490
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	25,9	27,6
Turbidité	NFU	2	4	0	0,3	0,4
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,9	1,0
Aluminium	µg/l	200	1	0	22,0	22,0
Fer	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	1	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI BOURGUIGNON

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	905

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	9
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	10%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	0	0,08	0,16
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	6,22	8,14

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	16,8	19,8
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,006
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,006
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,5	7,6
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	489	527
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	27,9	29,0
Turbidité	NFU	2	7	0	0,1	0,4
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,1	1,4
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI COLOMBIER FONTAINE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	En cours
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	1233

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	9
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	3	0,30	0,47
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	7,42	12,85

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	4,9	5,7
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,6	7,6
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	515	553
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est légèrement incrustante	27,6	29,1
Turbidité	NFU	2	7	1	1,1	4,2
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	0,8	1,1
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	2	0	85,0	170,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI ETOUVANS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en eau superficielle et ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	filière complète
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	828

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	9
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	5	0	0,03	0,10
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	1	0	14,00	14,00

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	3,1	9,4
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	6	0	7,7	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	6	0	487	517
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	3	L'eau est incrustante	26,3	26,7
Turbidité	NFU	2	6	0	0,1	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	6	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,3	1,5
Aluminium	µg/l	200	4	0	15,5	35,0
Fer	µg/l	200	6	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	5	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI GOUX LES DABELIN

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en eau superficielle et ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	filière complète
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	313

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	14
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	20%	7%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	11	4	0,22	0,79
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	12,8	20,9
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	11	0	7,7	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	11	0	498	549
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	3	L'eau est incrustante	27,3	30,3
Turbidité	NFU	2	11	0	0,1	0,5
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	11	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,1	1,3
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI LONGEVILLE SUR LE DOUBS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	filtration + défermisation + désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	675

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	7
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	6	0	0,14	0,22
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	0,11	0,22

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	1	0	0,0	0,0
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	6	0	7,8	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	6	0	530	546
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	1	L'eau est à l'équilibre	25,3	25,3
Turbidité	NFU	2	6	0	0,4	0,8
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	6	0	0,1	0,3
Matière Organique	mg/l	2	1	0	0,4	0,4
Aluminium	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	7	0	56,9	110,0
Manganèse	µg/l	50	7	0	2,2	10,0

synthèse 2021 / UDI LOUGRES

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	750

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	8
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	5	0	0,08	0,14
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	11,27	15,54

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	7,9	10,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,085
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,085
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	6	0	7,5	7,7
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	6	0	544	587
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	29,7	31,9
Turbidité	NFU	2	6	0	0,2	0,5
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	6	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,1	1,3
Aluminium	µg/l	200	1	0	11,0	11,0
Fer	µg/l	200	2	0	6,3	12,5
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI DAMBELIN SAPINS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection aux ultra-violets et au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	294

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	4
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	2	0	0,20	0,24
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	2,8	2,8
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	2	0	7,9	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	2	0	373	382
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est incrustante	21,1	22,1
Turbidité	NFU	2	2	0	1,3	1,9
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	2	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,7	0,9
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI NEUCHATEL URTIERE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection aux ultra-violets
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	187

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	5
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	3	0	0,00	0,00
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	3,72	7,43

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	5,4	5,5
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	1	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	1	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	3	0	7,9	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	3	0	380	392
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	21,3	22,2
Turbidité	NFU	2	3	0	1,5	1,9
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	3	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,8	0,8
Aluminium	µg/l	200	1	0	35,0	35,0
Fer	µg/l	200	2	0	26,5	30,0
Manganèse	µg/l	50	1	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI NOIREFONTAINE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	340

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	8
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	4	0	0,03	0,08
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	5,52	8,93

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	4	0	10,7	14,3
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,8	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	436	573
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	4	L'eau est à l'équilibre	26,3	32,4
Turbidité	NFU	2	4	0	0,1	0,2
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	4	0	1,1	1,4
Aluminium	µg/l	200	2	0	10,0	20,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI PONT DE ROIDE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	4156

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	20
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	5%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	11	0	0,10	0,20
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	7,96	14,80

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	8	0	7,6	11,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	3	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	3	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	11	0	7,4	7,5
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	11	0	508	569
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	8	L'eau est à l'équilibre	29,2	32,5
Turbidité	NFU	2	11	0	0,1	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	11	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	8	0	1,0	1,2
Aluminium	µg/l	200	3	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	4	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	3	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI SOLEMONT

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	En cours
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	142

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	43%	0%	17%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	3	0	0,09	0,22
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	7,8	8,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	3	0	7,9	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	3	0	504	515
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	28,5	28,7
Turbidité	NFU	2	3	0	0,5	0,8
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	3	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,7	0,7
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI SAINT MAURICE COLOMBIER

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale et forage profond
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection à l'eau de javel
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	876

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	9
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	9%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	5	0,38	0,58
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	2	0	7,75	8,10

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	3,3	4,2
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,068
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,068
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,4	7,5
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	569	609
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est légèrement agressive	29,7	31,4
Turbidité	NFU	2	7	0	0,1	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,4	1,8
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI VILLARS SOUS DAMPJOUX

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	354

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	4	0	0,09	0,15
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	1	0	13,29	13,29

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	6,5	8,3
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,5	7,6
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	528	565
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	28,7	29,3
Turbidité	NFU	2	4	0	0,1	0,2
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	0,9	1,0
Aluminium	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	1	0	17,0	17,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0

synthèse 2021 / UDI VILLARS SOUS ECOT VILLAGE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	350

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	4	2	0,36	0,43
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	2,5	2,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,5	7,6
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	514	533
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	26,4	26,4
Turbidité	NFU	2	4	0	0,5	1,0
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	2	0	1,0	1,0
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI BERCHE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource en eau superficielle
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	filière complète
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	1589

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	49
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	3	0	0,14	0,25
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	8	0	6,26	18,27

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	46	0	7,2	10,1
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	8	0		0,000
		0,5 µg/l total pesticides	8	0		0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	3	0	7,6	7,6
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	3	0	461	470
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	46	L'eau est à l'équilibre	23,4	26,9
Turbidité	NFU	2	3	0	0,2	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	3	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	46	0	1,4	1,8
Aluminium	µg/l	200	11	0	60,6	171,0
Fer	µg/l	200	8	0	2,0	16,1
Manganèse	µg/l	50	8	0	1,4	11,0

synthèse 2021 / UDI REMONDANS-VAIVRE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	En cours
TRAITEMENT	désinfection aux ultra-violets
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	234

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	1	0	0,00	0,00
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	2,0	2,1
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,6	7,7
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	4	0	440	491
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est à l'équilibre	24,7	25,6
Turbidité	NFU	2	4	0	0,4	1,5
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,6	0,6
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI DAMBELIN CUL DES MOULINS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	207

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	6
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTATION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	2	0	0,08	0,11
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	2,8	2,8
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	2	0	8,1	8,1
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	2	0	376	384
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est inconstante	21,1	22,1
Turbidité	NFU	2	2	0	1,2	1,8
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	2	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,7	0,9
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI FEULE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	turbidimètre filtration sur sable+désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	177

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	5
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	3	0	0,15	0,21
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	2	0	9,1	9,9
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	3	0	7,7	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	3	0	479	537
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est incrustante	25,0	25,5
Turbidité	NFU	2	3	0	0,2	0,4
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	3	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	2	0	0,8	1,0
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	0			
Manganèse	µg/l	50	0			

synthèse 2021 / UDI ALLONDANS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	décantation et floculation-ultrafiltration+désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	4547

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	21
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	9	3	0,21	0,48
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	9,42	16,90

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	5	0	20,2	23,1
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,026
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,026
HAP	µg/l	0,1 µg/l	2	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	9	0	7,7	7,9
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	9	0	564	611
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	5	L'eau est incrustante	31,6	33,0
Turbidité	NFU	2	9	0	0,2	0,6
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	9	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	5	0	0,8	1,0
Aluminium	µg/l	200	4	0	3,3	13,0
Fer	µg/l	200	16	0	3,1	27,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

BEUTAL

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante à l'exception de la turbidité (1 analyse).

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur (à l'exception de la turbidité - 1 analyse).

La collectivité doit engager des démarches de sécurisation de l'alimentation en eau (interconnexion).

BERCHE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

COLOMBIER FONTAINE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante à l'exception de la turbidité (1 analyse),
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur (à l'exception de la turbidité - 1 analyse).

Une amélioration de l'équilibrage de la chloration doit être mise en œuvre sur le réseau de distribution.

La collectivité doit impérativement engager des démarches de sécurisation de l'alimentation en eau potable (approches quantitative, qualitative et conjoncturelle).

BONDEVAL

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une contamination bactériologique ponctuelle (1 analyse),
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé pour la microbiologie.

Suite au dépassement de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Sur le plan physico-chimique, l'eau respecte les exigences de qualité réglementaires.



Qualité de l'eau
Synthèse 2021
Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

BOURGUIGNON

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

FEULE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau
Synthèse 2021
Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

DAMBELIN SAPINS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

DAMBELIN CUL DES MOULINS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

AUTECHAUX ROIDE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

ALLONDANS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau brute sont engagées par la collectivité (aire d'alimentation des captages).

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

ETOUVANS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

SAINT MAURICE COLOMBIER

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).



Qualité de l'eau
Synthèse 2021
Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

VILLARS SOUS ECOT VILLAGE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

VILLARS SOUS DAMPJOUX

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

LOUGRES

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

SOLEMONT

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une contamination bactériologique ponctuelle (1 analyse),
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé pour la microbiologie.

Suite au dépassement de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

La procédure de protection des ouvrages de captage est en cours de mise en œuvre.



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

NEUCHATEL URTIERE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

NOIREFONTAINE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

ARS Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90005 Belfort cedex



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

PONT DE ROIDE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une contamination bactériologique ponctuelle (1 analyse),
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé pour la microbiologie.

Suite au dépassement de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Des démarches de sécurisation de l'alimentation de l'eau potable sont en cours par la collectivité.

REMONDANS-VAIVRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une très bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation
PMA SEPM

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

GOUX LES DABELIN

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une contamination bactériologique ponctuelle (1 analyse),
- une qualité physico-chimique satisfaisante.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé pour la microbiologie.

Suite au dépassement de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Sur le plan physico-chimique, l'eau respecte les exigences de qualité réglementaires.

La collectivité a engagé en 2022 des travaux pour améliorer la qualité de l'eau distribuée (interconnexion). Ces travaux ont permis de lever les restrictions d'usages de l'eau en vigueur depuis 2018.

LONGEVILLE SUR LE DOUBS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- une absence de pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

3. Secteur SIE d'Abbévillers



Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation SIE ABBEVILLERS

synthèse 2021 / UDI ABBEVILLERS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Régie
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	décantation + filtration sur sable+désinfection aux ultra-violets et au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	5085

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	17
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	12	2	0,20	0,47
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	3	0	6,04	7,07

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	5	0	11,7	15,3
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,008
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,014
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,000

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	12	0	7,7	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	12	0	499	580
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	5	L'eau est à l'équilibre	28,6	30,7
Turbidité	NFU	2	12	0	0,1	0,6
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	12	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	5	0	1,1	1,5
Aluminium	µg/l	200	12	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	3	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation

SIE ABBEVILLERS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

ABBEVILLERS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une bonne qualité bactériologique,
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

Une amélioration de l'équilibre de la chloration doit être mise en oeuvre sur le réseau de distribution.

La collectivité doit sécuriser son approvisionnement en eau potable par une interconnexion par la CCST.

4. Secteur SIE de l'Abbaye des 3 rois – Bretigney



Qualité de l'eau Unité de Gestion et d'Exploitation S ABBAYE DES TROIS ROIS

synthèse 2021 / UDI S ABBAYE DES TROIS ROIS

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Véolia
RESSOURCE	Ressource karstique
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	décantation-floculation-filtration + désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	14184

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	15
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2019	2020	2021
% d'analyses non conformes	0%	0%	7%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	12	2	0,20	0,76
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	1	0	8,90	8,90

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	3	0	13,9	16,2
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		0,028
		0,5 µg/l total pesticides	2	0		0,043
HAP	µg/l	0,1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHEMIE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2021

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses non satisfaisantes à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	12	0	7,7	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	12	0	544	593
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	2	L'eau est incrustante	33,1	33,3
Turbidité	NFU	2	12	0	0,4	0,9
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	12	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	0,8	1,0
Aluminium	µg/l	200	10	0	25,9	51,0
Fer	µg/l	200	3	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	2	0	0,0	0,0



Qualité de l'eau Synthèse 2021

Unité de gestion et d'exploitation

S ABBAYE DES TROIS ROIS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 sur les unités de distribution

S ABBAYE DES TROIS ROIS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- une contamination bactériologique ponctuelle (1 analyse),
- une qualité physico-chimique satisfaisante,
- aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides.

Avis sanitaire : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé pour la microbiologie.

Suite au dépassement de la limite de qualité pour la bactériologie, des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant, permettant un retour à la normale.

Présence d'un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).

H. NOTICE AUX MAIRES 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE



ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

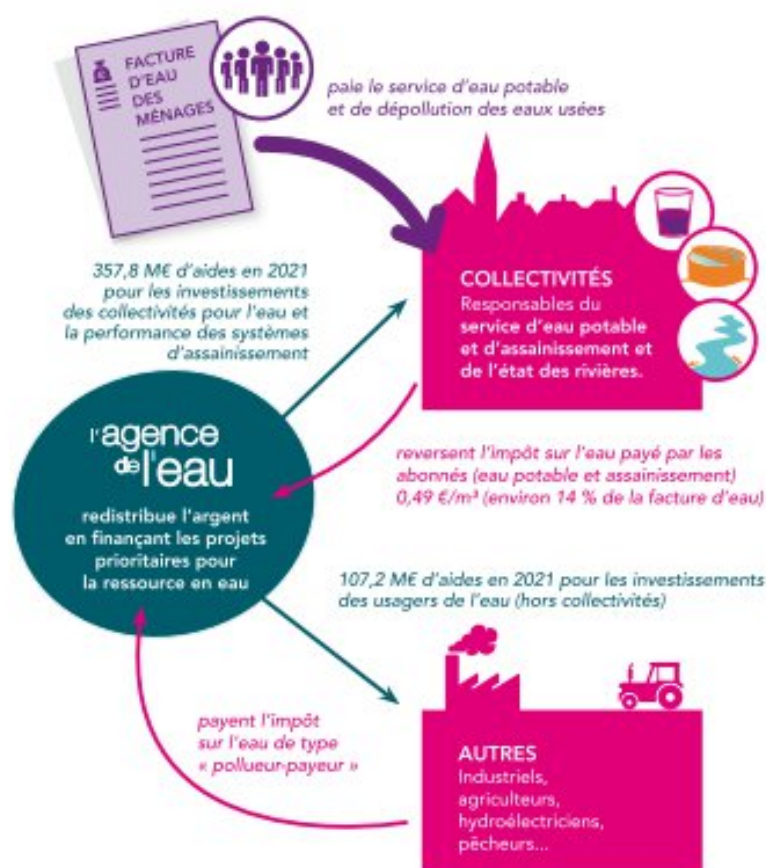
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2020.



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

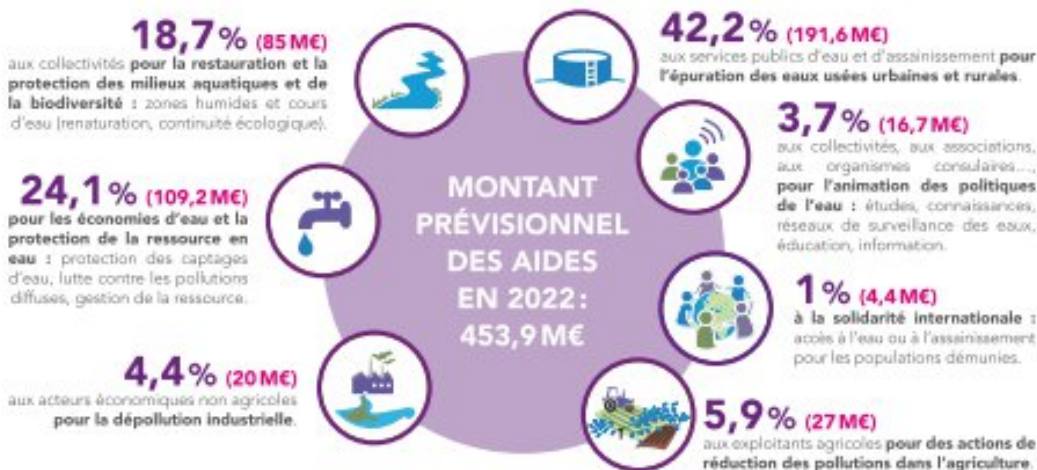
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

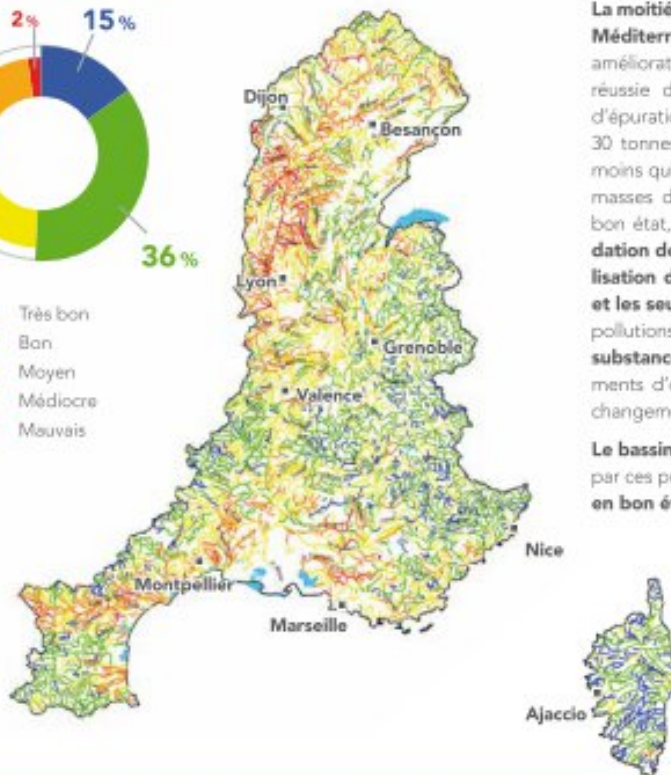
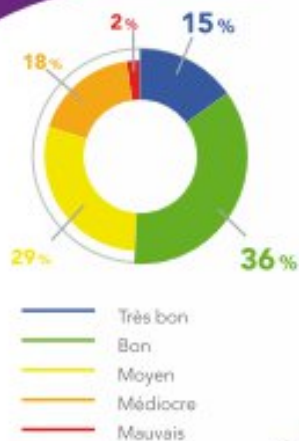


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ
le podcast !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse